

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Henry Bidou; Charles Mourey; Edouard Payen; Jean Imbart de la Tour; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**,
Paris — 49, rue Bonaparte, 49 — Paris

SOMMAIRE

15 ^e Liste des souscripteurs.....	241
A propos de notre protectorat en Orient, par J. L. T.....	243
Affaires du Siam, par R. C.	244
Quelques Notes sur le port de Han-keou, par E.-G. AMAURY.....	246
Le Coton dans le Turkestan.....	254
Les Forces navales des différentes puissances en Extrême-Orient, par JEAN DE LA PEYRE.	256
Etats Chans français, par XIENG-LA.....	264
Les Ruines d'Angkor, par H. DUFOUR.....	271
Asie Française : Le Congrès des Orientalistes. — Réorganisation des services de l'agriculture en Indo-Chine. — Création d'une école coloniale d'arts et métiers. — Création d'un service d'exploration. — Les chemins de fer et tramways de l'Indo-Chine. — Un voyage en Extrême-Orient...	275
Siam : Le commerce.....	278
Chine : La question de l'indemnité et les droits de douane. — L'insurrection du Kouang-si. — Une ligne de navigation française sur le Yang-tseu. — Le commerce du sel entre le Tonkin et le Yunnan.	279
Japon : Le programme naval. — La situation à Formose.....	282
Asie Russe : Le pétrole russe en Sibérie.....	282
Turquie : Affaire de Koueit.....	284
Asie Anglaise : Un discours de lord Curzon.....	284
Nominations officielles.....	285
Bibliographie.....	287

CARTES ET GRAVURES

Carte du port de Han-keou (Chine).....	249
Angkor-Vat. — Façade Sud : 2 ^e enceinte.....	271
Angkor-Thôm. — Porte de la Victoire.....	272
Nirpone. — Face Nord.....	273
Dans Ta-Prohm.....	274

15^e LISTE DES SOUSCRIPTEURS ⁽¹⁾

MM.	
P. Laurens, prés. de la Chambre de comm. franç. de Valencia.	25 »
Beau, ministre de France en Chine.	12 »
* Duc de Bassano, à Paris.	20 »
Justus Perthes, éditeur à Gotha. .	12 »
Capit. de Vos, de l'infant. coloniale.	12 »
Lieutenant Schnedecker, de l'infanterie coloniale	12 »
Réunion des officiers de Morondava.	25 »
Lieut. Rosfelder, du 1 ^{er} tonkinois. .	12 »
Sylvain Charria, à Laokay	12 »
Honoré L. Arnavon, planteur en Annam.	25 »
De Coulgeans, consul de France. . .	25 »
* Lieutenant Vignon, de l'infanterie coloniale.	12 »
* Brohan, aspirant de marine.	12 »
* Wach, à Saint-Malo.	12 »
* Banque russo-chinoise, à Pékin.	25 »
* P. Collin, stagiaire à Saïgon. . . .	12 »
* Lieutenant Oùm, du 2 ^e étranger .	12 »
Bléry, enseigne de vaisseau.	12 »
* Major A. W. Wingate.. . . .	12 »
Lieut. Beigbeder, du 10 ^e colonial.	12 »
* A. Foucher, maître de conférences à l'école des Hautes-Études.	12 »
* A. Yver, à Briare.	20 »
<i>A reporter. . .</i>	
	345 »

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

<i>Report.</i>	345 »	<i>Report.</i>	1.244 »
* Renard, à Tauris.	25 »	Gros, président de la Chambre de commerce, à Chalon-s.-Saône.	25 »
* De Maindreville, lieutenant de vaisseau.	12 »	Giraud, président de la Chambre de commerce d'Oran.	12 »
* Zaborowski, directeur de la Société de construction des chemins de fer indo-chinois.	12 »	Lieutenant Girardet, à Périgueux.	12 »
* De Joannis, secrétaire de la Société de construction des chemins de fer indo-chinois.	12 »	L'abbé Hugot, à Sées.	12 »
* Capitaine Brousse, de l'infanterie coloniale.	12 »	Hoffet, à Lyon.	20 »
* Bibliothèque des offic. du 34 ^e d'artillerie.	12 »	D ^r Haza, à Luglon.	12 »
Chambre de commerce de Smyrne.	25 »	Proton, à Lyon.	25 »
Joseph Borhan, au Caire (2 ^e sem.).	6 »	Jourdan, à Alger.	12 »
Charles Picot, anc. insp. des financ.	25 »	Klobukowski, à Auxerre.	25 »
* Pierre Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade.	100 »	Letainturier, sous-préfet à Château-dun.	25 »
Bibliothèque des officiers du 2 ^e colonial.	12 »	Lesueur, ancien sénateur.	25 »
Capit. G. Poirier, de l'infanterie coloniale.	25 »	Lallement, à Eckmühl.	12 »
Adet Seward et C ^{ie} , à Bordeaux.	25 »	Raphaël Monnet, à Bonnières.	25 »
Adet, à Bordeaux.	25 »	Mont-Louis, à Clermont-Ferrand.	25 »
Arnal, à Alger.	12 »	Lieut. Mailles, de l'infant. coloniale.	12 »
Ackerman, à Vernantes.	12 »	Marchand, membre de la Chambre de commerce de Dunkerque.	10 »
Ben Aïssa Mahieddin, à Oran.	12 »	Morère, à Armentières.	12 »
Bernard, membre de la Chambre de commerce de Dunkerque.	15 »	Ulysse Pila, à Lyon.	100 »
Bibliothèque des officiers du 8 ^e colonial.	25 »	Xavier Palassie, à Cambo.	12 »
Bibliothèque des officiers, de Lons-le-Saulnier.	12 »	Passat, à Toulon.	12 »
Elysée Becq, préfet de la Corrèze.	25 »	Phélut, préfet à Albi.	25 »
Baulmont, lieut. d'infant. coloniale.	25 »	Capitaine Reboul, à Alger.	12 »
Broisgrollier, à Bourges.	12 »	Réunion des officiers du Mans.	12 »
Borély de la Sapie, à Renault.	25 »	Réunion des officiers de Sidi-Bel-Abbès.	12 »
Bruno, à Philippeville.	25 »	Vimont, à Marseille.	12 »
Biblioth. des offic. du 6 ^e colonial.	12 »	Vaillant-Pruvot, de Cambrai.	12 »
Biblioth. des offic. des batt. d'artill. coloniale, à Toulon.	12 »	Woussen, à Dunkerque.	15 »
Busson, à Clermont-Ferrand.	12 »	Lieut. de Saint-Georges, à Alger.	12 »
P. Bruno, à Cette.	25 »	Mme Schefer, à la Croix-Saint-Alban-Leysse.	15 »
Bibliothèque des officiers du 87 ^e d'infanterie.	12 »	Société de géographie, de Nantes.	12 »
Cortillot, à Laon	25 »	Syndicat Cotonnier de l'Est, à Epinal.	12 »
Cornu, à Joué-en-Charnie.	25 »	* René Moreux, à Clermont.	12 »
J. Couvert, président de la Chambre de commerce du Havre.	40 »	* Pierre Emery, sous-préfet à Ussel.	25 »
Chambre de commerce du Mans.	20 »	* Warrain, procureur de la République, à Thiers.	12 »
Chambre de commerce d'Oran.	25 »	Depincé, à Paris.	25 »
Chambre de commerce de Roubaix.	25 »	Pierre Leroy-Beaulieu, à Paris.	100 »
L. Durand, à Tarbes.	12 »	Mège, à Paris.	25 »
Chambre de commerce de Laval.	12 »	Saint-Germain, à Paris,	100 »
Command. Desponteilles, à Alençon.	12 »	Souscriptious diverses.	40 »
Denis frères, à Bordeaux.	25 »		
Lieut. Génie, de l'infant. colon.	12 »		
Gaschard, capitaine de vaisseau.	15 »		
Capit. baron de Gail, à Amiens.	25 »		
Du Grosriez, préfet à Chambéry.	25 »		
		TOTAL.	2.159 »
<i>A reporter.</i>	1.244 »		

AVIS IMPORTANT

1° Les adhérents qui versent une souscription annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

2° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

3° Les souscripteurs d'une somme de 12 francs et au-dessus reçoivent le Bulletin du Comité pendant les douze mois qui suivent leur souscription.

A PROPOS DE
NOTRE PROTECTORAT EN ORIENT

On n'a peut-être pas porté suffisamment d'attention à des dépêches récentes, dont le rapprochement semble poser à nouveau la question du protectorat français dans le Levant. Il ne s'agit plus, cette fois, des droits des catholiques à défendre contre les empiètements, si souvent intolérables, des Grecs et orthodoxes. Les lecteurs du Bulletin n'ont certainement pas oublié ce que nous écrivions déjà, à cet égard, le mois dernier. C'est au sein même de la catholicité levantine qu'un certain mouvement, encouragé par les convoitises de Puissances rivales, tend à se dessiner : nous ne saurions le laisser inaperçu.

Les moines allemands et italiens, au mépris des capitulations et des traités, cherchent à échapper de plus en plus à l'intermédiaire de notre consulat pour le règlement des affaires qui les concernent. Ils ont obtenu, au cours d'instructions criminelles relatives à des bagarres entre Grecs et Latins, l'assistance directe de leurs consuls respectifs. Peu après, les journaux italiens annonçaient sans commentaires et sans bruit que la Porte avait reconnu à l'Italie le droit exclusif de protection sur ses nationaux dans ces contrées. Enfin, faisant un nouveau pas en avant, on vient d'écrire de Rome, à la date du 5 juin dernier : « Les journaux du soir annoncent qu'en raison de l'importance que prend le consulat d'Italie à Jérusalem, par suite de la protection désormais directement exercée par le gouvernement italien sur les religieux italiens des Lieux-Saints, ce consulat est élevé au rang de consulat général et son titulaire promu consul général. »

Cette dernière communication, par ses termes mêmes, a une certaine gravité. Que s'est-il passé exactement ? Où en sommes-nous et où veut-on en venir ? Il faudra qu'on s'explique, sans tarder, sur ce sujet à la tribune du Parlement. Et avant qu'un peu de lumière et de précision soit apporté, nous ne voulons tirer, ici, aucune conclusion. Mais, dès aujourd'hui, en soulignant ces nouvelles, il nous paraît utile d'en indiquer brièvement la portée, et de ne pas cacher les réflexions qu'elles sont de nature à faire naître chez ceux qui ont à la fois la conscience et le souci de la situation extérieure du pays.

Tout d'abord les quelques moines étrangers qui occasionnent ces manifestations anti-françaises, ne doivent pas ignorer que l'argent de la France s'ajoute, dans les Lieux-Saints, à son protectorat. Par voie de quêtes et de secours envoyés à la Propagande et à la Custodie de Terre-Sainte, nous subvenons dans une large mesure, en dehors même des crédits officiels réservés comme de juste à nos nationaux, à l'existence de la vie catholique internationale en Pales-

tine. Si certaines œuvres continuaient à prendre vis-à-vis de notre protectorat une attitude trop indépendante, il n'est pas douteux que nous aurions à agir de même à leur égard, au point de vue des subsides. Il se trouve là-bas assez d'établissements et de religieux français, qui ont déjà trop souvent à se plaindre de leurs confrères étrangers — nous ne l'ignorons pas — pour que nous réservions à eux seuls notre concours financier. Ils ont autant de droits à représenter la catholicité levantine et ils en ont plus, à coup sûr, à jouir de la protection de la France, dont ils maintiennent l'influence. Les étrangers qui veulent se mettre en rupture de protectorat feront bien d'y réfléchir. L'intérêt français nous commande bien moins non de conserver sur des individualités étrangères un protectorat qui serait purement nominal, que de soutenir et de développer les institutions nationales qui portent, dans ces contrées, notre drapeau.

Ceci posé, examinons de plus près les difficultés actuelles.

Il ne saurait appartenir à l'attitude de moines allemands ou italiens de porter atteinte à une situation privilégiée que nous tenons de textes anciens et de déclarations récentes et formelles du Vatican. Ces déclarations ont assurément plus de valeur, au point de vue de nos droits et des affaires catholiques, que les criaileries de franciscains turbulents soutenus par le Quirinal. Si ces derniers entendent échapper au protectorat français, ils y échapperont en tant qu'individus. Le protectorat n'en subsistera pas moins sur les Lieux-Saints catholiques, qu'ils ne sont pas seuls à personnifier. Nous n'excluons personne de notre clientèle catholique ; mais nous ne prétendons retenir personne de force. Il nous suffira de rappeler que ceux qui en veulent aujourd'hui sortir le font au prix de concessions considérables aux autorités locales. La complaisance du gouvernement ottoman à leur égard n'a, sans doute, pas d'autre cause ; nous nous faisons du rôle de Protecteur des Latins une idée élevée ; pour le reprendre à leur compte, ils n'hésiteraient pas à l'amoinrir. Et ils seraient les premiers, en persistant dans cette attitude, à subir le dommage qu'ils voudraient faire éprouver à la France, même en le faisant éprouver à l'Eglise.

Aussi n'est-il pas possible que le Vatican regarde d'un bon œil ce qui se passe actuellement en Palestine.

La tendance qui s'est manifestée pendant ces dernières années dans notre politique de mêler les questions intérieures, qui sont si passionnées, aux questions extérieures, qui devraient l'être si peu, est, il est vrai, des plus fâcheuses. Nous ne devons pas oublier, surtout sous la pression de certaines idées, que nous avons souvent besoin au dehors, notamment en Orient, d'une entente cordiale et permanente avec le Saint-Siège, que des puissances protestantes elles-mêmes ont recherchée. Il n'est pas bien sûr que, sur ce point, notre diplomatie soit sans reproches ; et nous avons pu donner ainsi à des événements, regrettables pour

nous, une cause réelle et une apparence de raison. Il y faut prendre garde.

Cependant — et cette constatation faite avec l'unique souci de nos intérêts — la papauté a trop souvent proclamé nos droits sur les catholiques orientaux et trop apprécié la valeur sans égale de notre protectorat, pour vraiment encourager l'attitude actuelle de quelques moines allemands ou italiens. L'influence qui apparaît surtout derrière leurs actes est celle de leurs gouvernements. Et quoique moins puissante, au point de vue qui nous occupe, elle mérite de nous retenir un instant à son tour.

De l'Allemagne, il y a peu de chose à dire. Les vues de Guillaume II sont trop connues, depuis le fameux voyage en Palestine, pour qu'il soit nécessaire d'y insister. D'ailleurs ne sont-elles pas naturelles? L'empereur, chef d'une puissance protestante, qui a si bien compris la force morale que donne le protectorat religieux en Orient, n'a pas à ménager, pour la conquérir à son profit ou tout au moins l'émettre à notre détriment, un Etat catholique et non-allié. C'est non seulement sur ses nationaux, mais sur les nationaux de puissances secondaires, ainsi qu'un télégramme de ces jours derniers le laisse entendre, qu'il cherche à établir sa protection, et qu'il y aurait peut-être déjà réussi sans la fermeté du Pape.

La situation de l'Italie vis-à-vis de nous est-elle la même?

Les procédés, dont nous avons à nous plaindre et que les dépêches analysées au début mettent singulièrement en lumière, ne manquent pas de surprendre, au lendemain du rapprochement des deux pays qui a excité, à un tel degré, l'enthousiasme de leurs hommes d'Etat.

Quoique le public français ait montré plus de réserve, il n'en a pas moins favorablement accueilli la nouvelle entente. Ne fallait-il pas se réjouir, en effet, en voyant cesser entre les deux nations latines cette froideur regrettable et ces malentendus fâcheux qui, depuis des années, bien mieux que les hautes cimes de leurs frontières, les séparaient? Et on a pu comprendre que les diplomates qui avaient préparé cette heureuse évolution se soient félicités de leur œuvre.

Mais l'arbre doit être jugé à ses fruits. Or il ne paraît pas que l'épanouissement de celui-là mérite, de notre part, les applaudissements légitimes qui avaient accueilli les premiers bourgeons. Depuis quelque temps déjà on commence à se demander si le fameux rapprochement n'a pas fait, pour certaines réputations individuelles, au moins autant que pour le profit de la France. Il est vrai qu'il nous assure contre toute hostilité italienne au Maroc en échange d'un désintéressement analogue de notre part du côté de la Tripolitaine; mais, pour avoir quelque valeur, ces échanges de désintéressement doivent avoir des effets similaires et on peut se demander si les Italiens ne sont pas assez pressés en ce qui concerne Tripoli. En Europe, le rapprochement franco-italien n'empêche pas un renouvellement intégral de la Triple Alliance, avec quelques assurances italiennes de

son caractère inoffensif. Et voici qu'en Asie, sur les bords mêmes de la Méditerranée, des événements se passent, moins faits pour dissiper ce désenchantement naissant que pour l'accentuer.

Peut-être jugeons-nous trop vite : nous ne prétendons pas, assurément, apporter du premier coup des affirmations définitives sur ces délicates questions. Mais c'est déjà trop qu'elles se posent avec une insistance qu'il convient de remarquer.

S'il était vrai qu'il se soit glissé, dans le rapprochement franco-italien, une arrière-pensée désagréable pour le Vatican, il serait permis de craindre, en présence surtout des dépêches qui nous arrivent d'Orient, qu'il n'ait pas été tenu assez de compte, dans l'opération, de quelques-uns des intérêts français.

Nous n'avons nullement besoin des franciscains italiens. L'influence dominante de la France ne saurait dépendre de leur attitude; la France a, par ses propres œuvres, d'assez puissantes racines et sa véritable force. C'est à ces dernières que la mauvaise volonté croissante d'autres nations nous obligera à réserver de plus en plus notre appui.

Mais au-dessus des individus, nous n'aurions pas besoin davantage d'une amitié très naturelle cependant et très désirable par certains côtés, si elle devait aboutir à compromettre une partie du patrimoine national.

J. I. T.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

AFFAIRES DU SIAM

Toutes les nouvelles nous obligent à croire que décidément une situation intolérable pour nous s'est établie dans la vallée du Mékong. Du Cambodge, de l'Annam, du Tonkin même, on nous écrit que les Siamois ont établi à demeure une force armée dans la zone de 25 kilomètres, neutralisée par le traité du 3 octobre 1893. D'après les mêmes informateurs, un certain nombre d'officiers japonais seraient avec ces troupes siamoises. Ce fait, que nous n'avons pas besoin de commenter après les articles consacrés par nous à l'alliance anglo-japonaise, nous est confirmé par la *Siam Free Press* du 3 mai dernier. Le journal de Bangkok écrivait

à ce sujet : « Nous apprenons qu'un certain nombre d'officiers japonais, arrivés au Siam il y a quelques mois, ont été vus en différents points de la vallée du Mékong, y prenant des observations. S'il en est vraiment ainsi, le meilleur conseil que nous puissions donner au Siam est de se souvenir du *prudens incipium sapientiae*, car il n'est pas douteux que le gouvernement français est sur le qui-vive en Indo-Chine et qu'il donne une attention soutenue à cette nouvelle affaire d'où le Siam peut s'attendre à voir sortir de très graves conséquences... Il est absolument déraisonnable de penser un seul instant que la France tolérera l'introduction d'une influence politique étrangère dans cette zone qui constitue plus particulièrement la sphère d'influence française. »

Il est vrai que, à en croire certaines informations, le gouvernement français aurait pris dans ces affaires de la rive droite du Mékong une attitude absolument inattendue et ne ressemblant en rien à celle que faisait prévoir la *Siam Free Press*, en tirant des dernières nouvelles la conclusion qui semble rationnelle et inévitable. D'après le bruit qui court, c'est avec l'autorisation de notre gouvernement que les Siamois auraient fait acte de présence et d'installation dans la zone neutralisée des 25 kilomètres.

Nous ne saurions nous arrêter longtemps à une pareille assertion. Comment croire à une telle abdication dans la partie du Siam plus spécialement réservée à notre influence, si peu de temps après que l'installation à Bangkok d'une légation de la « nation amie et alliée » a semblé l'indice le plus probant de l'application, de la certitude et de l'énergie de notre politique ? Comment admettre aussi que notre diplomatie ait pris sur elle de consentir à la violation, à l'annihilation pratique du traité de 1893 ratifié par les Chambres et qu'elles seules ont droit, par conséquent, de modifier ? Nous ne pouvons donc prendre au sérieux ce bruit ; nous ne le signalons que comme l'indice le plus inquiétant de l'opinion qu'on se fait, au Siam et ailleurs, de notre indécision et de notre faiblesse. On va jusqu'à croire que nous connaissons, que nous avons préalablement autorisé des empiètements, n'ayant sans doute au contraire pu se commettre et durer que parce qu'ils étaient ignorés ! Si nous prêtions quelque créance à une telle rumeur, nous n'aurions qu'à cesser de nous occuper des questions du Siam et même de l'Asie en général, puisqu'il serait avéré que nous n'avons aucune espèce de politique, même sur les points où nous possédons les intérêts les plus évidents, les plus reconnus par les tiers. Les bruits qui nous parviennent à cet égard ne sauraient être véridiques puisque nous ne constatons nulle part le bénéfice qui nous aurait été donné en échange de cette concession extrême consentie par nous aux Siamois sur la rive droite du Mékong.

Nous devons donc envisager l'attitude du gouvernement de Bangkok en elle-même et comme n'ayant été autorisée par aucune espèce de consentement, exprimé ou tacite, de notre gouverne-

ment, de nature à paralyser l'action qui s'impose. Depuis longtemps il est devenu certain que la situation créée dans la partie droite du bassin du Mékong ne saurait être indéfiniment tolérée. Nos sujets et nos protégés sont malmenés, notre influence légitime est méconnue. La *Siam Free Press* du 23 avril citait un nouveau fait qui prouve quelle est l'attitude des autorités siamoises : un agent indigène de notre consulat de Battambang a été assailli et sérieusement blessé par des habitants de la ville, agissant à l'instigation de Siamois qui venaient de Bangkok. A moins d'abdiquer complètement, nous ne pouvons admettre de pareils agissements dans des anciennes provinces cambodgiennes que le Cambodge revendique encore. L'arrangement anglo-français de 1896 nous laisse toute liberté d'agir dans cette partie orientale du Siam. C'est un terrain qui nous est réservé.

Une seule considération aurait pu nous décider à ne pas nous prévaloir de la situation internationale qui nous y est assurée. Les déclarations anglo-françaises de 1896 nous interdisaient une action isolée dans la vallée de la Ménam : elles donnaient donc aux Siamois un terrain sur lequel ils pouvaient nous faire des concessions.

Nos lecteurs savent comment ils nous y ont traités. Dans notre dernier Bulletin, nous étions encore obligés de constater que la police sikh, c'est-à-dire anglo-indienne, de Bangkok avait été augmentée. Une place dérisoire est faite à nos nationaux dans les services publics pour l'organisation desquels le gouvernement siamois est obligé de faire appel aux étrangers. On songe si peu, à Bangkok, à porter remède à cette situation que l'administration des travaux publics, laissée entre des mains anglaises, est appelée à effectuer des travaux dans l'intérieur, c'est-à-dire en partie sur des territoires qui appartiennent à la zone d'influence française. Si l'on ajoute à ces faits la manière dont le gouvernement de Bangkok agit sur la rive droite du Mékong, on conviendra que nous n'avons plus aucun espoir, aucune illusion qui nous permette de ménager plus longtemps les Siamois.

Une pareille constatation exige une conclusion pratique et active, comme en veulent toutes les politiques dignes de ce nom lorsqu'elles se trouvent en présence d'une situation parfaitement définie. Nous avons vu que l'accord de 1896 nous ferme la vallée de la Ménam, où nous avons si efficacement agi en 1893. Par contre, il nous ouvre largement celle du Mékong. C'est là que nous devons agir en y nommant dans tous les points importants des résidents, appuyés et escortés de manière à pouvoir donner, avec une autorité irrésistible, aux fonctionnaires siamois tels avis et telles directions qu'il conviendra. Il n'est pas pour nous d'autre ligne politique à suivre en présence de la situation qui nous est faite au Siam. A moins d'avoir un goût immodéré pour l'inutile et le ridicule, nous ne saurions discuter plus longtemps avec le gouvernement de Bangkok sans accompagner notre argumentation de l'action la

nous, une cause réelle et une apparence de raison. Il y faut prendre garde.

Cependant — et cette constatation faite avec l'unique souci de nos intérêts — la papauté a trop souvent proclamé nos droits sur les catholiques orientaux et trop apprécié la valeur sans égale de notre protectorat, pour vraiment encourager l'attitude actuelle de quelques moines allemands ou italiens. L'influence qui apparaît surtout derrière leurs actes est celle de leurs gouvernements. Et quoique moins puissante, au point de vue qui nous occupe, elle mérite de nous retenir un instant à son tour.

De l'Allemagne, il y a peu de chose à dire. Les vues de Guillaume II sont trop connues, depuis le fameux voyage en Palestine, pour qu'il soit nécessaire d'y insister. D'ailleurs ne sont-elles pas naturelles? L'empereur, chef d'une puissance protestante, qui a si bien compris la force morale que donne le protectorat religieux en Orient, n'a pas à ménager, pour la conquérir à son profit ou tout au moins l'émettre à notre détriment, un Etat catholique et non-allié. C'est non seulement sur ses nationaux, mais sur les nationaux de puissances secondaires, ainsi qu'un télégramme de ces jours derniers le laisse entendre, qu'il cherche à établir sa protection, et qu'il y aurait peut-être déjà réussi sans la fermeté du Pape.

La situation de l'Italie vis-à-vis de nous est-elle la même?

Les procédés, dont nous avons à nous plaindre et que les dépêches analysées au début mettent singulièrement en lumière, ne manquent pas de surprendre, au lendemain du rapprochement des deux pays qui a excité, à un tel degré, l'enthousiasme de leurs hommes d'Etat.

Quoique le public français ait montré plus de réserve, il n'en a pas moins favorablement accueilli la nouvelle entente. Ne fallait-il pas se réjouir, en effet, en voyant cesser entre les deux nations latines cette froideur regrettable et ces malentendus fâcheux qui, depuis des années, bien mieux que les hautes cimes de leurs frontières, les séparaient? Et on a pu comprendre que les diplomates qui avaient préparé cette heureuse évolution se soient félicités de leur œuvre.

Mais l'arbre doit être jugé à ses fruits. Or il ne paraît pas que l'épanouissement de celui-là mérite, de notre part, les applaudissements légitimes qui avaient accueilli les premiers bourgeons. Depuis quelque temps déjà on commence à se demander si le fameux rapprochement n'a pas fait, pour certaines réputations individuelles, au moins autant que pour le profit de la France. Il est vrai qu'il nous assure contre toute hostilité italienne au Maroc en échange d'un désintéressement analogue de notre part du côté de la Tripolitaine; mais, pour avoir quelque valeur, ces échanges de désintéressement doivent avoir des effets similaires et on peut se demander si les Italiens ne sont pas assez pressés en ce qui concerne Tripoli. En Europe, le rapprochement franco-italien n'empêche pas un renouvellement intégral de la Triple Alliance, avec quelques assurances italiennes de

son caractère inoffensif. Et voici qu'en Asie, sur les bords mêmes de la Méditerranée, des événements se passent, moins faits pour dissiper ce désenchantement naissant que pour l'accentuer.

Peut-être jugeons-nous trop vite : nous ne prétendons pas, assurément, apporter du premier coup des affirmations définitives sur ces délicates questions. Mais c'est déjà trop qu'elles se posent avec une insistance qu'il convient de remarquer.

S'il était vrai qu'il se soit glissé, dans le rapprochement franco-italien, une arrière-pensée désagréable pour le Vatican, il serait permis de craindre, en présence surtout des dépêches qui nous arrivent d'Orient, qu'il n'ait pas été tenu assez de compte, dans l'opération, de quelques-uns des intérêts français.

Nous n'avons nullement besoin des franciscains italiens. L'influence dominante de la France ne saurait dépendre de leur attitude; la France a, par ses propres œuvres, d'assez puissantes racines et sa véritable force. C'est à ces dernières que la mauvaise volonté croissante d'autres nations nous obligera à réserver de plus en plus notre appui.

Mais au-dessus des individus, nous n'aurions pas besoin davantage d'une amitié très naturelle cependant et très désirable par certains côtés, si elle devait aboutir à compromettre une partie du patrimoine national.

J. I. T.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux Publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

AFFAIRES DU SIAM

Toutes les nouvelles nous obligent à croire que décidément une situation intolérable pour nous s'est établie dans la vallée du Mékong. Du Cambodge, de l'Annam, du Tonkin même, on nous écrit que les Siamois ont établi à demeure une force armée dans la zone de 25 kilomètres, neutralisée par le traité du 3 octobre 1893. D'après les mêmes informateurs, un certain nombre d'officiers japonais seraient avec ces troupes siamoises. Ce fait, que nous n'avons pas besoin de commenter après les articles consacrés par nous à l'alliance anglo-japonaise, nous est confirmé par la *Siam Free Press* du 3 mai dernier. Le journal de Bangkok écrivait

à ce sujet : « Nous apprenons qu'un certain nombre d'officiers japonais, arrivés au Siam il y a quelques mois, ont été vus en différents points de la vallée du Mékong, y prenant des observations. S'il en est vraiment ainsi, le meilleur conseil que nous puissions donner au Siam est de se souvenir du *prudens incipit sapientia*, car il n'est pas douteux que le gouvernement français est sur le qui-vive en Indo-Chine et qu'il donne une attention soutenue à cette nouvelle affaire d'où le Siam peut s'attendre à voir sortir de très graves conséquences... Il est absolument déraisonnable de penser un seul instant que la France tolérera l'introduction d'une influence politique étrangère dans cette zone qui constitue plus particulièrement la sphère d'influence française. »

Il est vrai que, à en croire certaines informations, le gouvernement français aurait pris dans ces affaires de la rive droite du Mékong une attitude absolument inattendue et ne ressemblant en rien à celle que faisait prévoir la *Siam Free Press*, en tirant des dernières nouvelles la conclusion qui semble rationnelle et inévitable. D'après le bruit qui court, c'est avec l'autorisation de notre gouvernement que les Siamois auraient fait acte de présence et d'installation dans la zone neutralisée des 25 kilomètres.

Nous ne saurions nous arrêter longtemps à une pareille assertion. Comment croire à une telle abdication dans la partie du Siam plus spécialement réservée à notre influence, si peu de temps après que l'installation à Bangkok d'une légation de la « nation amie et alliée » a semblé l'indice le plus probant de l'application, de la certitude et de l'énergie de notre politique ? Comment admettre aussi que notre diplomatie ait pris sur elle de consentir à la violation, à l'annihilation pratique du traité de 1893 ratifié par les Chambres et qu'elles seules ont droit, par conséquent, de modifier ? Nous ne pouvons donc prendre au sérieux ce bruit ; nous ne le signalons que comme l'indice le plus inquiétant de l'opinion qu'on se fait, au Siam et ailleurs, de notre indécision et de notre faiblesse. On va jusqu'à croire que nous connaissons, que nous avons préalablement autorisé des empiètements, n'ayant sans doute au contraire pu se commettre et durer que parce qu'ils étaient ignorés ! Si nous prêtions quelque créance à une telle rumeur, nous n'aurions qu'à cesser de nous occuper des questions du Siam et même de l'Asie en général, puisqu'il serait avéré que nous n'avons aucune espèce de politique, même sur les points où nous possédons les intérêts les plus évidents, les plus reconnus par les tiers. Les bruits qui nous parviennent à cet égard ne sauraient être véridiques puisque nous ne constatons nulle part le bénéfice qui nous aurait été donné en échange de cette concession extrême consentie par nous aux Siamois sur la rive droite du Mékong.

Nous devons donc envisager l'attitude du gouvernement de Bangkok en elle-même et comme n'ayant été autorisée par aucune espèce de consentement, exprimé ou tacite, de notre gouverne-

ment, de nature à paralyser l'action qui s'impose. Depuis longtemps il est devenu certain que la situation créée dans la partie droite du bassin du Mékong ne saurait être indéfiniment tolérée. Nos sujets et nos protégés sont malmenés, notre influence légitime est méconnue. La *Siam Free Press* du 23 avril citait un nouveau fait qui prouve quelle est l'attitude des autorités siamoises : un agent indigène de notre consulat de Battambang a été assailli et sérieusement blessé par des habitants de la ville, agissant à l'instigation de Siamois qui venaient de Bangkok. A moins d'abdiquer complètement, nous ne pouvons admettre de pareils agissements dans des anciennes provinces cambodgiennes que le Cambodge revendique encore. L'arrangement anglo-français de 1896 nous laisse toute liberté d'agir dans cette partie orientale du Siam. C'est un terrain qui nous est réservé.

Une seule considération aurait pu nous décider à ne pas nous prévaloir de la situation internationale qui nous y est assurée. Les déclarations anglo-françaises de 1896 nous interdisaient une action isolée dans la vallée de la Ménam : elles donnaient donc aux Siamois un terrain sur lequel ils pouvaient nous faire des concessions.

Nos lecteurs savent comment ils nous y ont traités. Dans notre dernier Bulletin, nous étions encore obligés de constater que la police sikh, c'est-à-dire anglo-indienne, de Bangkok avait été augmentée. Une place dérisoire est faite à nos nationaux dans les services publics pour l'organisation desquels le gouvernement siamois est obligé de faire appel aux étrangers. On songe si peu, à Bangkok, à porter remède à cette situation que l'administration des travaux publics, laissée entre des mains anglaises, est appelée à effectuer des travaux dans l'intérieur, c'est-à-dire en partie sur des territoires qui appartiennent à la zone d'influence française. Si l'on ajoute à ces faits la manière dont le gouvernement de Bangkok agit sur la rive droite du Mékong, on conviendra que nous n'avons plus aucun espoir, aucune illusion qui nous permette de ménager plus longtemps les Siamois.

Une pareille constatation exige une conclusion pratique et active, comme en veulent toutes les politiques dignes de ce nom lorsqu'elles se trouvent en présence d'une situation parfaitement définie. Nous avons vu que l'accord de 1896 nous ferme la vallée de la Ménam, où nous avons si efficacement agi en 1893. Par contre, il nous ouvre largement celle du Mékong. C'est là que nous devons agir en y nommant dans tous les points importants des résidents, appuyés et escortés de manière à pouvoir donner, avec une autorité irrésistible, aux fonctionnaires siamois tels avis et telles directions qu'il conviendra. Il n'est pas pour nous d'autre ligne politique à suivre en présence de la situation qui nous est faite au Siam. A moins d'avoir un goût immodéré pour l'inutile et le ridicule, nous ne saurions discuter plus longtemps avec le gouvernement de Bangkok sans accompagner notre argumentation de l'action la

plus probante. Notre intérêt et notre dignité nous y obligent. Ajoutons que l'humanité aussi nous y encourage : ce ne sont sans doute pas les procédés conciliants des Siamois qui ont soulevé toutes les populations de la rive droite du Mékong. Les agents de Bangkok apparaissent, dans toute l'histoire de l'expansion siamoise, comme des négriers de l'Extrême-Orient. Nous avons vu que c'était bien l'avis des Anglais du Malacca. Un de leurs journaux, le *Straits Times*, résumant le système d'exactions et de brutalités pratiqué par trop de fonctionnaires siamois, dit qu'ils « mangent leur province ». On ne saurait donc nous accuser d'étouffer dans sa fleur une civilisation asiatique naissante ou renaissante, si nous nous chargeons de faire régner un ordre supportable dans notre sphère d'influence de la rive droite du Mékong.

Les Anglais reconnaissent si bien cette situation qu'ils commencent à prendre en mains, contre les agents siamois, les intérêts des petits sultanats du Malacca. Il se trouve donc qu'ils agissent, dans la sphère d'influence qui leur est réservée par les déclarations de 1896, exactement comme nous devrions agir dans la nôtre. Il est même nécessaire de faire remarquer que — lorsqu'ils auront achevé d'asseoir leur autorité dans ces pays, et si notre action sur le Mékong n'est pas simultanée à la leur dans le Malacca — ils prétendront peut-être revenir sur le désintéressement qu'ils ont implicitement déclaré en ce qui concerne la rive droite du Mékong, en échange d'un désintéressement analogue de notre part en ce qui concerne les parties occidentales du Siam constituant la zone anglaise.

Certains feront peut-être observer que nous risquons de nous heurter dans ces pays à l'alliance anglo-japonaise. Mais le traité qui la constitue ne s'étend pas jusqu'à eux. Il est peu probable qu'une diplomatie intelligente ne puisse pas faire comprendre à l'Angleterre que ce serait folie pour elle-même que d'introduire le Japon en Indo-Chine. La rivalité française, surtout réglémentée par les termes de l'accord de 1896, est beaucoup moins inquiétante. Enfin on sait que la meilleure manière d'attirer les agressions, c'est de les escompter, de les craindre ouvertement d'avance.

Toute la situation nous oblige donc à faire maintenant une réalité de notre sphère d'influence de la rive droite du Mékong, si nous ne voulons pas que ce mot soit une dérision et ne serve qu'à souligner une lamentable abdication de notre politique. L'action des Siamois, dans la vallée de la Ménam et dans celle du Mékong, nous force à leur imposer dans la pratique un contrôle permanent et détaillé, une sorte de régime de protectorat dans toute la partie du Siam que les déclarations de 1896 réservent à notre influence. Si nous tardons à obéir dans ce sens aux impérieuses indications des faits, notre politique est perdue sur le Mékong et compromise dans toute l'Indo-Chine.

R. C.

QUELQUES NOTES

SUR LE PORT DE HAN-KEOU

Depuis quelques années, en France du moins, quand on parle de la Chine et des intérêts que nous y avons, aux noms connus de Tientsin, de Changhaï, de Fou-tcheou et de Canton, on a pris l'habitude d'ajouter celui de Han-keou. Les récits des globe-trotters, journalistes et autres, qui ont parcouru la Chine au moment des troubles causés par les Boxeurs ont contribué à familiariser les Européens avec ce nom.

Nous allons essayer d'expliquer pourquoi l'on a grandement raison de s'occuper de ce port, le plus important du Bas Yang-tseu, et comme on dit, le grand « emporium » de la Chine centrale.

Au point de vue du pittoresque, de toutes les stations du fleuve Han-keou est celle qui présente le moins d'agrément. Située au milieu d'une plaine unie, sans arbres, inondée en été, la ville de Han-keou n'offre guère à l'œil qu'un spectacle assez peu plaisant; cependant, à mesure que le steamer suivant la ligne des concessions se rapproche de la cité chinoise, c'est toute une ville européenne qui défile devant lui, sur laquelle plane la fumée des usines de thé, puis l'activité d'une ville chinoise la plus grouillante et la plus remuante qui soit, déversant par toutes ses ouvertures des milliers de coolies chaussés de souliers de tresses de paille, portant en équilibre sur l'épaule un bambou chargé, à chaque extrémité, soit de ballots de thé, soit de paniers pleins de suif végétal ou d'huile de bois, et poussant pour s'exciter leurs cris monotones si agaçants pour les nerfs européens. Ces gens courent de tous côtés, chargeant et déchargeant les marchandises des steamers qui se pressent le long des appontements du Yang-tseu ou des jonques qui s'entassent à l'embouchure du Han, en rangs tellement serrés qu'il est parfois impossible de passer au milieu d'elles.

Han-keou (*la bouche de la rivière Han*) est situé dans la province du Hou-pei, en amont de Kieou-kiang à 586 milles de Changhaï, à plus de 600 milles de la mer. Ce n'est ni une préfecture, ni une sous-préfecture, mais la ville dépend de la sous-préfecture de Han-yang, ce qui ne veut pas dire que les Chinois en méconnaissent l'importance. Elle compte parmi les cinq « tchen » (1) de l'empire, c'est-à-dire les principaux marchés, et depuis plusieurs années elle est administrée par un magistrat spécial, chargé surtout de la police, appelé le « hia-keou-ting ».

C'est à Han-keou que réside le tao-tai chargé du circuit que forment les trois préfectures de Han-yang, Ouang-tcheou et Te-ngan; il est en même temps intendant de la douane.

(1) Les autres « tchen » sont King-te (dans le Kiang-si), Siang-tan (dans le Hou-nan), Si-ngan-fou (au Chen-si) et Fat-shan (près de Canton, prononcé Fo-chan en langue de Pékin).

La position de ce port intermédiaire entre le cours supérieur et le cours inférieur du Yang-tseu lui a assuré, dès une époque fort ancienne, une importance commerciale de premier ordre. Il est situé sur la rive gauche du Han, à l'endroit où cette rivière venant du Nord se jette dans le Yang-tseu-kiang, large à cet endroit de 4.500 mètres; sur la rive droite du Han, vis-à-vis de Han-keou, est la ville de Han-yang, et, sur la rive opposée du Yang-tseu s'étend la ville de Wou-tchang, capitale de la province du Hou-peï. De ces trois villes dont les habitants pris ensemble sont au nombre d'environ 4.500.000, la ville de Han-keou, à elle seule, aurait près de 800.000 (1), c'est en effet la plus importante des trois cités. Wou-tchang est une grande ville murée, bien bâtie, habitée surtout par les fonctionnaires; c'est là que résident le vice-roi des deux Hou (Hou-peï et Hou-nan) et le gouverneur du Hou-peï; depuis quelques années le vice-roi Tchang Tche-Tong y a créé une école militaire, dirigée par des instituteurs allemands et japonais, et une école d'agriculture; il existe également un établissement où l'on frappe des piastres et des sapèques. L'ambition du vice-roi serait de reporter sur Wou-tchang un peu de l'activité commerciale de Han-keou. Aussi, l'année dernière, a-t-il fait déclarer la ville ouverte au commerce international, mais sans que les étrangers puissent obtenir de concessions séparées. Ils vivraient mêlés aux Chinois sur une portion de territoire le long du Yang-tseu, dont l'administration serait mi-partie européenne, mi-partie chinoise, comme cela se pratique déjà à Yo-tcheou, au Hou-nan. Cette perspective d'ailleurs ne semble pas séduire beaucoup les Européens qui se montrent peu disposés à abandonner Han-keou pour Wou-tchang. Quant à la ville de Han-yang, siège d'un préfet et d'un sous-préfet, le développement de Han-keou lui a enlevé toute importance. Dans les faubourgs de la ville, le vice-roi avait établi des forges et aciéries dirigées par des Belges, qu'il a cédées depuis à S. E. Cheng, le directeur des chemins de fer. Ces établissements doivent fournir une partie des matériaux nécessaires au chemin de fer de Han-keou-Pékin. C'est également dans les faubourgs de Han-yang que se trouve une manufacture d'armes, dirigée par des Allemands, qui fournit aux soldats du vice-roi des fusils Maüser, des canons de tous calibres, des cartouches avec poudre sans fumée.

La ville chinoise de Han-keou répond encore à la description qu'en faisait le secrétaire de lord Elgin en 1858 (2) : « La ville est construite en forme de triangle aigu, la base qui repose sur le Yang-tseu n'a pas plus d'un mille de longueur, tandis que la ville s'étend pendant deux milles et demi sur les rives du Han et se termine presque

en pointe... Le plan de Han-keou est extrêmement simple. Deux artères principales coupent la ville en lignes parallèles; ces deux grands chemins sont traversés par des rues formant une courbe et s'étendant à une distance à peu près égale les unes des autres. » Les rues transversales donnent directement sur le Han, soit par de petites ruelles, soit par de plus larges ouvertures surmontées d'un portique et aboutissant à un escalier qui descend vers la rivière. La ville, à l'intérieur, ne diffère guère des autres cités chinoises; ce sont les mêmes rues étroites, avec leurs boutiques ouvertes, à la porte desquelles se balancent des enseignes aux titres d'un poétique symbolisme. Quelques magasins sont d'un fort bel effet avec leurs devantures dorées, sculptées à jour, où se jouent les oiseaux et les fleurs dans une décoration charmante. Ce sont ceux des banquiers ou des droguistes. Les bâtiments des « gildes », de temps à autre, élèvent au-dessus des maisons environnantes leurs toits en tuiles vernissées et font admirer leurs façades sculptées et décorées. Malgré la foule qui se presse, piétons, porteurs de chaise, coolies, la circulation se fait en somme assez bien, grâce à la patience des foules chinoises, mais non sans bruit. L'étranger même provoque à peine l'attention. On lui lance en passant une injure rapide d'un air indifférent, surtout s'il est en chaise et ne peut châtier l'impertinent; mais les attroupements causés par « les diables d'Occident » sont en somme assez rares. A l'extrémité de la ville, non loin de l'endroit où la grande rue la plus proche du Han débouche de la concession anglaise, sont les bureaux de la douane chinoise.

La ville est entourée d'une muraille qui date de 1863; bâtie en prévision d'une attaque possible des « Nien feï », bandits venus des provinces du Nord que l'on a quelquefois confondus avec les Taï-ping; cette muraille est du reste aussi mal entretenue que possible; on y a déjà fait des brèches en plusieurs endroits et, de consentement mutuel, l'une de ses portes située entre les concessions française et allemande a été démolie l'année dernière pour laisser passer une route qui reliera les deux concessions. Elle est destinée à disparaître pour permettre aux établissements étrangers de s'agrandir en profondeur du côté de la voie du chemin de fer, dont le remblai offrira une protection contre les inondations.

Le Yang-tseu, en effet, a pendant les mois d'été des crues qui peuvent s'élever à 12 ou 15 mètres, et alors la campagne autour de Han-keou est entièrement submergée; c'est un vaste lac sillonné de jonques de transport. La crue est quelquefois assez considérable pour que les concessions soient inondées. En août 1870, le fleuve monta à 15 m. 40 au-dessus du niveau le plus bas qui ait été observé, celui de 1868 qui a été pris pour 0. On n'a plus dans ce cas que la ressource de remplacer les « jinrickchas » et les voitures par des « sampans » qui glissent dans les rues transformées en canaux. Ces crues ne vont jamais sans quelques sinistres causés par la négligence des Chinois qui établissent leurs paillettes au bord du

(1) Chiffre approximatif moyen. On sait combien il est difficile d'évaluer exactement la population des villes chinoises, faute de renseignements officiels précis ou récents. Cette question a été fort bien expliquée par M. E. H. Parker dans un chapitre de son beau livre : *China, her History, Diplomacy and Commerce*.

(2) *La Chine et le Japon*. Miss. du comte d'Elgin pend. les ann. 1857, 58 et 59, racontée par L. Oliphant, trad. Guizot, 1860, t. II, p. 356 et sqq.

fleuve sur des sortes de pilotis et ne se retirent devant l'inondation qu'à la dernière extrémité; à mesure que le fleuve monte, ils relèvent leur plancher d'autant, mais parfois l'arrivée trop forte de l'eau les surprend pendant la nuit et renverse leurs misérables huttes avant que les habitants aient pu se sauver.

Ces inondations, qui durent généralement de juillet à septembre, rendent à cette époque la navigation assez difficile, et il est arrivé que des steamers du fleuve sont allés s'échouer dans les champs qui disparaissaient sous l'eau.

L'hiver à Han-keou est en général assez doux; mais, en revanche, l'été est extrêmement chaud, et il est fort commun de voir le thermomètre monter à 40°; le climat est beaucoup moins humide qu'à Changhaï, mais on n'a pas ici la brise venue de la mer pour rafraîchir un peu l'air, et les nuits d'été sont aussi chaudes que les journées. Cependant, Han-keou est considérée comme un endroit très sain. D'ailleurs, pendant l'été, les familles européennes, ou du moins les femmes et les enfants, vont passer les chaleurs dans les montagnes de Kou-ling aux environs de Kieou-kiang. Dès que le chemin de fer de Han-keou-Pékin fonctionnera jusqu'à Sin-yang, les montagnes de cette région offriront aux Européens une sorte de sanatorium à très peu de distance de Han-keou, et qui permettra de mieux supporter l'été.

* *

La première description de Han-keou a été donnée par le Père Huc, dans son *Empire Chinois*. Nous voulons bien croire que le spirituel missionnaire avait au moins passé par Han-keou, mais il ne s'est pas soucié d'une grande exactitude dans les renseignements qu'il nous a laissés et les erreurs grossières ne manquent pas à son récit.

C'est seulement à la suite du traité conclu par les Anglais à Tientsin en 1858 qu'une mission envoyée sur le Yang-tseu remonta jusqu'à Han-keou et donna des renseignements exacts sur cette place. Le paragraphe 10 du traité anglais contenait les dispositions suivantes: « Les bâtiments de commerce anglais auront le droit de faire le commerce sur la Grande Rivière (Yang-tseu). Les vallées supérieures et inférieures en étant cependant troublées par les rebelles, on n'ouvrira pas de port au commerce pour le moment, à l'exception de Tchen-kiang qui sera ouvert l'année qui suivra la date de la signature de ce traité.

« Dès que la paix sera rétablie, les bâtiments anglais pourront aussi se livrer au commerce jusqu'à Han-keou, dans trois ports — sans plus — qui seront fixés, après accord entre le ministre anglais et le secrétaire d'Etat chinois, pour l'entrée et le déchargement des marchandises. »

Désireux de se rendre compte par lui-même de l'intérêt que présentaient les ports du Yang-tseu, lord Elgin remonta le fleuve au mois de décembre 1858, sur le *Furious*, et arriva le 7 à Han-

keou, qui venait d'être ravagé par les Taï-ping. Il y resta quelques jours. C'est dans le récit de sa mission, déjà cité plus haut, que nous trouvons les premiers détails précis relatifs à Han-keou.

Le 14 mars 1861, sir Harry Parkes, accompagné de l'amiral Hope, vint à Han-keou s'entendre avec les autorités locales pour l'achat d'un emplacement où les négociants anglais pourraient se livrer au commerce. Après d'assez longues négociations, les Chinois accordèrent un terrain ayant 800 yards le long du Yang-tseu et 4 à 500 yards de profondeur, situé à l'extrémité Est de la ville chinoise de Han-keou; la convention faite stipulait que, dans le cas où d'autres nations étrangères demanderaient une concession, celle-ci ne saurait leur être accordée qu'en aval de la concession anglaise.

L'ouverture du port de Han-keou fut nettement stipulée pour la première fois dans l'article VI du traité de commerce prussien du 2 septembre 1861, et le bureau de la douane fut ouvert en janvier 1862.

Le gouvernement français qui, au début, avait malheureusement remis ses intérêts entre les mains de sir Harry Parkes d'abord, et des consuls anglais ensuite, envoya enfin à Han-keou, pour le représenter, M. Dabry de Thiersaint, qui prit le service le 15 janvier 1863. Notre agent fit tous ses efforts pour faire concéder à la France un terrain entre la concession anglaise et le Han, en pleine ville chinoise, à un endroit appelé Long-wang-miao. Mais, poussées par les Anglais qui s'appuyaient sur la disposition dont nous avons parlé plus haut, les autorités chinoises se refusaient à rien accorder et c'est à grand-peine que nous pûmes obtenir un emplacement au nord-est de la concession anglaise, c'est-à-dire loin de la ville chinoise et du centre des affaires. Cet emplacement, d'ailleurs, resta toujours inoccupé et les seules constructions y furent longtemps le consulat et quelques maisons de missionnaires.

Les autres nations n'envoyèrent de représentants à Han-keou que beaucoup plus tard. Les espérances qu'avait fait concevoir ce port ne s'étaient pas réalisées tout d'abord. Comme pour beaucoup d'établissements en Extrême-Orient, dès le début on se livra à de grosses spéculations et l'on aboutit à de graves mécomptes. Puis, la situation s'améliora; mais, pendant longtemps, les intérêts anglais furent à peu près seuls représentés à Han-keou. Nous n'avions que peu ou pas de nationaux et les affaires de mission (1) étaient les plus importantes du poste; c'est ce qui explique qu'à un certain moment, on ait converti le consulat de Han-keou en vice-consulat.

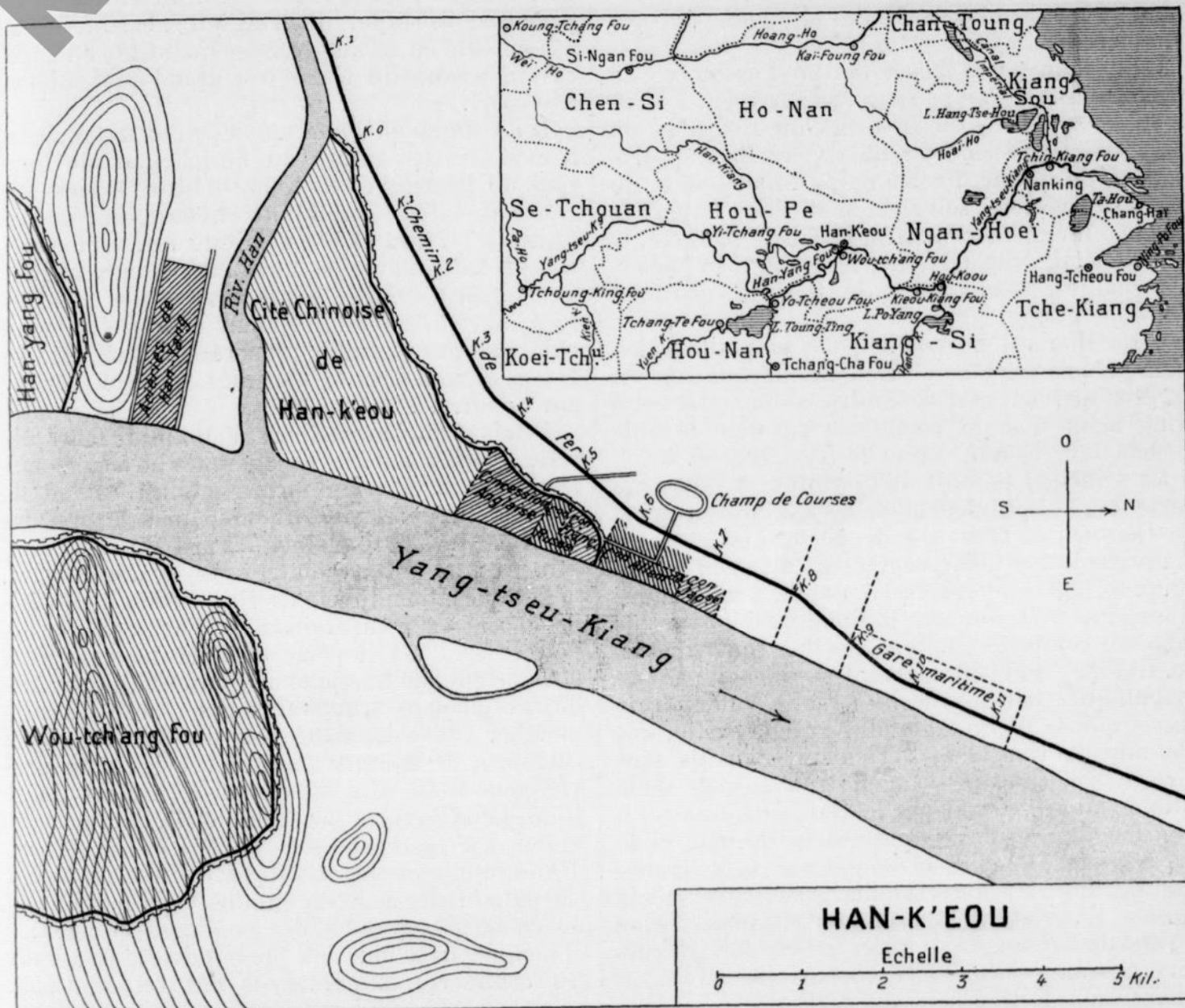
Les Russes, qui s'occupaient exclusivement du commerce du thé, vinrent de plus en plus nombreux et peu à peu monopolisèrent, pour ainsi

(1) Han-keou dépend du vicariat apostolique du Hou-peï oriental dont le siège est à Wou-tchang; ce vicariat appartient aux Français italiens; à Han-keou est la procure de toutes les missions italiennes; les missionnaires ont élevé sur la concession anglaise une grande église du style de la renaissance italienne. Les Pères Augustiniens espagnols du Hou-nan septentrional ont également une procure à Han-keou.

dire, ce trafic. Les maisons allemandes de Changhaï envoyaient des agents à Han-keou et l'Allemagne obtenait, à la suite de la guerre sino-japonaise, le 3 octobre 1895, une concession, en dehors et au nord-est de la muraille, le long du Yang-tseu. Les Français, timidement encore, commencèrent à arriver, et en 1897 nous songeâmes à tirer parti de la concession qui jadis nous avait été accordée. Une partie de ce territoire servait de champ de

cession fort mal placée, à la suite de la concession allemande, dont ils se montrent assez embarrassés. Il n'est pas jusqu'aux Belges qui ne caressent l'espoir de voir flotter leur pavillon sur un territoire qui leur appartienne.

Han-keou, qui, aux yeux des Européens, resta pendant de nombreuses années un port ouvert à



courses, et sur la partie qui touchait à la concession anglaise étaient établies les manufactures de thé des négociants russes. Comme nous n'avions pas fait usage de notre droit pendant plus de trente ans, le gouvernement russe demanda, pour en faire une concession, la portion de territoire où étaient établis ses nationaux. On convint donc d'un arrangement, et en mai 1897 une convention fut signée avec les autorités locales, qui délimitait notre concession. Nous gardions un terrain de 600 mètres environ dans la plus grande largeur, de 500 mètres de profondeur, avec un frontage de 378 mètres sur le Yang-tseu. Les Anglais profitèrent de la circonstance pour obtenir sur l'arrière de leur concession une extension de terrain.

Les Japonais ont également obtenu une con-

cession plus important que les autres, est en passe de devenir le second port de Chine. Il n'en est pas où l'effort des Européens se soit porté plus rapidement et plus activement, puisqu'en quelques années cette ville, qui n'avait qu'une concession étrangère, a vu s'en créer cinq, puisque les Européens y viennent chaque jour plus nombreux, soit pour y fonder des établissements indépendants, soit plutôt pour y établir des succursales de maisons existant déjà en Europe ou en Chine.

C'est qu'en effet Han-keou a une situation unique, communiquant directement ou indirectement avec les voies fluviales les plus importantes de l'empire.

« Après s'être éloignés l'un de l'autre à des milliers de milles, l'un vers le désert, et l'autre

vers le Sud, le Yang-tseu et le fleuve Jaune se rapprochent une fois de plus à une distance de 300 milles ; une des rivières de Han-keou, le Han, coule dans la partie intermédiaire et, après un cours navigable de 1.250 milles, rejoint le Yang-tseu à Han-keou, qui est aussi exactement à mi-chemin entre le système des deux lacs (1). Située comme elle est dans le centre de la Chine avec des communications économiques par eau dans toutes les directions possibles, la ville de Han-keou trouve de tous côtés des aliments pour son commerce (2). »

C'est moins une place de production qu'un grand marché. Par le Yang-tseu arrivent à Han-keou les produits du Hou-pei, du Hou-nan, du Kiang-si, du Se-tchouan ; la rivière Han apporte ceux d'une partie du Chen-si, du Kan-sou et du Ho nan. Ces deux voies amènent dans le port le riz, les fèves, les sésames, le tabac, le sucre, le suif végétal, la porcelaine, les peaux, le papier, les plantes médicinales, le thé, le charbon, l'opium, etc.

« Le Han est navigable pour la petite batellerie jusqu'au-dessus de Han-tchong-fou, qui est un gros marché, mais le centre commercial est à Hing-ngan d'où le commerce rayonne vers le Se-tchouan, le Kan-sou et le Bas Chen-si. »

Le principal produit d'exportation à Han-keou est le thé, qui provient pour les 2/3 du Hou-pei et du Hou-nan et pour 1/3 de Kieou-kiang (3). On distingue le thé noir proprement dit et le thé en briques ; ce dernier, exclusivement fabriqué par les Russes, se présente sous forme de galettes ou de tablettes comprimées. Tous ces théés sont exportés en Europe, soit directement à Odessa par les magnifiques bateaux de la « Flotte Volontaire » russe, qui en prennent la plus grande partie, soit par mer de Han-keou à Tientsin, d'où ils sont dirigés par caravanes sur Kalgan au delà de la Grande Muraille, soit par le Han de Han-keou à Fan-tcheng près de la frontière du Ho-nan, et de là, par terre, ils sont acheminés vers la Mongolie. Ils sont destinés pour la plus grande partie à la Russie, l'Angleterre consommant de plus en plus du thé de Ceylan. Ce dernier article fait, depuis quelques années, une forte concurrence au thé de Chine venu de Han-keou ou de Fou-tcheou. Il a pour lui l'avantage d'être plus soigneusement préparé ; le gouvernement de l'Inde fait étudier les meilleurs procédés de culture et on arrive à produire à Ceylan un thé extrêmement aromatique de plus en plus apprécié en Europe. Les Chinois, au contraire, ne veulent rien changer à leur façon de cultiver et de préparer le thé ; ils se montrent peu soigneux et trop portés à frauder sur la qualité de la marchandise qu'ils livrent à la consommation.

(1) Le lac Tong-ting et le lac Po-yang.

(2) E.-H. PARKER, *China*, p. 148.

(3) Il semble un peu étonnant d'abord que l'on fasse remonter les cargaisons de thé de Kieou-kiang à Han-keou au lieu de les charger à Kieou-kiang même. C'est que les négociants de ce dernier port trouvent mieux leur compte à envoyer leur thé par jonques à Han-keou, où ils trouveront facilement à les faire charger, qu'à attendre le passage à Kieou-kiang d'un steamer qui ne pourrait prendre de leur marchandise que ce qui serait nécessaire pour compléter le fret fait à Han-keou.

Depuis une dizaine d'années à peu près, l'opium du Se-tchouan arrive à Han-keou en quantités de plus en plus grandes, au détriment de l'opium de l'Inde, et c'est, après le thé, un des principaux articles d'exportation. Puis viennent le tabac et le sucre du Se-tchouan, les peaux de buffles et de vaches ; l'exportation des sésames augmente également ainsi que celle des soies de porc (pour la fabrication de brosses) ; Han-keou est aussi un gros marché pour le musc venu du Thibet et les plumes d'oiseau tels que l'aigrette ; le suif végétal est exporté en moins grandes quantités qu'auparavant, à cause du déchet trop grand qu'il subit au transport.

Il n'y a que quelques années qu'on a commencé à exploiter les mines du Se-tchouan, du Hou-nan, du Hou-pei et du Kouei-tcheou, si riches en charbon, cuivre, antimoine et étain ; une maison française, Vrad et C^{ie}, a fait un arrangement de compte à demi avec le bureau des mines du Houkouang et a installé sur la rive droite du Yang-tseu un vaste établissement où les minerais subissent une première préparation et un premier lavage et sont ensuite expédiés sur New-York et sur Londres.

Pendant quelques années, l'albumine fabriquée à Han-keou a fait sur les marchés étrangers une forte concurrence au même produit venant du Tonkin ou de l'Asie Mineure, mais le prix des œufs est devenu trop élevé, et peu à peu les albumineries ont presque toutes cessé de fonctionner.

L'importation directe de Han-keou est très peu de chose, en comparaison de l'exportation. Le pétrole seul est importé en quantités notables d'Amérique, de Russie et de Sumatra, les pétroles du Se-tchouan n'arrivant pas encore sur le marché. Les cotonnades, les filés de coton, les shirtings, la teinture d'aniline et le sucre proviennent aussi directement de l'étranger ou de Hong-kong (le sucre par exemple) (1). Pour presque toutes les marchandises venant d'Europe ou d'Amérique, les négociants préfèrent s'adresser à Changhaï à des maisons chinoises qui leur offrent un choix plus grand et des avantages spéciaux.

Comme dans tous les ports ouverts de Chine, les commerçants européens ont recours, pour acheter leurs marchandises, à des intermédiaires indigènes ; mais ici, au lieu d'être comme à Changhaï, attachés à une seule maison, la plupart de ces « compradores » sont souvent de simples courtiers qui font affaire avec la maison qui leur offre le prix le plus avantageux des marchandises dont ils disposent, et qui, d'ailleurs, se livrent continuellement à de grosses spéculations.

Les commerçants chinois de Han-keou, selon leur commerce et leur pays d'origine, sont unis en associations ou guildes appelées, selon les cas, *houei-kouan* ou *kong-so*. C'est une des villes de Chine où ces associations sont le plus nombreuses (2), à cause des intérêts divers qui y sont

(1) Comme nous l'avons dit, cependant, le Se-tchouan envoie du sucre à Han-keou.

(2) J'en ai compté une cinquantaine, en laissant de côté les associations de petits métiers, tels que tailleurs, barbiers, etc.

pour la reporter du côté des concessions française et allemande et n'a-t-il pas été question de bâtir sur notre territoire une chapelle pour les Européens, l'église catholique, située sur la concession anglaise, étant considérée comme trop éloignée du centre?

La concession allemande, dont le développement dépend un peu de celui de la nôtre, n'avait d'abord sur son territoire que les bâtiments nécessaires aux compagnies de navigation et quelques entrepôts ou « godowns »; elle commence aussi à se bâtir. La concession japonaise est fort mal placée et n'a pu tirer parti de son terrain encore encombré de huttes chinoises; ses ressources sont trop faibles pour qu'elle puisse être mise en valeur de sitôt.

Le nombre des Européens (1) n'était pas encore assez considérable jusqu'ici pour que l'on pût aménager les concessions selon les exigences occidentales; cependant on a commencé à poser un réseau téléphonique et la lumière électrique, que possèdent déjà quelques établissements particuliers, ne tardera sans doute pas à apparaître dans les rues.

Han-keou offre cette particularité, rare en Chine, que les étrangers, au lieu de se fondre tous dans le milieu anglais en en prenant les mœurs, ont gardé beaucoup plus qu'ailleurs de leurs habitudes nationales, des manières de vivre qui les distinguent les uns des autres; peut-être, cela vient-il de ce que les principaux pays représentés dans ce port ont des concessions distinctes et que leurs nationaux en se sentant par là différents les uns des autres, sont plus portés à se rapprocher de leurs compatriotes. Pour les Français en particulier, tous les voyageurs de passage à Han-keou ont constaté que c'est la ville de Chine où nos concitoyens ont le mieux conscience de leur nationalité et sont le plus unis. On ne remarque plus là, comme trop souvent ailleurs, une certaine affectation à prendre les habitudes anglaises. Tout le monde veut rester français et introduire dans la colonie, autant qu'il se peut, ces mille choses qui rappellent le pays et le font paraître moins lointain. Seule de toutes les colonies françaises de Chine, notre colonie de Han-keou possède sur sa concession un cercle fort bien installé, pourvu d'une bibliothèque, de journaux et de revues, et formant un centre de réunion apprécié. Chose inouïe, une Société dramatique française qui date d'un an a pu non seulement vivre avec honneur, mais mettre de l'argent en réserve, et, à l'envi, Anglais, Allemands et Russes se sont pressés pour entendre *L'anglais tel qu'on le parle*, *Le Commissaire est bon enfant* et *Un Client sérieux*. Que dirait M. Brunetière de la diffusion d'une littérature aussi frivole?

* *

Han-keou, dont le développement en peu d'années a été si considérable, nous paraît appelé à

(1) A peu près 300 en ce moment.

un avenir plus brillant encore. L'ouverture de plus en plus large de la Chine aux idées et aux inventions occidentales ne peut que lui être favorable, si, en effet, par les chemins de fer de Han-keou-Pékin et de Han-keou-Canton, ce port est en communication rapide et directe avec le Nord et le Sud de l'Empire, et si, d'autre part, quand le problème de la navigabilité du Haut-Fleuve sera résolu, ses relations commerciales avec le Se-tchouan deviennent plus étroites. C'est là vraiment qu'est le cœur de la Chine. Et n'avait-on pas parlé un moment d'y transporter la capitale? C'est un des points où s'exerce de plus en plus l'activité des étrangers. C'est l'endroit de Chine, après Changhaï, où nous autres Français avons les intérêts les plus considérables, sans que, cependant, nous ayons jusqu'ici profité de nos avantages autant que nous l'aurions pu. Nous avons dans l'entreprise du Han-keou-Pékin, outre des intérêts financiers, des intérêts moraux, puisque ce nous est une occasion superbe de diffuser notre langue qui est la langue officielle de l'administration du chemin de fer (1).

Le gouvernement français a déjà montré l'importance qu'il attachait à maintenir notre influence dans ces régions. Après une trop longue absence, nos bateaux de guerre sont venus plus nombreux et plus actifs que jamais, ont fait de longs séjours, à Han-keou notamment, pour le plus grand bien de notre prestige, et ont donné plus de confiance à nos compatriotes. Espérons que les navires de commerce suivront bientôt et feront, eux aussi, flotter nos couleurs sur le fleuve Bleu.

E.-G. AMAURY.

AVIS IMPORTANT

1° Les adhérents qui versent une souscription annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

2° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

3° Les souscripteurs d'une somme de 12 francs et au-dessus reçoivent le Bulletin du Comité pendant les douze mois qui suivent leur souscription.

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1902 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l'« Asie Française », 19, rue Bonaparte.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

(1) Au chemin de fer est attachée une école française dirigée par les Petits Frères de Marie; il serait à souhaiter que cette école pût devenir Ecole municipale française.

LE COTON DANS LE TURKESTAN

La fortune économique de l'Asie centrale, du moins jusqu'à ces derniers temps, a été faite de deux éléments : le coton et la soie. Je voudrais aujourd'hui donner quelques renseignements sur la culture du coton dans les possessions russes de l'Asie centrale.

* *

Cette culture y est fort ancienne. Tamerlan, dit-on, en favorisa l'extension. Depuis plus d'un siècle, les cotons du Turkestan figurent sur les marchés de Moscou. L'espèce indigène est le *Gossypium herbaceum*. Elle est d'un rendement médiocre et donne une fibre de qualité inférieure. De plus, les procédés de culture étaient assez rudimentaires. Tout changea à l'arrivée des Russes. On nous dit qu'ils introduisirent des procédés de culture plus scientifiques. Je ne sais pas s'il faut accepter sans contrôle la supériorité du coton russe sur le Sarte comme cultivateur, ni dans quelle mesure les indigènes ont accepté les nouvelles méthodes importées d'Occident. Il semble bien que le plus grand service que les Russes leur aient rendu a été d'introduire, en 1883, les plants américains.

L'espèce américaine (*Hyrsutum Upland*) est supérieure à l'espèce indigène, et en rendement et en qualité. Elle s'y est aujourd'hui en grande partie substituée dans les possessions russes. Nous pouvons comparer, à l'aide d'un exemple, le rendement des deux espèces. En effet, tandis que les indigènes sujets russes adoptaient le Upland, leurs voisins le Boukhariens, qui sont indépendants, conservaient le *Gossypium*. Non qu'ils ignorent les avantages des semis américains. Mais ils étaient empêchés de les cultiver pour une raison politique, qui est assez singulière. Le Upland demande à être cueilli dès la maturité, sans quoi le vent le disperse. Or, en Boukharie, l'impôt est fixé chaque année par des taxateurs, qui examinent la récolte sur pied ; la récolte doit donc attendre, avant d'être cueillie, la visite des agents du fisc. Dans ces conditions, la récolte des plants américains serait perdue et les Boukhariens ont dû continuer à cultiver les plants indigènes. Or le paysan boukharien récolte, de ces plants indigènes, 80 pouds environ de coton brut par déciatine ; le poud vaut 1 r. 90 : la recette par déciatine est donc d'environ 152 roubles. Le cultivateur russe, par déciatine et sur des plants américains, ne recueille en moyenne que 70 pouds (1) ; mais chaque poud valait au cours de l'année dernière 3 r. 10 : de sorte que le rendement par déciatine est, en fin de compte, de 217 roubles.

Il semble donc qu'il y ait intérêt pour le cultiva-

(1) Ce chiffre, que j'emprunte au *Viestnik finansov*, est une anomalie, qui ne doit pas faire illusion sur le rendement comparatif du *Gossypium* et du Upland. Dans des circonstances identiques et dans des conditions normales, le rendement des plants américains est toujours égal ou supérieur aux plants indigènes.

teur à adopter le plant américain. Ce n'est pas complètement vrai. Le plant américain est plus délicat. La récolte est compromise par les gelées d'automne ; le coton peut être perdu par les pluies. Les fruits mûrissent successivement d'août à novembre. Ils éclatent, et il faut les recueillir aussitôt ; il faut donc des visites quotidiennes dans les plantations. Le décortiquage est assez difficile ; le produit brut ne peut pas être travaillé par les rudimentaires machines locales. Enfin le prix de la matière est soumis à des fluctuations de bourse. Au contraire, le coton indigène exige moins de précision dans le moment de la récolte ; on enferme le fruit dans des caisses où il attend, sans craindre pluies ni gelées, le moment du décortiquage. Même abîmée ou peu mûre, la fibre se vend aux tisseurs indigènes, par qui elle se laisse travailler. Pas de fluctuations de prix. En somme, le cultivateur fidèle au *Gossypium* regagne en quelque manière, par la simplification du travail et la sécurité, ce qu'il perd sur la valeur du produit. Quant au filateur, s'il ne tient pas essentiellement à la bonne qualité de sa matière première, il a intérêt à acheter ce coton indigène, qui est meilleur marché. Et en fait, la demande de coton indigène reste presque constante, et ne subit pas les fléchissements qui affectent le marché du Upland. Bien plus, la différence de prix entre les deux sortes de cotons, loin de s'accroître, diminue considérablement. Elle était d'abord de 3 roubles ; elle est tombée à un rouble et demi ; il faut considérer qu'elle ne dépasse pas actuellement un rouble.

* *

Dès l'introduction des plants américains, les cultivateurs du Turkestan s'aperçurent qu'il n'y avait point de culture plus rémunératrice. Aussi prit-elle une extension prodigieuse.

En 1884 on ensemença	450 déciatines
— 1885	1.100 —
— 1886	12.000 —
— 1887	14.500 —
— 1888	68.000 —
— 1889	86.000 —
— 1890	94.320 —
— 1891	128.000 —
— 1892	139.000 —
— 1893	136.000 —

Les récoltes obtenues étaient :

En 1889	1.208.000 pouds valant	7.689.000 roubles
— 1890	1.570.000 — —	40.365.000 —
— 1891	2.000.000 — —	12.728.000 —
— 1892	2.183.000 — —	41.904.000 —
— 1893	2.204.000 — —	14.646.000 —

Un progrès si rapide devait se terminer par une crise. Elle se produisit entre 1892 et 1894. Diverses circonstances y contribuèrent. Une épidémie de choléra en 1892 fit renchérir la main-d'œuvre. La récolte des céréales fut mauvaise en 1893. Sans doute aussi, des cultivateurs avaient en nombre abandonné les céréales pour le coton. Toutes ces causes amenèrent un formidable enchérissement des céréales. Le blé de printemps, qui

valait 4 r. 75 les huit pouds en 1891, valait 6 r. 11 en 1892 et 10 r. 3 en 1893. Le blé d'automne passa de 5 r. 14 en 1891 à 8 r. 82 en 1893 et 8 r. 50 en 1894; l'orge de 4 r. 38 à 6 r. 20.

Le malaise qui se produisit arrêta l'extension des cultures cotonnières. Naturellement ce fut la culture des plants américains qui souffrit : les plants indigènes, modestes et destinés aux besoins locaux, restèrent stationnaires, et même s'accrurent. La crise eut enfin pour effet de ramener à la culture des céréales une partie de ceux qui les avaient abandonnées. L'évolution se suit très nettement dans la province de Samarkand, qui fut particulièrement éprouvée. En 1892, la culture du coton américain y occupait 18.365 déciatines; en 1895, elle n'en occupait plus que 7.549, soit moins de la moitié. Quant au coton indigène, la superficie qu'il occupait était, après un fléchissement momentané en 1893, redevenue supérieure en 1895 (7.673 déc.) aux chiffres de 1892 (6.478 déc.). Même phénomène dans les chiffres de la récolte brute :

ANNÉES	PLANTS AMÉRICAINS	COTON INDIGÈNE	TOTAL
	pouds	pouds	pouds
1892.....	1.193.725	421.135	1.614.860
1893.....	1.421.225	269.532	1.390.757
1894.....	553.814	402.797	956.611
1895.....	387.199	361.612	748.811

*
*

La crise passée et l'équilibre rétabli, la culture cotonnière recommença à progresser. Dans cette même province de Samarkand, l'étendue de déciatines, plantés de semis américains et qui, en 1895, était réduite à 7.549, atteignait en 1898 11.901; au contraire, l'étendue des plants indigènes se rétrécissait lentement, n'arrivait plus qu'à 5.231 déciatines; l'étendue totale des cultures était donc de 17.132 déciatines, donnant une récolte de 818.913 pouds, dont 573.410 américains et 245.503 indigènes.

Malheureusement, les documents les plus récents que nous possédions, et qui sont les chiffres de la récolte de 1901, ne peuvent pas être considérés comme normaux. En effet, les circonstances atmosphériques ont compromis la récolte. Elle était en 1900 de 7.638.200 pouds, c'est-à-dire *trois fois* plus forte qu'en 1893; elle n'est plus en 1901 que de 5.495.300 pouds. Mais cette décroissance, qui se trouve être de 35 0/0, ne doit pas être considérée comme un ralentissement de la culture.

De 1900 à 1901, le chiffre des terres plantées de cotonniers, loin de faiblir, s'est accru dans la proportion de 6,5 0/0. Ce progrès a porté exclusivement sur les plants américains, qui achèvent de conquérir le Turkestan, tandis que les plants indigènes qui restent sensiblement stationnaires, n'occupent plus qu'un dixième de la culture cotonnière. Cependant l'équilibre est un peu rétabli en leur faveur, par l'appoint du Khiva et de la Boukharie, pays en théorie indépendants, où les plants américains, comme nous l'avons dit, n'ont pour ainsi dire pas pénétré.

Voici la répartition des cultures cotonnières en milliers de déciatines :

RÉGIONS DE CULTURE	PLANTS INDIGÈNES		PLANTS AMÉRICAINS		TOTAL	
	1900	1901	1900	1901	1900	1901
	Prov. de Fergana.....	43	45,3	175,7	217,2	188,7
— Transcaspienne.....	0	0	11,5	11,3	11,5	11,3
— du Syr-Daria.....	6,6	8,7	36,6	31,2	43,2	39,9
— de Samarkand.....	6	5,2	15,7	18,1	21,7	23,3
Total des possessions russes.....	25,6	29,2	239,5	277,8	265,1	307
Khiva.....	65	40	0	0	65	40
Boukhara.....	51	60,4	0	0	51	60,4
Total pour l'Asie centrale	141,6	129,6	239,5	277,8	381,1	407,4

Ces 407.400 déciatines ont donné la récolte brute suivante en milliers de pouds :

RÉGIONS DE CULTURE	PLANTS INDIGÈNES		PLANTS AMÉRICAINS		TOTAL	
	1900	1901	1900	1901	1900	1901
	Prov. de Fergana.....	612,4	588	11.240	8.964	11.852,4
— Transcaspienne.....	0	0	1.003,4	719,1	1.003,4	719,1
— du Syr-Daria.....	330,5	352,5	2.036	1.164	2.366,5	1.516,5
— de Samarkand.....	361,1	181	919,5	576	1.280,6	757
Total des possessions russes.....	1.304	1.121,5	15.198,9	11.423,1	16.502,9	12.544,6
Khiva.....	3.575	1.400	0	0	3.575	1.400
Boukhara.....	5.406	4.228	0	0	5.406	4.228
Total pour l'Asie centrale	10.285	6.749,5	15.198,9	11.423,1	25.483,9	18.172,6

Après les opérations du décorticage, le poids de la récolte se trouve singulièrement abaissé. Et ses chiffres sont ramenés aux suivants, qui représentent définitivement la quantité de fibre utilisable :

Pour le coton indigène :

En 1900 : 2.572.100 pouds (1).

En 1901 : 1.687.500 pouds (2).

Pour le coton américain :

En 1900 : 5.066.100 pouds (3).

En 1901 : 3.807.700 pouds (4).

Au total :

En 1900 : 7.638.200 pouds.

En 1901 : 5.495.300 pouds.

* * *

Comme on l'a pu voir, c'est la province de Fergana, qui, dans cette production, joue de beaucoup le premier rôle. Sur un total de 5.495.300 pouds, elle en fournit 3.135.000. Elle compte 245 usines à décortiquer le coton.

Une fois décortiqué, le coton prend trois directions. Le coton indigène est vendu tel quel aux indigènes, qui le travaillent à domicile, d'une manière assez primitive, à l'aide d'un métier à main, nommé « tchigirik ».

Le coton américain est acheté soit par des usines locales, soit par les filatures de Moscou.

Les usines locales, en 1895, dans la seule province de Fergana étaient au nombre de 63; en 1897, elles avaient atteint le chiffre de 86. Il y en avait 8 dans la province Transcaspienne.

Mais la plus grande partie du coton de plants américains se rend par le chemin de fer transcaspien dans la Russie d'Europe, et principalement à Moscou, où il est manufacturé. Le prix du voyage jusqu'à Moscou, par poud, est de Khodjent, de 1 r. 44 à 1 r. 51; de Samarkand de 1 r. à 1 r. 10. L'exportation du Fergana, sur la récolte de 1897, a été ainsi, par fer, de 1.482.925 pouds de coton décortiqué, représentant près de 5 millions de pouds de récolte brute. — D'ailleurs on sait que ce coton exporté de l'Asie centrale à Moscou revient dans l'Asie centrale sous forme d'étoffes, dont les unes habillent les Sartes, et dont les autres se répandent dans le Turkestan chinois, la Mongolie ou la Perse.

Enfin les graines oléagineuses du cotonnier, surtout celles du *Gossypium*, servent aux indigènes du Turkestan à fabriquer une huile, propre à l'alimentation. Cette graine se vend à bas prix; elle ne dépasse pas 7 à 8 copeks le poud, ce qui met à 4 ou 5 roubles la récolte d'une déciatine. Les premiers essais de fabriques d'huile de coton remontent à 1890-1893. Ils furent faits dans la ville de Boukhara et réussirent mal. D'autres tentatives à Merv et à Tachkent n'eurent pas plus de succès. Enfin la fabrique de Tachkent a été reprise et remise à flot. Aujourd'hui cette industrie paraît en voie de développement.

H. B.

(1) Fergana, 153,1; Transcaspienne, 0; Syr-Daria, 83,6; Samarkand, 90,2; Khiva, 893,7; Boukhara, 1,135, 5.

(2) Fergana, 147; Transcaspienne, 0; Syr-Daria, 88,4; Samarkand, 45,2; Khiva, 350; Boukhara, 1 057.

(3) Fergana, 3.746, 6; Transcaspienne, 334, 5; Syr-Daria, 678, 7; Samarkand, 306, 3; Khiva et Boukhara, 0.

(4) Fergana, 2.988; Transcaspienne, 239,7; Syr-Daria, 388; Samarkand, 192; Khiva et Boukhara, 0.

LES FORCES NAVALES

DES DIFFÉRENTES PUISSANCES

EN EXTRÊME-ORIENT

Dans un précédent article, nous nous sommes efforcés de montrer quelles seraient les conséquences de la récente réorganisation (et augmentation) de nos forces navales en Extrême-Orient, sous le nom de *Force navale des mers d'Orient*. Nous donnons aujourd'hui la liste de ces navires avec leurs caractéristiques. Ce tableau comprend aussi la liste et les caractéristiques des unités qui composent les différentes forces navales entretenues par chaque puissance en Extrême-Orient. La flotte japonaise s'y trouve naturellement reproduite en entier. Pour ce qui est des renseignements relatifs à la marine chinoise, nous prions les lecteurs du Bulletin de se reporter à l'étude que nous avons publiée sur ce sujet dans le numéro du mois d'août 1901. De ce tableau il résulte — le seul terme de comparaison que l'on puisse prendre étant le tonnage total — que les forces navales maintenues normalement en Extrême-Orient par chaque nation afin de veiller à la protection de ses intérêts en ces régions se chiffrent par :

France....	91.000 tonnes dont	86.000 de bâtiments (1)
Russie.....	100.000 —	97.000 —
Angleterre..	141.000 —	130.000 —
Japon.....	239.000 —	206.000 —
Etats-Unis..	47.000 —	44.000 —
Allemagne..	35.000 —	31.000 —
Autriche...	16.000 —	16.000 —
Italie.....	14.000 —	14.000 —
Hollande...	12.000 —	12.000 —
Portugal...	2.400 —	2.400 —

Chaque grande puissance possède en effet au delà de Singapour un certain nombre de petits bâtiments (avisos ou canonnières de station) incapables de rendre des services en temps de guerre, mais fort utiles pour assurer la police de ses possessions ou la protection de ses nationaux et de ses intérêts dans l'intérieur de la Chine, grâce aux voies navigables jusqu'en des points fort éloignés des côtes.

Les forces immédiatement disponibles en cas de conflit sont donc les suivantes :

France.....	86.000 tonnes	} 183.000 pour l'alliance franco-russe.
Russie.....	97.000 —	
Angleterre..	130.000 —	} 336.000 pour l'alliance anglo-japonaise.
Japon.....	206.000 —	
Etats-Unis..	44.000 —	} 380.000 en cas d'alliance anglo-japonaise-américaine.
Allemagne..	31.000 —	
Autriche...	16.000 —	} 51.000 pour la triple alliance.
Italie.....	14.000 —	

(1) Bâtiments ayant une valeur militaire sérieuse.

LES FORCES NAVALES DES DIFFÉRENTES PUISSANCES EN EXTRÊME-ORIENT

FRANCE

NOMS DES BATIMENTS	TYPES DES BATIMENTS	Date de lancement	Déplacement en tonnes	Puissance en chevaux	Vitesse en nœuds	Approvision de charbon en tonnes	Rayon d'action en milles	ARTILLERIE ET TUBES LANCE-TORPILLES	Equipage
Montcalm.....	Croiseur cuirassé.	1900	9.500	19.600	21	1.600	10.000	II 194-VIII 163-IV 100-II 65-XVI 47. — 2 tubes.	565
D'Entrecasteaux..	Croiseur cuirassé.	1897	8.100	13.500	19	1.000	8.000	II 240-XII 139-XII 47-VI 37. — 6 tubes.	559
Guichen.....	Croiseurs corsaires	1897	8.300	24.000	23	1.400	8.000	II 163-VI 139-X 47-V 37. — 2 tubes.	607
Châteaurenault...		1898							
Jurien de la Gra- vière.....	Croiseur corsaire.	1899	5.700	17.400	23	700	7.000	VIII 163-II 65-X 47-VI 37. — 2 tubes.	465
Sfax.....	Croiseur protégé.	1884	4.500	6.500	16,5	700	5.000	VI 163-X 139-II 65-IV 47-XII 37 2 tubes.	479
Catinat.....	Croiseur protégé.	1896	4.100	9.000	20	600	6.000	IV 163-X 100-X 47-V 37. — 2 tubes.	393
Pascal.....	Croiseur protégé.	1895	3.900	9.000	20	600	5.500	IV 163-X 100-XIV 47-IV 37. — 2 tubes.	383
Friant.....	Croiseurs protégés	1893	3.700	9.500	20	600	6.000	VI 163-IV 100-VIII 47-XI 37. — 2 tubes.	337
Bugeaud.....									
Infernet.....	Croiseurs protégés	1898	2.700	8.500	20	350	7.000	II 139-IV 100-VIII 47-II 37. — 2 tubes.	253
D'Estrées.....									
Redoutable.....	Cuirassé (en ré- serve).	1876	9.300	6.200	15	1.100	7.500	IV 274-IV 240-VI 100-V 65-XIV 47-X 37. — 2 tubes.	661
Vauban.....	Cuirassé (en ré- serve).	1883	6.200	4.400	14	600	5.000	IV 240-I 194-VI 139.	446
Styx.....	Canonnières cuir. (en réserve).	1891	1.790	1.600	12,5	80	1.500	I 270-I 139-II 47-II 37.	108
Achéron.....									

1 aviso : *Kersaint* (1300 tx. 19 n.). — 1 contre-torpilleur et 4 torpilleurs.

BATIMENTS SANS VALEUR MILITAIRE

14 petits-bâtiments (canonnières ou avisos) : *Décidée, Zélée, Surprise, Lion, Comète, Vipère, Aspic, Scorpion, Alouette, Bengali, Argus, Vigilante, Oby, Takiang* (au total 5.000 tx. 12 n. de moyenne).

RUSSIE

Petropavlovsk....	Cuirassés.	1894	12.000	11.000	17	900	500	IV 305-XII 150-X 47-XXVI-37. — 7 tubes.	633
Poltava.....									
Sevastopol.....	Croiseur cuirassé.	1892	11.000	13.500	18	1.900	20.000	IV 200-XVI 150-VI 120-X 47-VI 37. — 3 tubes.	600
Rürük.....									
Rossia.....	Croiseurs cuir.	1896	13.000	15.000	18,5	1.800	20.000	IV 200-XVI 150-XII 75-XX 47-XVI 37. — 5 tubes.	750
Gromoboï.....									
Amiral-Nachimoff	Croiseur cuirassé.	1885	8.500	9.000	17	830	7.500	VIII 200-X 150-IV 87. — 5 tubes	500

RUSSIE (Suite)

NOMS DES BATIMENTS	TYPES DES BATIMENTS	Date de lancement	Déplacement en tonnes	Puissance en chevaux	Vitesse en nœuds	Approvision- de charbon en tonnes	Rayon d'action en milles	ARTILLERIE ET TUBES LANCE-TORPILLES	Equipage
Variag.....	Croiseur protégé..	1899	6.500	19.000	23	700	7.000	XII 150-XII 75-VIII 47-II 37. — 6 tubes.	580
Rasboinick... ..	Croiseur protégé..	1878	1.700	1.700	12	200	3.500	III 150-IV 107-III 47.	195
Zabiaca.....	Croiseur protégé..	1878	1.200	1.300	14	320	5.500	IV 107-VI 47-VI 37.	155
Gremiatschii... ..	Canonnières cui- rassées.	1892	1.500	2.000	15	100	1.700	I 230-I 150-IV 47. — 2 tubes.	178
Otvajinii.....									

2 avisos-torpilleurs *Vsadnick, Gaïdamack* (400 tx. 21 n.).

5 contre-torpilleurs : *Boevoï, Beztrachnii, Blitelnii, Bezpochadnii, Bezchoumniï* (350 tx. 27 n.).

15 torpilleurs de I^e classe (120 tx. 26 n.) et 10 torpilleurs de II^e classe (80 tx. 19 n.).

2 transports de torpilleurs : *Amour, Iénisseï*.

BATIMENTS SANS VALEUR MILITAIRE

3 canonnières : *Guiliak, Mandjour, Sivoutch* (au total 3.000 tx. et 12 n. de moyenne).

ANGLETERRE

Glory.....	Cuirassés.	1898	13.150	13.500	18	1.000	6.000	IV 305-XII 152-XII 76-IV 47. — 4 tubes,	750
Goliath.									
Albion.									
Ocean.....	Croiseur cuirassé.	1899	12.000	21.000	21	1.600	10.000	II 233-XII 152-XIV 76-III 47. — 2 tubes.	700
Cressy.....									
Terrible.....	Croiseur protégé..	1895	14.500	25.000	22	2.500	25.000	II 233-XII 152-XVIII 76-XII 47. — 4 tubes.	894
Amphitrite.....	Croiseurs protégés	1898	11.200	18.500	20	1.500	18.000	XVI 152-XIV 76-III 47. — 3 tubes.	700
Argonaut.....									
Blenheim.....	Croiseur protégé..	1890	9.150	20.000	20	1.800	10.000	II 233-X 152-XVI 47. — 4 tubes	590
Endymion.....	Croiseur protégé..	1891	7.500	11.000	19	850	9.000	I 233-XII 152-XII 57-V 47. — 4 tubes.	520
Talbot.....	Croiseurs protégés	1894	5.700	10.000	21	550	6.000	V 152-VI 120-IX 76-VI 47. — 2 tubes.	437
Eclipse.....									
Pique.....	Croiseur protégé..	1891	3.660	9.000	19	535	4.500	II 152-VI 120-VIII 57-I 47. — 4 tubes.	273
Fearless.....	Croiseur protégé..	1886	1.600	3.200	16	250	4.500	IV 125-VIII 47. — 3 tubes.	156
Wivern.....	Garde-côtes cuir.	1863	2.800	1.450	9	300	1.150	IV 230 bouche.	150

7 contre-torpilleurs : *Fame, Hart, Handy, Taku, Janus, Otter, Whiting* (350 tx. et 27 n.).

6 torpilleurs de I^e classe.

BATIMENTS SANS VALEUR MILITAIRE

7 avisos : *Alacrity* (1.720 tx. et 17 n.), et *Algerine, Vestal, Phœnix, Rinaldo, Mutine, Rosario* (1.600 tx. 13 n.).

9 canonnières de station : *Bramble, Britomart, Robin, Firebrand, Snipe, Esk, Waterwich, Woodlark* et *Woodcock* (au total 3.200 tx. et 13 n. de moyenne).

JAPON

NOMS DES BATIMENTS	TYPES DES BATIMENTS	Date de lancement	Déplacement en tonnes	Puissance en chevaux	Vitesse en nœuds	Approvisionn' de charbon en tonnes	Rayon d'action en milles	ARTILLERIE ET TUBES LANCE-TORPILLES	Equipage
Mikasa.....	Cuirassés.	1900							
Shiki-Shima.....		1898							
Hatsute.....		1898	15.000	14.500	18.5	700	5.000	IV 305-XIV 152-XX 75-XII 47. — 4 tubes.	740
Asahi.....		1898							
Fuji.....	Cuirassés.	1896	12.500	14.000	18.5	700	6.000	IV 305-X 152-XXIV 47. 5 tubes.	600
Yashima.....									
Asama.....									
Iwate.....									
Izumo.....	Crois. cuirassés.	1899	9.800	19.000	22	1.000	10.000	IV 200-XIV 152-XII 75-VII 47. — 4 tubes.	483
To-Kiva.....									
Yakumo.....									
Azuma.....									
Chiyoda.....	Croiseur cuirassé.	1886	2.500	5.700	19	420	7.500	X 120-XIV 47. — 3 tubes.	350
Kasagi.....	Croiseurs protégés	1898	4.800	15.000	22.5		4.500	II 200-X 100-XII 75-VI 47. — 5 tubes.	405
Chitose.....									
Takasago.....	Croiseur protégé.	1898	4.200	15.000	23		8.000	II 200-X 100-XII 75-VI 47. — 5 tubes.	405
Hashidate.....									
Matsushima.....	Croiseurs protégés	1890	4.300	6.400	16.5	500	5.500	I 320-IV 120-XVIII 47. — 4 tubes.	360
Itsukushima.....									
Naniwa.....	Croiseurs protégés	1885	3.700	7.600	18	350	4.000	II 265-VI 152-VI 47. — 4 tubes.	350
Takachiho.....									
Yoshino.....	Croiseur protégé.	1892	4.200	16.000	22	500	5.000	IV 152-VIII 120-XXII 47. — 5 tubes.	360
Akitsushima.....	Croiseur protégé.	1892	3.200	8.500	19	500	6.000	IV 152-VI 120-VIII 47. — 4 tubes.	330
Izumi.....	Croiseur protégé.	1883	3.000	6.100	18.5	420	4.000	II 254-VI 152-II 57-VI 47. — 3 tubes.	350
Akashi.....	Croiseurs protégés	1896	2.800	8.000	20	200	4.000	II 152-VI 120-XII 47. — 2 tubes.	350
Suma.....									

4 avisos : *Miyako*, *Yayeyama* (1800 tx. 21 n.); *Chiyaka*, *Akasagi* (1200 tx. 21 n.).
 13 contre-torpilleurs : *Oboro*, *Ikatsuchi*, *Niji*, *Sazanami*, *Inazuma*, *Ikazuchi*, *Akabono* (300 tx. 31 n.), *Uzugumo*,
Shiranuki, *Iuguri*, *Kagero*, *Shinonome*, *Murakumo* (275 tx. 30 n.).
 7 torpilleurs de 1^{re} classe : *Kotaka*, *Shirataka*, *Manazuru*, *Chidori*, *Fukuya*, *Hayabusa*, *Kasazaki* (120 tx. 25 n.).
 60 torpilleurs de II^e et III^e classe.

BATIMENTS DE VALEUR SECONDAIRE

1 cuirassé : *Tschin-Yen* (7.400 tx. 14 n.), pris aux Chinois.
 2 garde-côtes cuirassés : *Fuso* (3.700 tx. 13 n.) et *Sai-Yen* (2.300 tx. 15 n.), le dernier pris aux Chinois.

BATIMENTS SANS VALEUR MILITAIRE

7 vieux croiseurs non protégés : *Takao*, *Musashi*, *Yamato*, *Kaimon*, *Katsuraki*, *Tenriu*, *Tsukushi* (1500 tx. 13 n.).
 15 canonnières : *Tatsuta*, *Oshima*, *Tchiyokai*, *Atago*, *Akagi*, *Maya*, *Tshin Tschu*, *Tschin Peu*, *Tshin To*,
Tschin Sei, *Tschin Nam*, *Tschin Hoku*, *Bango*, *Amagi*, *Soko* (en moyenne 600 tx. 12 n.).

ÉTATS-UNIS

NOMS DES BATIMENTS	TYPES DES BATIMENTS	Date de lancement	Déplacement en tonnes	Puissance en chevaux	Vitesse en nœuds	Approvisionnement de charbon en tonnes	Rayon d'action en milles	ARTILLERIE ET TUBES LANCE-TORPILLES	Equipage
Kentucky.....	Cuirassé.	1898	14.500	10.500	16	410	6.000	II 330-IV 200-XIV 127-XX 57- X 37. — 4 tubes.	510
New-York.....	Croiseur cuirassé.	1891	8.200	17.400	21	750	6.000	VI 200-XII 100-VIII 57-II 37. — 4 tubes.	566
Monadnock.....	Garde-côtes cuirassé.	1863	4.000	3.000	12	250	2.500	IV 254-II 100-II 57-II 47.	180
Monterey.....	Garde-côtes cuirassé.	1891	4.000	5.200	13,5	300	2.000	II 305-II 250-VI 57-IV 37.	203
Baltimore.....	Croiseur protégé.	1888	4.400	10.100	20	400	6.800	IV 200-VI 150-IV 57-II 47 II 37. — 5 tubes.	300
New-Orleans.....	Croiseur protégé.	1896	3.500	7.500	21	700	8.000	VI 150-IV 120-X 57-IV 37. — 3 tubes.	270
Yorktown.....	Croiseur protégé.	1888	1.700	3.700	17	200	6.500	IV 150-II 57-II 47-IV 37. — 2 tubes.	195
Don Juan de Austria.....	Croiseur protégé.	1887	1.150		14,5			IV 127-IV 47. — 2 tubes.	120
Helena.....	Croiseurs protégés	1896	1.400	2.500	16	150	5.500	VIII 100-IV 57-II 37. — 1 tube.	175
Wilmington.....									
Isla de Cuba.....	Croiseurs protégés	1886	1.100	2.600	16	200	2.200	IV 100-IV 57. — 3 tubes.	156
Isla de Luzon.....									
Princeton.....	Croiseur protégé.	1897	1.000	1.200	13	120		VI 100-IV 57-II 37.	140

BATIMENTS SANS VALEUR MILITAIRE

3 canonnières : *Annapolis, Vicksburg, General Alava* (1000 tx. 12 n.).
 11 chaloupes canonnières employées aux Philippines : *Albay, Basco, Calamianes, Callao, Gardoqui, Manilena, Mariveles, Mindoro, Panay, Paragua, Samar.*

ALLEMAGNE

Fürst-Bismark....	Croiseur cuirassé.	1897	10.600	19.000	19	1.000	6.500	IV 240-XII 150-X 88-X 37. — 6 tubes.	570
Hansa.....	Croiseurs protégés	1898	5.900	10.000	18	1.500	6.600	II 210-VIII 150-X 88-X 37. — 5 tubes.	300
Hertha.....									
Thetis.....	Croiseur protégé.	1900	2.600	8.000	20	500	5.000	X 150-XIV 37. — 2 tubes.	250
Bussard.....		1890							
Geier.....	Croiseurs non protégés.	1894	1.630	2.800	15	300	3.500	VIII 105-V 37. — 2 tubes.	160
Seeadler.....		1892							
Schwalbe.....	Croiseur non protégé.	1887	1.120	1.500	14	260	3.500	VIII 105-V 37. — 1 tube.	120

1 contre-torpilleur : *Taku* (280 tx. 30 n.) et 1 torpilleur S. 90.

BATIMENTS SANS VALEUR MILITAIRE

4 canonnières : *Iltis, Jaguar, Tiger, Luchs* (900 tx. 13 n.).

AUTRICHE-HONGRIE

NOMS DES BÂTIMENTS	TYPES DES BÂTIMENTS	Date de lancement	Déplacement en tonnes	Puissance en chevaux	Vitesse en nœuds	Approvision- de charbon en tonnes	Rayon d'action en mille	ARTILLERIE ET TUBES LANCE-TORPILLES	Equipage
K. u. K. Maria-Thé- resia.....	Croiseur cuirassé.	1893	3.200	9.000	19	660	3.500	II 240-VIII 150-XVIII 47. — 4 tubes.	430
Kaiserin Elisabeth	Croiseur protégé.	1890	4.000	9.000	19	670	3.000	II 240-VI 150-XVII 47. — 6 tubes.	367
Zenta.....	Croiseurs protégés	1897	2.400	7.800	20	470	3.800	VIII 120-X 47. — 1 tube.	200
Aspern									
Leopard	Croiseur non pro- tégé.	1882	1.600	5.900	18	200	2.800	II 120-IX 37. — 6 tubes.	163

ITALIE

Fieramosca	Croiseur protégé.	1888	3.600	7.500	17	450	4.000	II 250-VI 150-V 57-IV 37. — 3 tubes.	315
Vesuvio.....	Croiseurs protégés	1886	3.500	6.500	17	600	5.000	II 250-VI 150-V 57-IV 37. — 4 tubes.	315
Stromboli.....									
Calabria.....	Croiseurs protégés	1894	2.500	5.500	16	500	8.000	IV 150-VI 120-VIII 37. — 2 tubes	250
Etruria.....		1891							

HOLLANDE

Piet-Hein.....	Garde-côtes cuir..	1894	3.500	4.700	16	330	1.350	III 210-II 150-VI 75-VIII 37. — 3 tubes.	270
K. Wilhelmina der Nederlanden ...	Croiseur non pro- tégé.	1892	4.600	5.900	16,5	470	1.800	I 280-I 210-II 170-II 75-VI 37. — 4 tubes.	290
Holland.....	Croiseur non pro- tégé.	1896	4.000	10.000	20	470	6.000	II 150-VI 120-IV 75-VIII 37. — 4 tubes.	340

PORTUGAL

Adamastor.....	Croiseur non pro- tégé.	1896	1.970	4.050	12	270	8.900	II 150-IV 105-IV 67-II 37. — 3 tubes.	230
Bengo	Canonnière.	1879	470	200	10	65		I 150-II 87.	90

Le « Tableau de la navigation des différentes puissances en Extrême-Orient », que nous publions plus loin, après la liste des escadres ou divisions navales, se rapporte à une question qui nous a préoccupés, et que nous avons n'avoir pu résoudre que très imparfaitement. Dans l'ensemble des bâtiments de commerce employés aux communications ou aux échanges avec l'Extrême-Orient, nous aurions voulu pouvoir déterminer la part afférente à chaque pavillon. La reproduction des différentes statistiques que nous avons pu trouver relatives à ces régions ne résout pas complètement le problème, car il eût fallu pouvoir donner non pas seulement le tonnage des navires

entrés ou sortis, mais celui des marchandises déchargées ou embarquées, et de plus ces statistiques exagèrent forcément leurs indications en faveur du cabotage, au détriment relatif de la grande navigation, puisqu'un même bâtiment s'arrêtant à tous les ports de la côte se trouve compté pour son tonnage entier autant de fois qu'il fait escale. Cependant les difficultés que nous avons éprouvées à nous procurer ces statistiques nous engagent à les publier telles quelles, car elles constituent, croyons-nous, une première approximation du problème (1).

JEAN DE LA PEYRE.

(1) Voir pages suivantes le Tableau de la navigation des différentes puissances en Extrême-Orient.

TABLEAU DE LA NAVIGATION DES DIFFÉRENTES

PAVILLONS	⁽⁵⁾ SIAM (1898)		COCHINCHINE (1900)		TONKIN (1900)		⁽²⁾ TOTAL DE L'INDO-CHINE (1900)		⁽³⁾ HONG-KONG (1900)		CHINE A DESTINATION OU PORTS ÉTRANGERS	
	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage
Anglais.....	792	702.313	241	333.415	138	163.362	379	496.777	3.518	5.585.944	6.751	6.429.179
Chinois.....	1	1.268	3	92			3	92	206	258.154	2.609	441.361
Chinois (jonques).				80.000		40.000		120.000				
Japonais.....			12	17.889	6	8.700	18	26.589	628	1.298.576	1.502	1.546.438
Allemand.....	62	67.231	312	378.920	191	147.307	503	526.227	1.312	1.915.740	947	1.178.143
Français.....	51	19.176	490	719.948	385	366.793	875	1.086.741	464	459.908	749	564.061
Américain.....			17	40.138	14	15.494	31	25.532	112	174.412	144	266.941
Russe.....			8	19.568			8	19.568	24	49.598	117	149.668
Suédois.....			11	11.171			11	11.171	14	11.868		
Norvégien.....	89	62.082	50	49.420	54	45.718	104	95.138	220	245.718	189	208.648
Autrichien.....			2	2.008			2	2.008	82	205.454	35	65.828
Danois.....	25	32.359	4	8.336			4	8.336	16	35.578	6	14.472
Hollandais.....	18	8.215	39	15.114			39	15.114	26	45.692	17	28.035
Coréen.....											22	9.153
Portugais.....									76	11.712	612	47.988
Italien.....			3	3.958			3	3.958	26	39.564		
Belge.....									8	11.926	2	2.440
Siamois.....	4	1.234	3	1.286			3	1.286				
Espagnol.....												
Divers.....											5	1.984
Total pour chaque pays.....	1.042	893.878	1.195	1.651.163	788	787.374	1.983	2.438.537	6.732	10.314.844	13.707	10.954.339

* Les chiffres marqués d'un astérisque comprennent la navigation par jonques. — Pour la Chine, cela s'entend seulement par jonques
 (1) Ce tableau ne comprend pas les chiffres, que nous n'avons pu nous procurer, relatifs à Macao et aux Philippines. Celles-ci virent
 (2) Les chiffres relatifs à l'Annam, représenté surtout par le cabotage, n'ont pas été relevés.
 (3) Le tonnage de la navigation par jonques peut être évalué à 1.800.000 tonnes.
 (4) Y compris le tonnage des navires du Yangtse, qui est estimé comme suit : Anglais, 16 500 tx. Allemand, 6.600 tx. Chinois, 6.300 tx.
 (5) La part du pavillon allemand est aujourd'hui de 53 % du total général (soit plus de 450.000 tonnes), tandis que celle du pavillon

PUISSANCES EN EXTRÊME-ORIENT (1)

(1900) EN PROVENANCE DE PORTS OUVERTS		(4) TOTAL DE LA CHINE (1900)		FORMOSE (1900)		CORÉE (1898)		JAPON (1898) COMMERCE EXTÉRIEUR		VLADIVOSTOK (1898)		TOTAL POUR CHAQUE PAVILLON	
navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage	navires	tonnage(*)	navires	tonnage
16.067	16.623.280	22.818	23.052.459	297	242.965	1	1.908	1.563	3.000.110		120.000	29.368	33.202.476
31.520	7.422.856	34.129	*7.864.217			463	*9.257	34	31.672			34.836	8.284.660
3.415	2.325.121	4.917	3.871.559	4.379	*155.401	2.117	*502.145	3.782	1.770.521			15.841	7.624.791
2.580	2.854.004	3.527	4.032.147	65	69.643	27	23.526	514	721.677		180.000	6.010	7.536.191
229	100.926	978	664.987					63	130.239			2.431	2.361.041
1.167	207.538	1.311	474.479					137	280.305			1.591	954.728
332	142.610	449	292.278			34	29.773	222	360.310		200.000	737	951.527
135	119.880	324	328.528					2	20				
						2	2.310	299	305.278		100.000	1.065	1.162.113
9	11.714	44	77.542					31	84.235			159	369.239
43	34.414	49	48.886					2	3.545			96	128.704
3	4.123	20	32.158					17	21.350			120	122.529
8	3.429	30	12.582			721	*90.093	31	8.912			782	111.587
		612	47.988									688	59.700
												29	43.522
2	2.440	4	4.880									12	16.806
												7	2.520
12	538	12	538									12	538
1	30	6	2.014			1	958	126	30.063			33	33.035
55.523	29.852.903	69.230	40.807.242	4.741	468.009	3.366	659.970	6.723	6.748.227		600.000	93.817	62.965.707

autorisées à faire le commerce suivant les tarifs consentis par les traités étrangers.

entrer ou sortir (en 1900) 1.368 navires de 1.691.099 tonnes, dont la moitié environ sous pavillon anglais.

Japonais, 4.600 tx.

anglais est tombé à 35 % (soit environ 320.000 tonnes).

(*) Environ.

ÉTATS CHANS FRANÇAIS

L'ensemble des territoires d'abord cédés par le Siam (1893), ensuite définitivement reconnus à la France par l'Angleterre (convention de 1896), que nous appelons États Chans français (1) par suite de l'analogie de leur population avec celle de la rive anglaise, forme la province du haut Laos occidental. Cette province comprend une partie de l'ancien royaume de Xieng-khong-Xieng-seng, le territoire des Khas, la région de Muong-long-nam-ta et le Muong-sing, tiers de l'ancien royaume de Muong-sing-Xieng-kheng. Les portions des royaumes de Xieng-khong-Xieng-seng et de Muong-sing-Xieng-kheng qui bordent le Mékong depuis la limite de l'État de Luang-prabang, jusqu'à la frontière chinoise, sont, à tous égards, les fractions les plus importantes de cet ensemble. Nous nous en occuperons tout d'abord avec plus de détails, nous dirons ensuite quelques mots sur le pays des Khas et la région de Muong-long-nam-ta, enfin nous compléterons cette étude en donnant une description rapide des États Chans anglais et du royaume des Sip-song-pan-nas-lus qui sont au Nord et à l'Ouest les frontières de notre province du Haut-Laos occidental.

Royaume de Xieng-khong.

La portion en notre pouvoir de cet ancien royaume, célèbre dans les traditions locales par le haut degré de civilisation auquel il était arrivé, ainsi que le peuvent attester les ruines encore existantes de nombreux monuments, commence un peu au-dessous du village de Bangkok-luong, sur le Mékong, et se termine au confluent de ce fleuve avec une petite rivière appelée le Houei-khi-yane. Les limites sont au Nord le Muong-sing, à l'Est le pays des Khas, au Sud le royaume de Luang-prabang, à l'Ouest le Mékong. La décadence de Xieng-khong-Xieng-seng date de l'invasion et de la domination siamoises, et c'est une constatation générale, à faire une fois pour toutes, que partout où le Siamois a passé, loin d'accroître le degré de civilisation, d'activer la marche du progrès dans l'État conquis, il n'a laissé après lui que désert et ruines. La cause est facile à comprendre. Véritable négrier de l'Extrême-Orient, le Siamois n'a jamais conquis pour coloniser, mais pour acquérir des populations qu'il faisait travailler pour son compte.

Les princes de Nan, auxquels la cour de Bangkok avait délégué ses pouvoirs pour maintenir son autorité dans ses conquêtes du Nord-Ouest, ne firent rien pour réparer les désastres subis dans la période de lutttes et d'invasions, malgré toutes les conditions, naturellement favorables, que présentait la région. En effet, remarquablement bien

arrosé, très vallonné, mais sans qu'aucune montagne atteignit des altitudes au-dessus de 600 mètres, situé dans un magnifique bief du fleuve navigable toute l'année, sans risques pour les plus grosses embarcations, le royaume de Xieng-khong avait en plus, au moment de notre prise de possession, une population assez dense, réunie surtout sur les rives du fleuve. Malheureusement une erreur d'un des administrateurs auquel fut confiée, dès les débuts de notre installation, l'organisation de ce territoire, amena l'exode d'une partie de la population Ngieou, groupement le plus considérable et par son importance numérique et par sa valeur intellectuelle.

A vrai dire, les Ngieoux, par cela même qu'ils formaient une race active et commerçante, très voyageuse, étaient et sont encore assez turbulents, un peu mauvaises têtes, mais nullement dangereux; ils firent, au commencement de notre apparition, une certaine opposition à l'établissement de notre autorité. Au lieu d'user de patience, de laisser au temps le soin de les accoutumer à notre présence, de les habituer à l'exercice de notre autorité qui, sans transition, s'était appesantie sur eux, l'administrateur en question, peu habitué par ses antécédents au maniement des populations extrême-orientales, à leurs façons de procéder, prenant texte de quelques mouvements locaux sans importance, prit contre certains villages un arrêté d'expulsion avec menace, s'il n'était exécuté sur le champ, de brûler les maisons et les récoltes. Nous perdîmes ainsi la population de 17 centres, non des moins considérables, qui émigra sur l'autre rive.

Depuis, grâce aux indications de M. Boullouche, résident supérieur, envoyé en mission, grâce à l'attitude ferme mais bienveillante de MM. Vaclé et Luce, anciens commandants supérieurs du Haut-Laos, nous avons essayé d'attirer à nous les populations en gouvernant avec le plus de douceur possible.

La brutalité de nos débuts malheureux avait vivement et au loin impressionné les indigènes, qui avaient, de ces faits, acquis la conviction — soigneusement entretenue par les autorités siamoises de la rive droite — que la violence était notre seul système de gouvernement. Aussi les résultats de notre nouvelle politique de douceur sont lents à se faire sentir, surtout dans les pays voisins de ceux où ont été commis nos premiers abus d'autorité. Cependant quelques succès, dans cet ordre d'idées, ont été obtenus; ils sont dus à l'intervention de certains grands chefs et principalement du chef de Muong-mugne, le Phya-Rat-Sa-Vong.

En dehors de la population Ngieou qui constitue la classe supérieure et fournit les principaux chefs habitant principalement les berges du fleuve, l'on ne rencontre dans l'intérieur du pays que des Khas, des Kouis, des Mouceux, des Lantènes, de famille chinoise, et dont l'immigration augmente beaucoup depuis cinq ou six ans. Comme ces diverses tribus se rencontrent aussi dans le Muong-sing, mêlées à d'autres groupements

(1) Voir pour l'ensemble de la partie historique et la carte : « Français et Anglais dans le haut Mékong » (Bulletin d'avril, n° 13).

ethniques, nous en donnerons les principales caractéristiques lorsque nous parlerons de ce territoire.

Le village de Xieng-khong, rive gauche, qui avait été choisi par la mission Pavie pour centre de concentration, et plus tard pour centre de réunion à l'époque des opérations des commissions de délimitation anglo-française, fut primitivement le chef-lieu administratif de toute la province du Haut-Laos occidental. Qu'il nous soit permis d'ouvrir ici une parenthèse pour faire remarquer que cet emplacement avait reçu cette appellation par erreur; en effet, la vraie ville de Xieng-khong se trouve en face, sur la rive droite, et l'endroit où nous nous sommes installés et auquel nous avons donné ce nom ne se compose que d'un certain nombre de bâtisses, comprenant commissariat, casernes et communs, d'un ancien fort abandonné, le fort Carnot, construit au moment où nous nous apprêtions à lutter contre les empiètements siamois. Le village, très important, qui se trouve au pied de la colline que couronnent nos constructions, s'appelle Ban-houé-saï. Néanmoins, puisque l'habitude en est prise et pour éviter toute confusion, nous continuerons à appeler par son nom officiel de Xieng-khong l'emplacement sur lequel nous nous sommes installés tout d'abord. Donc Xieng-khong, rive gauche, fut la première capitale de la province; mais par la suite, lorsque la continuité de notre occupation nous eut permis de nous rendre compte de l'importance réelle des régions avoisinantes, nous transportâmes à Muong-sing le siège du gouvernement et Xieng-khong descendit au rang de chef-lieu d'arrondissement.

En principe, un délégué de l'administrateur chef de la province devait y résider; mais soit pour raison d'économie, soit pour toute autre cause, ce poste ne fut pas toujours occupé par le fonctionnaire attitré; le plus souvent le garde principal commandant la milice, et même l'Annamite ou le Cambodgien faisant fonction d'interprète remplissait la fonction. Ce fut un malheur, car l'importance du poste nécessitait la présence constante d'une autorité plus élevée. Quoi qu'il en soit, le système du gouvernement adopté pour cette région était l'administration directe, du moins sur le papier. Effectivement, elle s'exerçait par l'entremise de deux grands chefs indigènes.

L'un, d'origine birmane, se prétendant parent de Mingoön-min, appelé le tiao Koume-kine, résidant à Ban-houé-saï et dont l'autorité s'étend de Bangkok-luong au Tang-ho; l'autre, le Phya-Rat-Sa-Vong, habitant Muong-mugne, qui commande du Tang-ho au Houei-khi-yane. Pour affirmer notre souveraineté dans tout le territoire, nous disposons d'une force armée de 25 miliciens, 5 Annamites et 20 Khas-youenne, sous les ordres d'un garde principal. Celui-ci, outre que souvent il remplit le rôle de délégué, cumule aussi de temps en temps ses fonctions avec celles d'agent commercial à Xieng-sen.

A côté de la résidence se trouve un bureau de poste, tenu d'abord par un Européen, puis par un

indigène lorsque Xieng-khong eut perdu sa qualité de capitale. En face, dans le vrai Xieng-khong, un bureau de poste siamois est aussi établi. Le voisinage de ces deux bureaux n'est pas fait pour activer, ainsi qu'on pourrait le croire, la transmission des correspondances entre le Siam et les possessions françaises. En effet, dans la convention postale conclue entre ces deux pays après le traité de 1893, on a eu la singulière idée de ne prévoir que deux bureaux d'échange : Saïgon et Bangkok. Toutes les correspondances destinées à l'un ou l'autre des pays représentés par ces deux villes doivent y être concentrées. Il arrive, de ce fait et par suite des mauvaises volontés locales, que si une personne quelconque de la rive gauche veut correspondre avec un habitant de la rive droite et qu'elle mette la lettre au bureau de son ressort, légalement — mais non logiquement — la lettre sera dirigée sur Saïgon, échangée avec Bangkok et réexpédiée à destination suivant le service propre au Siam. De cette façon, la missive mettra à peu près trois mois pour parvenir à la localité où se trouve le destinataire, localité qui n'est souvent séparée de celle de l'expéditeur que par la largeur du fleuve, à peine 600 mètres. Aussi, si l'on est pressé, a-t-on l'habitude de payer un exprès qui, traversant le fleuve en pirogue, fait parvenir en un quart d'heure la lettre au bureau intéressé. Dans ce cas, il faut avoir soin d'affranchir l'envoi d'un timbre de la nationalité à laquelle appartient le bureau expéditeur.

En outre du siège de l'administration locale, Xieng-khong est un centre commercial assez important et un lieu de transit. Toute l'année, des marchands y tiennent boutique; les articles qu'ils vendent se composent de cotonnades, objets de mercerie, souliers, objets manufacturés, parfumerie de qualité inférieure, etc.; de provenance anglaise, belge, allemande, birmane, japonaise ou chinoise. Naturellement, aucun article d'origine française ne se rencontre. Le transit se fait pendant la saison sèche. En plus des caravanes de marchands provenant des riches cités commerciales de Xieng-maï, Nan, Oubone et allant approvisionner de leurs articles les régions de Muong-mugne, Muong-sing, Muong-saï, de nombreuses caravanes de chevaux et mulets, conduites par des Chinois, sillonnent la contrée. La clientèle des caravaniers chinois se recrute principalement dans les tribus montagnardes avec lesquelles les transactions se font au moyen d'échanges, dont les principaux éléments sont les objets ménagers en fer, le sel, les galons et rubans de soie brodée, les échavaux de fil et de soie, etc.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le sol est fertile, mais n'est pas suffisamment exploité; les indigènes se contentent de faire produire, sans grand effort, le riz nécessaire à leur alimentation. Ils profitent de ce qu'une terre généreuse leur donne, mais sans activer ou améliorer la production par un travail un peu suivi et des soins appropriés. Cependant les forêts sont remplies de bois de construction, ou d'essences précieuses, le teck se voit fréquemment; le coton vient bien, est

très estimé des Chinois dont chaque année les caravanes viennent enlever toute la récolte. Les pâturages sont bons et nourrissent une grande quantité de buffles qui s'exportent sur la rive droite.

La contrée n'ayant pas été assez explorée par des missions suffisamment compétentes, nous ignorons quelle peut être la valeur du sous-sol, au point de vue des productions minières. Les seuls minéraux que l'on connaisse sont des mines de saphir exploitées par les indigènes, mais à fleur de terre, et des gisements assez considérables de corindons presque purs.

Les pierres précieuses que l'on retire de ces exploitations superficielles n'ont généralement pas grande valeur, leur couleur n'est ni assez claire, ni assez franche, leur eau n'est pas très pure. Les saphirs et les rubis, en particulier, renferment beaucoup de défauts; néanmoins on voit aux doigts des principaux chefs de fort belles gemmes qui proviennent de ces mines. Encore les plus belles ne sont-elles pas celles que l'on voit; il faut tenir compte de l'habitude qu'ont certains chefs indigènes de s'introduire des pierreries entre chair et cuir. Il paraît que cette opération indique chez celui qui la supporte une grande bravoure, et le fait entourer d'une considération particulière. Nous pouvons citer comme exemple de cet héroïsme particulier le demi-frère du tiao Koumekin, qui, d'après l'estimation des indigènes, porte sur lui, ou plutôt dans lui, pour plus de 10.000 fr. de pierreries. Aussi, quoique ce chef n'ait jamais fait grande guerre, il est réputé pour sa bravoure et considéré comme un valeureux général.

A part l'embryon d'industrie provenant de la recherche et de la taille grossière des rubis et saphirs, nous ne rencontrons aucune autre industrie véritablement digne de ce nom. De-ci, de-là, quelques étoffes grossières tissées par les femmes pour les usages journaliers; quelques fours à briques ne servant que pour les besoins momentanés; un certain nombre de villages néanmoins tirent partie de la canne à sucre.

Les voies de communication qui ouvrent l'accès de Xieng-khong à nos autres possessions d'Indo-Chine ne sont ni nombreuses ni commodes; la plus sûre est encore de beaucoup celle du Mékong. En tout temps, les pirogues parties de Luang-prabang, peuvent arriver à Xieng-khong, Xieng-sen, et même jusqu'aux pieds du Tang-ho. La durée du voyage varie de 11 à 15 jours selon les crues du fleuve.

Dans toute la région, les populations, soit montagnardes, soit Ngieou ou Youenne, sont actuellement pacifiques; on peut circuler librement dans le pays, sans aucune crainte, surtout à l'Ouest. Il n'en a pas toujours été ainsi, principalement aux époques troublées des luttes siamoises.

Pendant la période de désordre et d'anarchie qui suivit l'établissement du pouvoir des princes de Nan, délégués de la cour de Bangkok, chaque petit chef se déclarait volontiers indépendant, prenait les armes, et se livrait quand il le

pouvait à des razzias sur les villages voisins. Les marchands surtout avaient tout à craindre: aussi jusqu'en 1886 la constitution des caravanes commerciales était entourée de grandes précautions. Les berges du fleuve entre Xieng-sen et Tang-ho donnaient, il n'y a pas très longtemps, asile à de véritables pirates d'eau douce, qui profitaient du passage des marchands d'une rive à l'autre, ou de l'arrêt des pirogues commerciales, pour les rançonner copieusement. Un des chefs de la région du Tang-ho, le Fo-Koui, avait acquis dans ce genre d'exercices, une célébrité méritée. Il a fallu que nous intervenions sérieusement pour l'empêcher de continuer ces pratiques. Mais maintenant les marchands peuvent circuler sur le fleuve en toute liberté et sécurité, d'autant plus que le fameux Fo-Koui a été obligé d'abandonner le village centre de ses exploits, lequel, dans la grande crue de juillet 1899 qui a fait monter le fleuve de 26 mètres, avait failli être emporté. La berge sur laquelle il se trouvait a été, en effet, enlevée sur une longueur de 500 mètres et une largeur de 100.

Les voies de communication autres que celles du Mékong, qui relie le Tonkin, ne sont utilisées que pendant la saison sèche; la plus fréquentée est celle de Xieng-khong, Vien-poukha, Muong-sai, Ban-nam-bac.

Somme toute, la région de Xieng-khong est susceptible de rapporter, le climat est supportable, la terre riche; mais actuellement tout est à faire.

Royaume de Muong-sing.

Cette partie est la plus importante de la province, au point de vue tant économique que politique. Comme les populations qui l'habitent se rencontrent dans les régions environnantes, que les productions du sol sont à peu près analogues, nous nous y étendrons avec plus de détails.

Ce royaume, anciennement appelé royaume de Xieng-kheng, après avoir acquis un certain degré de civilisation a eu, depuis le commencement du XIX^e siècle, une histoire très agitée. Une première fois ravagé en 1805 par l'invasion siamoise poussant devant lui les hordes pillardes des Youennes, ce malheureux pays eut la majorité de sa population emmenée en captivité à Nan. La rive gauche fut à peu près dévastée, de grandes étendues de territoires rendues désertes. Seules quelques tribus montagnardes, qui avaient trouvé un refuge sur les sommets les moins accessibles, restèrent sur les lieux et bénéficièrent des produits du sol. Vers 1852, un des chefs de la partie du royaume située sur la rive droite, qui avait beaucoup moins souffert des invasions et s'était peu à peu reconstituée avec Muong-you comme capitale, voulut compléter son œuvre en faisant repeupler la rive gauche. Avec la permission des princes de Nan, suzerains du pays pour le compte du Siam, il essaya d'attirer des immigrants, et

pour ce divisa le territoire en un certain nombre de parts qu'il distribua aux chefs des grandes familles qui voulurent bien venir s'y installer. Il en vint beaucoup et de tous les côtés : des Sip-song-pan-nas, de Muong-you, de Muong-line, de Xieng-toung, de Muong-yong.

Cette diversité d'origine contribue à expliquer les incessantes luttes d'influence des chefs entre eux, le mauvais vouloir qui est la dominante des relations de village à village, enfin la méfiance universelle qui divise tous ces groupes. Les chefs ou notables, qui avaient reçu des indigènes le titre honorifique de Pho-lam, entrés en possession de leurs parts de territoires, se mirent à l'exploiter et à bâtir des villages, avec l'aide des indigènes montagnards qui se trouvaient englobés dans leurs circonscriptions. Aussi, en 1886, lorsque le tiaopha de Muong-you, ayant eu des démêlés avec son cousin le tiaopha de Xieng-toung qui lui avait déjà enlevé les deux beaux districts de Muong-line et Xieng-lap, voulut se soustraire aux vengeances de son puissant parent, il résolut de passer sur la rive gauche. Après en avoir obtenu des princes de Nan la permission, à condition qu'il reconnaîtrait la suzeraineté du Siam, il vint s'établir à Muong-sing, avec toute sa cour et ses fidèles, et vit avec plaisir la rive gauche de son royaume presque aussi peuplée qu'aux anciens temps. Comme à cette époque le tiaopha de Xieng-toung, inquiet par les menées anglaises, avait cessé ses empiètements sur les provinces du tiaopha de Muong-you, son parent, le royaume de Xieng-kheng se trouva, à l'exception des deux districts déjà cités, entièrement reconstitué, mais avec Muong-sing comme capitale. Cette situation dura jusqu'en 1896, année qui vit consacrer le partage définitif du royaume de Xieng-kheng et l'attribution de sa plus belle part aux États Chans sous le protectorat anglais. En dédommagement de cette perte, la munificence de notre gouvernement alloua 25.000 francs au roi de Muong-sing. Triste récompense de l'amitié que le vieux roi nous avait témoignée depuis la première apparition de la mission Pavie, et de la fidélité qu'il nous avait montrée, en résistant aux premières tentatives d'accaparement de son royaume par les commissaires de la Grande-Bretagne. Vingt-cinq mille francs d'indemnité pour 8.000 kilomètres carrés de terrain et 30.000 sujets, ce n'est pas d'une prodigalité folle !

La superficie de la région qui nous appartient est de 6.700 kilomètres carrés à peu près. Tout ce territoire, à part la vallée du Nam-ma et la partie française de la magnifique plaine de Muong-sing, est hérissé de montagnes, coupées de profondes vallées, au fond desquelles coulent, pendant la saison des pluies, de véritables torrents qui rendent les communications fort difficiles. Ces montagnes sont habitées de loin en loin par des familles différentes, dont les représentants descendent, pendant la saison sèche, échanger ou vendre leurs produits aux habitants de la plaine. Les montagnes sont toutes abondamment boisées, couvertes de véritables forêts

vierges, à travers lesquelles quelques sentes, fréquentées par les montagnards et aussi les bêtes féroces, sont les seuls chemins praticables. Il est la plupart du temps impossible de pénétrer dans ces forêts en dehors des sentiers, tellement la brousse est épaisse. Si on veut s'enfoncer dans l'intérieur, il est nécessaire de se faire précéder par des indigènes armés de coupe-coupes. Les lianes épineuses quelquefois grosses comme le mollet, d'autres fois ténues comme du fil, descendent de partout, surgissent de tous côtés, et vous enlacent dans des liens inextricables. Elles ont vite fait de mettre en lambeaux vos vêtements. Aussi les désagréments qu'offre une marche dans de telles conditions vous conduisent souvent à faire de considérables détours pour atteindre une localité, cependant peu éloignée à vol d'oiseau. Il est bon, surtout au commencement de la saison des pluies, de ne pas trop séjourner sous les ombrages de ces bois, à cause de l'accumulation depuis des siècles de détritux végétaux en décomposition chargeant de miasmes fétides un air non suffisamment renouvelé. Il est nécessaire, lorsque les circonstances vous obligent à circuler dans ces forêts, de prendre chaque jour une dose préventive de quinine ; il faut aussi s'abstenir de boire l'eau, d'apparence assez claire, qui serpente de tous côtés en mille petites rigoles.

Les animaux abondent naturellement et ce serait un merveilleux pays de chasse si dans ces régions on pouvait chasser sous bois. On y trouve l'éléphant, le rhinocéros à deux cornes, une grande variété de cerfs, le sanglier, l'ours, le chien sauvage, la panthère, le tigre qui dans cette région n'est pas très dangereux, car il s'attaque bien rarement à l'homme. Des oiseaux magnifiques, de toute espèce, parmi lesquels triomphe le paon, se rencontrent partout et principalement sur les berges du Mékong. Les reptiles sont aussi très nombreux.

La population qui habite le royaume de Muong-sing n'est pas du tout homogène, ainsi que nous l'avons indiqué, et on y rencontre des tribus de races fort différentes. Les groupements ethniques portent les noms de Lus, Thai-neuas, Kos, Kouis, Yaos, Lantènes, Meos et Mouceux. Nous dirons rapidement quelques mots sur chacun d'eux.

Lus. — Les Lus forment la caste dominante, celle des fonctionnaires et du gouvernement ; ce n'est pas au moral une belle race. menteurs, paresseux, aimant l'argent mais facilement gagné, orgueilleux et fanfarons, arrogants même si on les laisse faire, mais peu braves et rentrant vite leur arrogance s'ils s'aperçoivent qu'il peut leur en coûter devenant alors extrêmement obséquieux, incapables de faire de bons soldats, hypocrites et faux, ergoteurs qu'aucune bonne raison ne peut convaincre, peu enclins à la reconnaissance même lorsqu'on leur a rendu les plus grands services, ils constituent une population sur laquelle il serait imprudent de fonder de belles espérances. Leur tiaopha actuel, homme très intelligent et qui les connaît bien, ne se fait pas beaucoup d'illusions sur leur

compte, et volontiers les compare à des animaux « qui ont des oreilles mais ne comprennent pas ». Néanmoins, malgré ou à cause de tous ces défauts, leur code pénal est assez complet et très moral : on y sent l'influence de la religion bouddhique. Mais, malheureusement, il n'est pas fréquemment appliqué.

Comme dans toutes les juridictions orientales, le Code admet l'application des peines corporelles, entre autres la bastonnade, pas plus de 25 à 30 coups par séance, soit pour hâter ou décider l'aveu du coupable, soit en punition de quelques délits. La peine de mort existe virtuellement, mais n'est jamais appliquée que par le tiao pha, soit pour raison d'Etat, soit pour se débarrasser d'un ennemi personnel dangereux et, dans ce cas, les exécutions ne sont pas publiques. A tous les autres cas qui peuvent comporter la peine de mort, est appliqué le principe de la composition en argent pour les victimes. L'accusé doit aussi, lorsque la preuve de son délit ou de son crime a été fournie, donner une certaine somme d'argent aux témoins qui ont déposé à charge contre lui dans la procédure. L'avortement n'est pas considéré comme un crime, il est même employé très couramment par les jeunes filles, que la liberté des mœurs et le hasard des rencontres dans les bois rend mères avant le mariage. Cet acte n'est d'ailleurs nullement infamant et les familles ne s'inquiètent pas pour si peu. Il n'est pas rare, lorsqu'on traverse des villages, de remarquer des jeunes filles préparant, sur le seuil de leur porte, la mixture abortive, sans aucun embarras, éclatant même de rire devant vos regards étonnés.

La polygamie existe ; en fait, une seule femme porte le titre d'épouse (*mia*) ; les autres, en nombre aussi élevé que le peut le chef, sont appelées petites femmes (*mia-noé*), mais tous les enfants jouissent des mêmes droits. Le mariage n'offre pas de particularités. L'homme achète la femme selon un prix à débattre entre les parents ; le fiancé doit en outre, après le mariage, venir habiter sous le toit de son beau-père et travailler à son bénéfice pendant trois ans, à moins qu'il ne rachète, à prix d'argent, sa liberté. La cérémonie a lieu en présence des parents, des amis et des notables du village ; elle donne lieu à un grand dîner et à de fortes libations. Pendant la cérémonie, les cadeaux sont exposés ou énumérés, selon un usage fâcheux, connu même ailleurs. Chacun des assistants est aussi tenu d'attacher aux poignets des nouveaux mariés un petit bracelet formé d'un fil de coton, en formulant des vœux de bonheur pour les époux ; puis, en dernier lieu, chacun des époux attache au poignet de l'autre un semblable bracelet, symbole du lien qui à partir de ce moment doit les réunir. Rarement les mariages ont un caractère religieux, sauf pour les grands chefs. Alors les bonzes de la pagode viennent en corps faire des prières pour attirer les bénédictions du ciel, dans l'espoir de recevoir de larges aumônes et d'être admis à participer aux réjouissances.

L'adultère de la femme est puni, le mari a

même le droit de punir de mort la coupable et son complice ; mais ce droit n'est jamais appliqué, le mari préférant profiter de cette occasion pour tirer une forte somme de chacun des coupables. Cette somme est notablement diminuée si le mari, après l'accident, consent à reprendre sa femme. Le divorce existe ; chacun des conjoints reprend son bien, sauf dans certains cas où les parents de l'épouse sont tenus de rembourser le prix de la dot. Le divorce peut être prononcé contre le mari, si celui-ci, partant pour un voyage, n'est pas revenu, du fait de sa volonté, avant un certain nombre de mois écoulés depuis le jour pour lequel il avait annoncé son retour ; mais, dans ce cas, la femme divorcée ne peut se remarier sans la permission de son premier mari. Généralement, les époux divorcés s'arrangent à l'amiable pour la possession des enfants ; en cas de contestation et dans certains cas spéciaux, l'autorité décide.

La religion est un bouddhisme mitigé par certaines croyances locales, entre autres celle des Phis (bons ou mauvais génies) ; les Lus n'ont pas le culte des morts, mais ils ont la croyance en un Dieu, souverain maître des choses, en une vie future se passant dans un état de béatitude éternelle, et dont la jouissance peut même commencer sur cette terre. Les bonzes sont honorés et respectés, quoiqu'ils n'observent pas l'austérité des mœurs exigée dans les véritables centres bouddhiques comme le Siam, le Cambodge, la Birmanie. Dans le Muong-sing, ils ne se privent ni de boire, ni de jouer, ni de fumer l'opium, ni du reste. Les fêtes religieuses sont nombreuses et très observées ; elles ont généralement lieu pour appeler les bénédictions du ciel sur les récoltes, pour éloigner les maladies, les accidents, au moment du changement d'année. Il existe même, au commencement des semailles, si la saison des pluies tarde à s'établir, des fêtes processionnelles analogues à nos Rogations.

D'après les traditions les plus anciennes, les Lus se considèrent comme autochtones ; certaines autres versions les font venir des Sip-song-pannas, province limitrophe ; les unes et les autres sont d'ailleurs d'accord pour donner comme berceau à cette race la partie du bassin du Haut-Mékong située entre la limite gauche du bassin du Nam-hou et la limite gauche du bassin de la Salouen, et bornée au Nord par la frontière du Yunnan, au Sud par l'ancienne limite du royaume de Xieng-khong.

Thaï-neuas. — Après les Lus, le groupement le plus important est celui des Thaï-neuas, qui constitue une population laborieuse, venant de Chine, d'où elle a été chassée, il y a plus de cinquante ans, par des révoltes de sectes religieuses. Le Thaï-neua est susceptible de rendre de bons services, s'il est traité avec douceur. Il a conservé des mœurs chinoises le costume bleu et la queue qu'il ne porte que vers quarante ou cinquante ans ; les jeunes gens portent le chignon comme les Lus. La polygamie est interdite, le divorce n'existe pas. Leur religion est le bouddhisme, qu'ils pratiquent comme les Lus, mais dans des pagodes à

eux situées dans leurs villages et desservies par leurs bonzes. Les Thaï-neuas sont industriels et facilement dressables; ils font de bons charpentiers, de bons orfèvres. Ce sont eux qui, grâce à leurs cultures maraîchères, approvisionnent de légumes le marché de Muong-sing. Il est regrettable qu'ils ne soient pas plus nombreux.

Kos. — Les Kos forment, au point de vue numérique, la tribu la plus considérable; c'est aussi la plus sauvage, la plus primitive. Très doux, ils s'effarouchent aisément, aussi faut-il user de beaucoup de mansuétude dans les relations avec eux. Montagnards robustes, ils sont assez bons travailleurs et peuvent rendre des services, si on les paie régulièrement. Habités aux forêts et aux montagnes, ce sont des marcheurs infatigables et d'excellents chasseurs. Ils n'ont ni écriture, ni légende, ni traditions. Leur dialecte est nettement distinct des langues environnantes. Leur religion consiste dans le culte des génies — surtout du génie du foyer — auxquels ils offrent deux fois par mois des sacrifices, consistant en fleurs de thé, poignées de riz cuit, petites bougies en cire. Ils ont en plus quelques grandes fêtes, motivées par l'approche des semailles et de la récolte.

La numération employée est très réduite et ne dépasse généralement pas cent; ils ont des mesures de longueur et de capacité qui leur servent d'unités. Cette tribu ne pratique pas la peine de mort: les criminels sont condamnés à payer un buffle, qui est abattu et offert en sacrifice à la victime.

Les Kos ignorent leur origine, n'ayant pas de traditions; les souvenirs ne se perpétuent pas chez eux, ils ne peuvent remonter au delà de quarante ou cinquante ans, aussi prétendent-ils avoir toujours occupé le pays qu'ils habitent. Les Lus leur donnent une origine chinoise, ils ont d'ailleurs les yeux légèrement plissés et portent la queue tressée avec des fils de soie; le grand luxe est de l'orner de perles en verroterie; leur turban roulé très serré, en forme de galette, enrichi d'une garniture d'argent, à peu près semblable à ceux de nos zouaves, diffère absolument de celui porté par les autres habitants.

Les Kos ont l'habitude d'enlever la femme qu'ils se sont choisie, avec le consentement de cette dernière, d'ailleurs. La cérémonie est toute pacifique, l'enlèvement ne se fait pas de force, mais suivant un plan combiné avec la jeune fille; le jeune homme emmène sa fiancée chez ses parents et, au bout de quelques jours, il envoie à ceux de sa femme une certaine somme d'argent, en général très modique. Le mari ne travaille pas chez ses beaux-parents; mais si les familles des époux appartiennent à des villages différents, le mari doit accorder à sa femme la permission de se rendre une ou deux fois par an dans sa famille.

Quoique les Kos n'aient pas le culte des morts, les funérailles sont assez décentes. Dans les familles riches, on creuse un morceau d'arbre dans lequel on introduit le corps du décédé entouré de nattes, les deux ouvertures du tronc d'arbre sont bouchées avec des tresses en bambous ou des couvertures; puis les parents vont consulter le devin

(chaque village en a un plus ou moins renommé) qui indique combien de buffles, de bœufs, de chèvres ou de poulets il faut sacrifier pour apaiser le phi-taï (esprit du mort). Deux jours après le décès, pendant la nuit, le cadavre est porté en terre, accompagné de tous les jeunes gens du village, porteurs de bougies en cire et de branchages qui sont jetés dans la fosse. Les pauvres sont simplement enterrés très légèrement, le corps entouré de tresse ou de nattes en bambou.

Il serait très important, pour l'avenir du pays, de nous attacher cette race, la seule susceptible de nous rendre de bons services.

Kouis. — Les Kouis forment un groupement bien moins important que le précédent, un peu moins primitifs; ils n'ont cependant ni tradition, ni écriture. Originaires des montagnes frontières, entre le royaume d'Annam et l'ancien royaume de Viane-tiane, ils en ont été chassés par les guerres successives et refoulés vers le Haut-Mékong. Ils sont incontestablement d'origine annamitique et les lettrés annamites les appellent des Annamites sauvages. Leur dialecte est incompréhensible des autres peuplades du pays. Comme les Kos, ils n'ont pas d'écriture.

La religion des Kouis est un grossier mélange de bouddhisme très altéré et de superstitions saugrenues, mais ils ont des prêtres et des pagodes où ils font des prières en commun, pendant lesquelles, les jours de grandes fêtes religieuses, prêtres, chefs et notables doivent être vêtus d'une espèce de surplis tout en coton blanc. Le génie du foyer est aussi honoré et deux fois par mois, le quinzième et le trentième jour, des sacrifices sont faits à son intention. Grands fumeurs d'opium, les Kouis le cultivent et le récoltent eux-mêmes. D'une grande paresse, ils sont d'ailleurs incapables de tout travail suivi: aussi ne sont-ils pas bons à grand'chose, même employés comme porteurs. Il faut sans cesse les surveiller afin qu'ils ne profitent pas du manque de vigilance pour s'échapper, abandonnant leur charge n'importe où. Il est aussi nécessaire de se défier beaucoup lorsqu'on les emploie, car ils sont très voleurs. Fort soupçonneux, ils ne fréquentent pas beaucoup avec les autres races et, pendant toute la saison des pluies, restent dans leurs montagnes où ils se livrent à quelques travaux de vannerie; leur défiance va jusqu'à ne pas manger d'aliments qu'ils ne connaissent pas, ou qui ne sont pas préparés de leurs mains. Ils font de très bons chasseurs, et pendant la saison sèche passent leur temps à chercher le gibier qu'ils mangent et dont ils vendent la dépouille.

Les Kouis achètent leurs femmes et sont tenus, après le mariage, de travailler pendant trois ans chez leurs beaux-parents.

Leur juridiction reconnaît les peines afflictives, qui consistent dans la bastonnade, les chaînes, l'emprisonnement; le vol est sévèrement puni et rend passible d'une amende s'élevant au triple de la valeur volée; au bout de trois condamnations pour vol, la peine de mort peut être appliquée. Si le coupable ne peut pas payer l'amende, il peut

être puni des fers pendant un an ; si l'amende dépasse 100 roupies, l'emprisonnement peut être porté à deux ans. La peine de mort existe aussi en cas de crime. Etant donné la sauvagerie de leur caractère, leur apathie invincible, il est peu probable qu'on parvienne à tirer partie de cette race.

Yaos, Lantènes, Méos. — Il en est malheureusement à peu près de même des Yaos, des Lantènes et des Méos, familles d'origine chinoise tous, ils portent la queue à la façon chinoise. Venant du nord de la province de Mongchen, probablement Mongtsé, ces tribus se caractérisent d'abord par la façon de choisir l'emplacement de leurs villages. Les Lantènes habitent la plaine, les Yaos à mi-colline, les Méos choisissent les sommets les plus élevés. Ces trois groupements constituent des populations peu maniables, surtout les Méos, intraitables dans leurs repaires, ne descendant jamais dans la plaine que bien armés et encore rarement, se soustrayant à toute autorité et impôt, barricadant même l'entrée de leur village par des abatis d'arbre pour en défendre l'accès.

Yaos et Lantènes sont volontiers pillards et n'hésitent pas à commettre des razzias à main armée, au détriment des villages environnants ; ils essaient par tous les moyens possibles de se soustraire à l'impôt et aux corvées. D'une paresse extrême, ne travaillant que juste assez pour ne pas mourir de faim, ils sont toujours par monts et par vaux, armés de sabres, de fusils, à la recherche d'un mauvais coup à faire. Chez eux, les crimes sont fréquents, les vols très nombreux et si le voyageur s'arrête pour passer la nuit dans un de ces villages, il est nécessaire de faire attention à ses bagages. Comme les Kouis, ces peuplades admettent la peine de mort, les autres châtiments corporels, l'emprisonnement et les fers.

Leur religion est une grossière croyance aux génies, auxquels ils offrent des sacrifices. Les Méos et les Lantènes enterrent leurs morts et les mettent, comme les Kos, dans un arbre creusé pour les riches et les chefs, dans une natte en bambou pour les pauvres. Les Yaos brûlent leurs morts appartenant à des familles riches ou nobles, les pauvres sont légèrement enterrés enveloppés dans une tresse en bambou. Aucune de ces familles ne conserve le culte des morts.

Quoique ces populations soient sous le pouvoir des chefs Lus, sur le district desquels ils habitent, ceux-ci en ont peur et n'osent pas leur commander. Aussi les gens avaient-ils pris l'habitude d'esquiver toute corvée, de refuser tout impôt, ce qui aggravait les charges des Kos et aussi des Lus. Il a fallu que nous les menacions de les expulser pour les décider à admettre la loi commune. Mais ces populations sont trop indépendantes, trop paresseuses pour qu'elles soient jamais d'un grand secours dans l'œuvre de la mise en valeur du Muong-sing.

Mouceux. — En dernier lieu, les Mouceux, qui sont particulièrement concentrés dans le sud-ouest du royaume, dans la vallée du Nam-pha et

sur la rive gauche du Nam-ma, n'apportent pas non plus un gros contingent de travailleurs actifs. Situés en dehors des routes usuelles, ils ne sont pas souvent appelés à participer aux corvées. D'humeur assez douce, ils sont très sauvages, très méfiants, au point qu'ils ne veulent jamais coucher dans des habitations autres que les leurs ; quand ils sont hors de chez eux, ils préfèrent dormir dans la forêt. Ils manient avec une rare adresse, comme les Kos et les Kouis, des arcs en forme d'arbalète qui lancent fort bien et avec une grande justesse des flèches de bambou aux pointes durcies au feu. Souvent ces pointes sont enduites d'un poison végétal, tiré de l'écorce d'un arbre et qu'ils préparent en faisant cuire, avec une résine, de la chaux et une certaine pierre verte broyée ; frais, ce poison est mortel.

Avec beaucoup de patience il ne serait pas impossible de les amadouer et avec les Kos, les Mouceux seraient les seules races primitives de cette région dont on pourrait se servir ; mais habitant des régions presque inexplorées, ils ne nous connaissent pas et ont de l'Européen une peur instinctive.

Cette famille, dont les hommes portent chignon, paraît tirer son origine de l'Ouest et du Nord-Ouest et avoir pour berceau la région de Muong-mao (Birmanie).

Leur religion est un mélange de bouddhisme combiné avec le culte des génies, dont le principal est le génie du foyer, auquel ils font des sacrifices et qu'ils honorent plus spécialement dans de grandes fêtes. Le mariage est préparé par les parents, et c'est lorsque ceux-ci tombent d'accord sur les cadeaux que la cérémonie, qui consiste exclusivement en un grand repas, a lieu. Le mari doit rester deux ou trois ans chez les parents de sa femme. Comme dans toutes les tribus primitives qui les entourent, le culte des morts n'existe pas, les cadavres sont simplement enterrés dans une natte sans aucun cérémonial. La législation des Mouceux n'est pas très connue, les relations de ce groupement avec Muong-sing sont très rares à cause de l'éloignement. Seuls quelques chefs des villages Lus, les plus voisins de leurs centres, sont en relation avec eux. En cours de route, il est très difficile de les interroger, car ils se sauvent dès qu'ils vous voient.

En dehors des différentes familles que nous venons de décrire, il existe quelques villages de Khas-kmous, en face du Nam-leuï ; ces Khas proviennent de la rive droite, et leur présence est purement accidentelle. Toutes ces tribus, qui n'ont ni littérature ni écriture, ne correspondent entre elles que verbalement. Les messagers sont porteurs d'un bambou, dont l'écorce découpée de certaine façon est l'indice de la mission. Quand la communication est urgente, qu'il est nécessaire que l'envoyé aille rapidement et marche jour et nuit, le chef qui l'envoie attache au bambou un petit paquet composé d'une plume, de sel, d'un piment bouilli et d'un morceau de charbon : la plume indice de la vitesse, le sel pour qu'en route on lui donne la nourriture, le piment indice

de la force, le charbon pour rappeler au messager qu'il doit continuer dans la nuit.

La population constituée par l'ensemble de toutes ces familles qui vivent sur le sol du Muong-sing français peut être évaluée à 12.000 âmes, au minimum. Aucun recensement sérieux ne peut être fait. Le tiaopha lui-même ignore le nombre exact des inscrits, et souvent même des villages. Cela tient à la constitution du pays en districts dont le chef est un personnage Lu; celui-ci a intérêt à diminuer ainsi sa quote-part d'impôts et à s'assurer un bénéfice, en cachant l'importance de la population qui lui est soumise et les taxes qu'elle peut payer. En second lieu, étant donnée

la défiance naturelle des indigènes, chaque chef de village ou de groupement s'efforce de diminuer le plus possible le chiffre de sa population, afin de fournir aux corvées un moins grand nombre d'hommes. Une troisième difficulté d'appréciation consiste en ce que les villages de la montagne se déplacent souvent dans un rayon de plus de 40 kilomètres, lorsque les terres qui les entourent sont à peu près épuisées; de plus, chaque village, portant le nom de son chef, change de nom au décès de ce dernier.

XIENG-LA.

(A suivre.)

LES RUINES D'ANGKOR

Entre les rives Nord du Tonlé-sap et la chaîne des Dang-rêk se trouvent les territoires d'Angkor et de Battambang, provinces cambodgiennes autrefois dévastées par le Siam et sur lesquelles pèse maintenant encore sa domination. C'est dans ces régions et dans la province de Kompong-thôm, protégée par le pavillon français, que se dressent les ruines dont l'immensité atteste la magnificence

paraît être la relation d'une mission dont un officier chinois fut chargé dans ces régions vers la fin du xiii^e siècle: il s'y trouve des descriptions et des détails précieux sur la vie de l'époque (1). Au commencement du xvii^e siècle, Ribadeneyra, Christoval de Jaque, puis le P. Chevreul en 1672 font tour à tour mention de plusieurs des monuments khmers sans réussir beaucoup à éveiller



ANGKOR-VAT. — FAÇADE SUD : 2^e ENCEINTE

de la civilisation khmère. Peu à peu ces restes sont sortis de l'oubli dans lequel les ont tenus les siècles qui suivirent leur destruction, et que la végétation luxuriante qui les a envahis semblait jalouse de conserver.

Après les inscriptions dont d'éminents sanscritistes nous ont révélé le sens, le plus ancien document dans lequel Angkor se fait connaître à nous

l'attention. En 1861, Henri Mouhot, au service d'une société anglaise, donne enfin des descriptions réellement précieuses par leur exactitude. Le Dr Bastian, en 1866, à la suite de son voyage dans la contrée, publia les résultats de ses travaux.

(1) Cette relation ne fut connue qu'en 1819 par une traduction de Rémusat.

Il était réservé à la grande et féconde exploration de l'Indo-Chine, faite de 1866 à 1868 sous la direction de Doudart de Lagrée, de jeter des vues d'ensemble et d'apporter sur la question une documentation générale avec une sûreté d'examen et une critique approfondie qui font un chef-d'œuvre des quelques chapitres consacrés aux monuments khmers dans la relation de l'expédition écrite par Francis Garnier. Depuis lors ont paru les recherches de Delaporte et Faraut, de Moura, l'étude d'Angkor-Vat par Fournereau, accompagnée de documents photographiques d'une grande valeur, et l'ouvrage d'Aymonier, actuellement en cours de publication.

Malgré ces apports successifs, l'histoire de l'empire khmer présente encore bien des obscurités, et cela sur les points les plus importants (1) : son étendue a varié beaucoup. Sans s'aventurer dans des considérations ethnologiques qui seraient prématurées, on peut néanmoins admettre que cet état s'établit à la suite d'invasions d'origine indoue venues par la mer et les îles de l'Archipel (Java, Bali) et que sa période la plus brillante s'est étendue du VII^e au XIII^e siècle, époque de la construction des grands monuments brahmaniques dont les restes nous sont parvenus. Une longue suite de guerres civiles et étrangères avec le Siam et l'Annam remplit les siècles suivants et anéantit cet empire que le développement du bouddhisme avait peut-être préparé à la faiblesse et à la décadence. Les rapports de l'architecture khmère avec celle de l'Inde, et surtout l'étroite parenté de ses éléments avec ceux des monuments de Java, montrent que cet art fut entièrement importé en même temps que la religion des conquérants : le brahmanisme.

Dans le voyage à ces restes d'une civilisation disparue, tout concourt à donner au voyageur des impressions de nature, d'art, d'humanité primitive, d'inconnu et de mystère. On ne peut s'y ren-

(1) Cf. M. BARTH, *Journal des Savants*, juillet 1901.

dre facilement que pendant les hautes eaux, quand le Tonlé-sap offre assez de fond pour le passage des courriers fluviaux, généralement de septembre à janvier : en quittant les rives du lac à l'embouchure du préc de Siem-réap, les sampans remontent cette rivière sillonnée par les pirogues des indigènes, et le commencement de leur parcours s'effectue à travers une forêt inondée. Quelques heures après avoir laissé sur la gauche la silhouette conique du Phnôm-crom, que couronne un groupe de tours rougies et dorées par le soleil,

les sampans atteignent Siem-réap, résidence du gouverneur siamois. Là des convois s'organisent, composés de charrettes à bœufs pour les voyageurs, et pour les bagages de chars à buffles, plus lents mais plus forts que les bœufs. Ces rustiques véhicules passent partout : aucun obstacle ne les arrête, ni les buissons, ni les pierres. Les gués de Siem-réap passés, le chemin s'ouvre en forêt et les roues gémissent dans une tranchée sablonneuse. Au bout d'une heure et demie environ, s'aperçoit en avant sur la droite, à travers les troncs élancés des arbres, le massif central d'Angkor-Vat dressant ses tours silencieuses dans une tranquille et majestueuse sérénité.



ANGKOR-THÔM. — PORTE DE LA VICTOIRE

disparaît derrière ses vastes enceintes. Les charrettes franchissent les marches usées d'une terrasse encore gardée par des lions de pierre et suivent une large chaussée traversant les fossés inondés : des sarcelles volant par bandes, des cigognes pensives animent cette étendue marécageuse, émaillée des taches blanches des aigrettes et que des buffles, relevant leur museau humide, sillonnent en brisant les nénufars. Cette chaussée conduit à la porte principale de l'Ouest, le Cuch Moa Reach, entrée royale s'ouvrant au milieu d'une galerie qui constitue la première enceinte; des portes réservées au passage des éléphants s'ouvrent à droite et à gauche à quelque distance.

Intérieurement, la chaussée se continue à travers un parc touffu que dominant les cimes des palmiers barassus et, après avoir laissé sur les

côtés de petits édifices déserts, et des *srás* (1) dans lesquels fleurissent les nénufars que viennent cueillir les bonzes, aboutit à une terrasse cruciforme, précédant la deuxième enceinte. C'est sur les murs intérieurs de celle-ci que s'étendent, sur plus de mille mètres, ces longs et superbes bas-reliefs dans lesquels se déroulent les grandes scènes du Ramayâna. Un système de galeries croisées rattache cette deuxième enceinte à la troisième; ces étages différents sont reliés par des escaliers à marches étroites et hautes, qui accentuent l'effet perspectif des montées et augmentent l'impression d'élévation produite par les constructions supérieures. Enfin se présentent les grands degrés du massif central avec ses huit tours, couronnant un puissant soubassement, régulièrement groupées autour d'une dernière pyramide, tiare immense où s'entassaient les uns sur les autres frontons et acrotères sur une foule d'entablements décroissants; seules les étroites ouvertures laissées entre les piliers de la base semblent jeter une note de vie dans cette énorme masse de pierre.

Du haut de l'escalier du massif central, la vue s'étend sur toute cette région boisée, dont les larges feuillages miroitent sous le soleil. Bien au delà des enceintes, dont l'œil saisit tout l'ensemble, se dresse au Nord-Ouest l'ancien sanctuaire du Phnôm-bak-kreng, tout environné d'arbres.

Ce monument d'Angkor-Vat, relativement bien conservé, offre un exemple de la réunion des deux systèmes architecturaux, principalement adoptés par les Khmers: terrasses étagées et galeries croisées. Son orientation Ouest-Est est exceptionnelle; dans presque tous les autres édifices khmers, la face honorée est celle de l'Est. Les fondations sont en gros blocs de *bay-kriem*, concrétions ferrugineuses, d'aspect analogue à celui de notre pierre meulière. Les pierres de construction, grès gris ou rosés, devaient venir du Phnôm-koulên et du Phnôm-bey au Nord-Ouest et à l'Est d'Angkor-Thôm; elles ont été assemblées sans ciment et un

procédé analogue à un rodage en a rendu les joints parfaits. Piliers carrés, linteaux, architraves se répètent continuellement; la voûte à claveaux y est inconnue. Le mode de couverture en encorbellements qui a été employé, avec un appareillage rappelant ceux de Mycènes et de Thyrinthe, ne permettait pas de franchir des espaces d'une largeur supérieure à 3 m. 50 ou 4 mètres; aussi ce chiffre est-il la limite supérieure de la largeur des galeries (1). Il faut signaler encore l'usage des demi-voûtes de cette nature pour relier des

galeries de niveaux différents ou de hauteurs inégales. Les tours, établies à la base sur plan carré, adoptent le plan circulaire avant d'atteindre leur sommet. La décoration est répandue avec la profusion qu'a toujours chérie l'âme hindoue: le soin du détail dans la sculpture des bases et des chapiteaux des pilastres, des semis, des finceaux et des rosaces laisse l'esprit songeur devant cette profusion de main-d'œuvre délicate. Il ne reste presque plus de traces des plafonds boisés et des traverses sculptées des portes. Les murailles et les antes sont couvertes de *tevdas* (2) aux attitudes hiératiques pleines de charme, toutes différentes. Aux portes sont engagées des colonnettes à pans, refouillées de profondes moulures horizontales; leurs linteaux et leurs fron-



NIRPONE. — FACE NORD

tons présentent des sujets encore plus merveilleusement traités.

Quant au plan général, on peut dire qu'Angkor-Vat réalise la pureté de composition dans toute sa splendeur, avec un plan très savant dont chaque point a été étudié comme position, proportion et décoration avec une rigueur presque mathématique. La composition paraît tellement classique que l'effet pourrait en être jugé trop régulier s'il n'était pas commandé par la solennité imposante qu'ont cherchée et obtenue les penseurs de l'œuvre.

(1) De même les ponts khmers présentent des arches relativement étroites séparées par de fortes piles, ce qui forçait les constructeurs à élargir le lit des rivières à la hauteur des ponts pour faciliter l'écoulement de l'eau en augmentant le nombre des arches.

(2) Figures sacrées tenant généralement des fleurs ou des voiles.

(1) Étangs sacrés.

D'Angkor-Vat à Angkor-Thôm, la route va vers le Nord à travers la forêt que dominant les grands banyans et surtout les arbres à huile, géants dont les troncs émergent d'une végétation touffue : rotins, palmiers, bananiers, arbustes, lianes, etc... Les singes dérangés sont inquiets ; ils regardent en criant du haut des branches, puis filent en bondissant d'arbre en arbre pour revenir bientôt après. Ecureuils, merles, pics, veuves à deux brins animent ce fouillis vert.

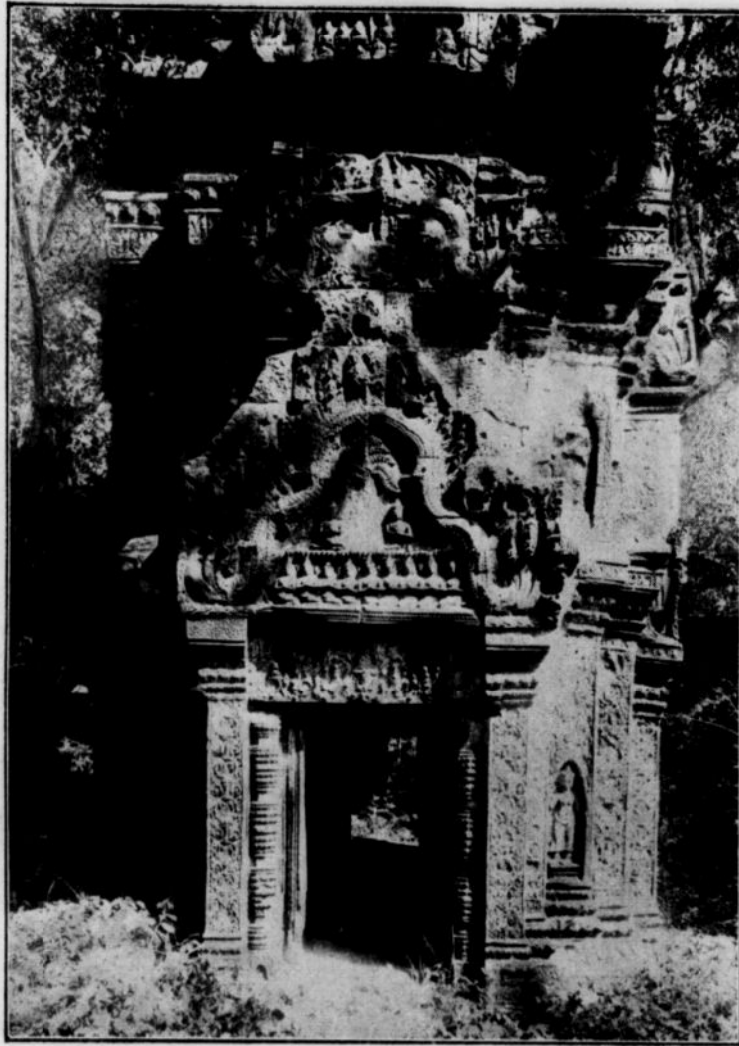
Cà et là corneilles et éperviers tournant autour des hautes cimes lancent leurs appels criards. Mais toute cette forêt embroussaillée est dominée par le cri strident et continu des cigales, qui ressemble au bruit d'un métier, changeant de temps en temps le rythme de son battement, comme s'il allait s'arrêter, mais reprenant progressivement plus fort ; ou à celui que des fragments de porcelaine produiraient en tournant dans des bols animés d'un mouvement de va-et-vient ininterrompu. Par instants une succession d'éclats rauques, deux par deux et décroissants, sont produits par le toc-kay (1), et puis tout à coup un grand mouvement de branches qui ploient et se redressent sous les gambades effrayées d'une troupe de singes changeant d'arbres ; des cigognes qui passent très haut et s'appellent en s'éloignant, et puis plus rien que la musique continue des cigales (2).

La ville détruite d'Angkor-Thôm gît au milieu de cette forêt enfermée dans un vaste quadrilatère par une muraille haute de neuf mètres, de quatorze kilomètres et demi de tour, et qu'encadre complètement un fossé large de cent mètres. Cinq chaussées envahies par les arbres conduisent aux

(1) Lézard bien connu des Indo-Chinois.

(2) On voit sur la gauche une montée rapide entre les arbres : c'est le chemin du Phnôm-bak-kreng, ancien sanctuaire maintenant habité par des bonzes annamites. Une longue colonnade dont il reste quelques traces conduisait au pied d'un grand édifice à cinq étages de terrasses, qui domine la montagne et toute la plaine d'Angkor.

cinq portes de la ville (1) en franchissant ce fossé partiellement transformé en rizières, et sur lequel veillent des cigognes noires à collerettes blanches, mélancoliquement perchées sur les arbres morts des talus. La route venant d'Angkor-Vat aboutit après le passage de la chaussée à l'entrée sud d'Angkor-Thôm, haute trouée sombre ruinée en ogive, et surmontée par une grande figure de Brahma dont les quatre faces sont tournées vers les points cardinaux. Les piles en sont épaulées de têtes d'éléphants dont les trompes servant de colonnes enlacent à leur base des trochées de nénufar sculptées avec une souplesse remarquable. Des marches usées permettent aux charrettes de franchir le seuil exhaussé de la porte et de redes cendre à l'intérieur de l'enceinte.



DANS TA-PROHM

En approchant du centre de ce parc abandonné, après avoir laissé vers la droite le splendide entassement des tours du Bayôn, la route arrive à une vaste clairière dont la végétation environnante abrite *Baphoum*, pyramide à base immense, aux soubassements colossaux recouverts de puissantes moulures avec les délicats bas-reliefs de son troisième étage et ses tours supérieures en ruine ; — les *Enceintes royales*, terrasses à grands bas-reliefs (2), murailles percées de portes, renfermant *Piméan Acas*, pyramide de dimensions plus

réduites que *Baphoum*, assez bien conservée, véritable joyau dans ce cadre de forêt ; — la *Terrasse du roi lépreux* sur un plan carré redenté, avec les innombrables hauts-reliefs de personnages divins ou royaux qui recouvrent complètement ses multiples faces, étagés sur plus de sept rangs au-dessus du sol qui en cache la base ; — et des édifices de moindre importance, d'autres tours isolées, le groupe de *Préa Suthar-Pot*,

(1) Une porte sur chacune des faces Sud, Ouest et Nord ; sur la face Est la porte des Morts et celle de la Victoire distantes de plusieurs centaines de mètres. A la porte des Morts et sur la chaussée de l'Ouest on retrouve sous les lianes des restes de balustrades formées par le corps du Naga sacré, serpent aux têtes multiples, que soutenaient, à demi agenouillés, des colosses aux figures calmes et graves : d'où le nom de Chaussée des Géants.

(2) Parmi lesquelles la terrasse dite des Eléphants.

les *Magasins royaux*, la petite pyramide de *Préa-Pithu*, le long d'une rizière sur la route qui mène à la porte de la Victoire.

Mais de tous ces monuments d'Angkor-la-Grande, celui qui présente le plus d'intérêt à tous points de vue est le *Bayôn*. Son entrée principale, précédée d'une chaussée avec ses deux srâs desséchés, est orientée à l'Est selon la coutume khmère, mais les effondrements qui obstruent toutes les portes de sa première enceinte n'en permettent guère l'accès que par une brèche sur la face Nord. La seconde enceinte, avec ses entrées surmontées de tours et précédées de portiques à piliers carrés, est formée de trois galeries accolées. Ces galeries se ramifient vers l'intérieur, en dédales obscurs et forment sur les angles des cloîtres en équerre dominés par les tours du massif central. Les murailles intérieures de ces deux enceintes sont couvertes de bas-reliefs moins stylisés et se rapprochant plus de la nature que ceux d'Angkor-Vat : les pierres effondrées des voûtes les masquent en partie (1). Le massif central est établi sur un soubassement cruciforme qui plonge dans des galeries éclairées çà et là d'une faible lame de jour venant du haut, très étroites par places, encombrées de blocs éboulés, corps de lions, débris de frontons avec des *nagas* sculptés, têtes de Siva ou de Brahma, fracassés par les poids supérieurs, aperçus pêle-mêle à travers les petites portes obstruées. Deux rangées de tours sont établies suivant les axes de la croix, et la tour centrale, avec huit tourelles, s'élève au-dessus de toutes ces constructions. Les têtes de Brahma à quatre faces qui ornent les quarante-deux tours du Bayôn sourient avec sérénité, impassibles comme si elles conservaient un secret que nul ne leur arrachera : cette quantité de figures colossales étagées différemment, ayant toutes la même expression, à travers le lacis des branches, sous des éclairages variés donne l'impression d'un séjour enchanté, et chaque pas au milieu des ruines bridées par les lianes ouvre à la pensée un nouveau champ de rêve. C'est d'un art moins avancé qu'Angkor-Vat, où règne l'élégance de l'épuration assagie; mais la vigueur de la verve plus primitive et plus originale que l'on trouve au Bayôn rend ce monument plus intéressant peut-être que son magnifique voisin.

*
**

Tout à proximité d'Angkor se trouvent des restes de la civilisation khmère dont les plus importants sont :

Au Nord, l'ancienne citadelle de *Préa-khan* avec sa chaussée de géants, et son grand mur d'enceinte où s'adosent de distance en distance d'énormes *garudhas* aux bras écartés et aux ailes éployées; la grande esplanade rectangulaire du *Véal-réachéa-dac* où se tenaient les parades militaires; sur la lisière nord de ce champ de manœuvres, entouré de ses srâs desséchés et

recouverts par la végétation, le sanctuaire de *Nirpone*, petit édifice isolé sur son tertre circulaire, et enserré complètement par les racines d'un banian.

A l'Est, Ta-prohm, ses galeries fourmillant de détails sculptés, éclairées en jour de cave, sous la végétation la plus exubérante, ses groupes de tours presque intactes, et leurs frontons aux intéressantes sculptures; à l'ouest de la rivière de Siem-réap, près des arches en ruines du *Spéanthma-crôm*, *Prasat kéô*, la *Pyramide de cristal*, consacrée autrefois au culte de Kâli, avec ses blocs encore tout épannelés et son haut sommet, d'où s'aperçoit, au-dessus de profonds précipices, hérissés d'arbres morts, le massif du *Phnôm-koûlên* à une cinquantaine de kilomètres; la pyramide de *Préa-rup*; *Mi-beaume* avec ses srâs, son enceinte gardée aux quatre angles par des éléphants de pierre, et ses cinq tours centrales; enfin, au loin, le *Phnôm-koûlên*, mystérieux encore en bien des points, gravi de la base au sommet vers le Nord-Ouest, par un escalier en limonite de dix mètres de largeur, présentant des épaulements de distance en distance, dont les marches cèdent sous la poussée des arbres qui le recouvrent : c'est de là que descend vers Siem-réap la rivière limpide, courant gaiement sur des terrasses rosées entre des amoncellements de blocs de grès, avec ses chutes, les autels et les *lingams* taillés dans un lit rocheux et recevant sans cesse l'éternelle ablu-tion de la nature.

Telles sont les principales richesses archéologiques de la région siamoise d'Angkor; du côté français, mais plus difficilement abordables encore, s'en trouvent d'autres aussi grandioses, les monuments de *Beng-méléa*, de *Pra-kahn*, de *Koh-ker*, etc..., parmi les plus importants.

H. DUFOUR.

ASIE FRANÇAISE

Le Congrès des Orientalistes. — On sait qu'un congrès international d'orientalistes doit se tenir à Hanoï pendant l'Exposition : un comité d'initiative et un comité d'organisation ont été institués pour préparer ce congrès.

Le comité d'initiative, dont nous avons déjà, précédemment, indiqué la composition (1), fonctionne régulièrement à Paris sous la présidence de M. Senart, de l'Institut : le secrétaire général du comité est M. Henri Cordier, professeur à l'École des langues orientales vivantes.

Le comité d'organisation a son siège à Hanoï. Il se compose du directeur de l'École française d'Extrême-Orient, président, des professeurs, pensionnaires, attachés et correspondants de

(1) Des déblayements effectués au début de l'année 1901, par les soins de l'École française d'Extrême-Orient, ont permis l'accès complet des bas-reliefs de la seconde enceinte.

(1) Voir *Bulletin de l'Asie Française* (février 1902), n° 11, p. 85.

l'École française et des membres de la commission des antiquités du Tonkin.

La session du congrès des orientalistes aura lieu du 1^{er} au 6 décembre 1902. Toutefois, ces dates pourront être modifiées par une résolution commune des deux comités.

Les membres du congrès, délégués officiellement par les gouvernements, administrations, sociétés et corps savants, recevront une réquisition qui leur donnera droit au passage gratuit, nourriture comprise en première classe, sur les lignes maritimes françaises conduisant en Indo-Chine.

Cette réquisition leur sera délivrée, sur la présentation de leurs cartes de délégués, au service colonial, à Marseille, ou dans les consulats français des ports d'embarquement.

Les adhérents au congrès sans délégation officielle recevront une réquisition qui leur donnera droit à une réduction de 33 % applicable aux prix du transport et de la nourriture sur les lignes maritimes françaises conduisant en Indo-Chine.

Les cartes de délégués et d'adhérents seront délivrées par les comités d'initiative et d'organisation, aux conditions qui seront fixées par ces deux comités.

Les délégués ou adhérents, se rendant des ports de l'Amérique du Nord en Indo-Chine par le Japon, recevront à Yokohama leur réquisition de passage. Arrivés à destination, ils seront remboursés de leurs frais de voyage entre leur port d'embarquement et Yokohama, savoir : les délégués en totalité, et les adhérents dans la proportion de 33 %. Les frais de leur voyage de retour leur seront payés, avant leur départ, dans les mêmes conditions.

Des circulaires des comités d'initiative et d'organisation détermineront les détails d'exécution des présentes dispositions.

Réorganisation des services de l'agriculture en Indo-Chine. — Jusqu'ici chacune des parties de l'Indo-Chine avait un service d'agriculture autonome. Au-dessus de ces services locaux existait une direction générale de l'agriculture et du commerce, créée par M. Doumer et confiée à M. Capus. A cette direction, un décret de février 1901 avait assigné le rôle d'un organe régulateur des efforts et des travaux des directions locales et centralisateur des résultats obtenus; mais ce décret n'indiquait pas les voies et moyens d'exercice de ce rôle et ne prévoyait pas, notamment, le rattachement des directions locales à la direction générale. Par suite du zèle apporté par tous au service de l'intérêt général de l'Indo-Chine, la collaboration a toujours été étroite entre les directions locales et la direction générale. Dans un grand nombre de circonstances, les directions d'agriculture de Cochinchine, du Tonkin, de l'Annam, ainsi que le service du Cambodge se sont prêtés, par l'intermédiaire et sur la demande de la direction de l'agriculture et du commerce, concours et aide empressés et dévoués.

Les produits des jardins botaniques et des jardins d'essais ont été l'objet d'échanges multiples. Les planteurs français ont trouvé, par l'intermédiaire de la direction générale et sans distinction de limites administratives, les produits qu'ils sollicitaient.

On a pensé, néanmoins, qu'il serait prévoyant de doter la direction générale des moyens de remplir exactement son rôle, sans être à la merci du plus ou moins de bonne volonté de ses auxiliaires.

C'est pourquoi un arrêté du mois de février dernier est venu resserrer davantage les liens qui unissaient ces divers organes dans la poursuite d'un but commun. « Quel que soit le jeu de leur fonctionnement budgétaire ou administratif, il me semble, disait M. Capus dans un rapport au gouverneur général, que l'unité d'une direction technique pour l'exécution de leur programme d'organes de colonisation peut seule se porter garante de l'esprit de suite qui doit présider à leurs travaux et de la coordination de ces travaux qui doit éviter la dispersion de leurs efforts et les onéreux et trop souvent stériles recommencements. » L'arrêté nouveau donne satisfaction aux desiderata ainsi exprimés par M. Capus. L'article premier pose en principe que les directions locales d'agriculture et les services annexes des divers pays de l'Indo-Chine dépendent du directeur de l'agriculture et du commerce pour toutes les questions d'ordre technique relatives à l'amélioration et à l'extension des cultures existantes, à l'introduction de cultures nouvelles et, d'une manière générale, au développement agricole de l'Indo-Chine. Les jardins d'essai, les plantations et les champs d'expérience sont dirigés par les directeurs d'agriculture, chefs des services locaux, sous le contrôle du directeur de l'agriculture et du commerce. De même, les laboratoires d'analyses chimiques agricoles et industrielles relèvent de ce directeur pour toutes les questions d'ordre technique ou scientifique.

Les liens qui doivent unir entre elles les différentes directions d'agriculture de l'Indo-Chine étant ainsi déterminés et mis dans une certaine mesure à l'abri des relations plus ou moins cordiales entre les différents chefs de service, le service officiel de l'agriculture en Indo-Chine doit pouvoir rendre aux colons, à l'initiative privée dont le rôle à peine commence en ce pays, les secours les plus précieux.

Création d'une école coloniale d'arts et métiers. — Un arrêté du gouverneur général, en date du 10 mars dernier, a décidé la création en Indo-Chine d'une école professionnelle supérieure, dite école coloniale d'arts et métiers. Cette école qui sera installée à Hanoï ou à Haïphong, aura pour objet :

1° En ce qui concerne les industries du bois et des métaux et les travaux de bâtiments, de former des ouvriers indigènes capables de devenir des maîtres ouvriers, des chefs d'ateliers ou de chantiers;

2° En ce qui concerne les industries d'art, de former des artisans et des ouvriers indigènes aptes à exécuter les ouvrages d'art local, à en perfectionner la facture et les procédés d'exécution.

L'école comprendra deux sections entre lesquelles les élèves seront répartis au commencement de la seconde année d'études : la section des métiers et la section des arts industriels et décoratifs.

Le personnel de l'école, placé sous l'autorité du directeur, comprend :

- Des professeurs français ;
- Des chargés de cours français ;
- Des chefs d'ateliers français et indigènes ;
- Des chefs ouvriers indigènes.

Création d'un service d'exploration. —

Poursuivant l'organisation de tout ce qui peut le plus rapidement et le mieux faire connaître l'Indo-Chine et ses ressources, M. Doumer a, quelque temps avant d'abandonner le gouvernement général, présenté à l'Académie des sciences un projet tendant à la création d'un service d'exploration dans nos possessions d'Extrême-Orient. L'Académie, sur un rapport de M. de Lapparent, l'éminent géologue, a adopté ce projet et décidé que la mission d'exploration se composerait de huit membres et que le programme d'études comprendrait les grands problèmes géologiques, botaniques, zoologiques et anthropologiques de nos possessions extrême-orientales.

Les chemins de fer et tramways de l'Indo-Chine. — Depuis le 8 avril dernier, Hanoï est pourvu d'une gare centrale, boulevard Gambetta. L'ouverture de cette gare au service des voyageurs a donné beaucoup d'animation à la ville. La ligne d'Hanoï Nam-quan, qui part de cette gare, comporte, pour la traversée d'Hanoï, un viaduc de 896 mètres, le beau pont sur le fleuve Rouge dont nous avons parlé ici à diverses reprises, des ponts sur le Song-cau, sur le Song-thuong, sur le Song-ki-kong tous de plus de 130 mètres, et 15 autres ponts de 20 à 60 mètres.

La ligne comprend 31 stations, haltes ou gares.

Le matériel se compose de 12 locomotives-tenders de 32 tonnes, 43 voitures de voyageurs et 48 wagons à marchandises.

Il reste à achever : le complément du ballast entre Kep et Bac-lé, le remblai définitif de raccordement du pont du fleuve Rouge à Gia-lam, la gare du quai du Commerce à Hanoï.

Hanoï a maintenant un réseau de tramways électriques qui compte 13 kil. 070 ; c'est le seul réseau qui d'ailleurs existe au Tonkin. C'est en 1896, d'après des renseignements que nous empruntons au *Courrier de Haïphong*, que commença l'étude du projet des tramways tonkinois. Un arrêté du gouverneur général, en date du 4 mai 1896, approuva la convention portant concession à MM. Courret, Krug et Durand frères de trois lignes. Un nouvel arrêté du 13 avril 1900 reconnaissait la substitution à cette société de la

Compagnie des tramways électriques d'Hanoï et extensions.

La concession a une durée de soixante ans. Les trois lignes sont les suivantes.

Ligne n° 1. — De la place Négrier au village de Bac-mai (3 kil. 530). Elle dessert le Petit Lac, les boulevards Francis-Garnier et Dong-Khanh, la route de Hué et aboutit à Bac-mai.

Ligne n° 2. — De la place Négrier au village du Papier (5 kil. 400). Prolongeant la ligne n° 1, cette artère emprunte les rues de la Soie, des Cantonnais, du Cuivre, du Riz, du Papier, dessert le grand marché, le Château-d'eau, le quartier du Grand Bouddha, les villages des Cochons et du Papier.

Ligne n° 3. — De la place Négrier au village de Tan-ap (4 kil. 140). Cette ligne emprunte les rues du Chanvre, du Coton, longe les routes de Sin-tu, de Phuh-thanh-quai à Tan-ap (ancien village du Kinh-luoc).

Ces voies sont à écartement de 1 mètre.

L'énergie électrique est produite à l'usine, située au village des Cochons.

Les tarifs actuellement appliqués sont les tarifs maxima du cahier des charges : 1^{re} classe, 0 p. 05 ; 2^e classe, 0 p. 03.

La Cochinchine est le seul pays de l'Indo-Chine qui, avec le Tonkin, possède un réseau de tramways.

Le réseau des tramways de Cochinchine comprend quatre lignes qui sont exploitées : les trois premières, par la Compagnie française de Tramways, la quatrième par la Société générale des Tramways à vapeur de Cochinchine.

La vapeur est employée comme force motrice sur les quatre lignes, qui mesurent au total 19 kil. 852. Ces lignes sont :

Ligne de Saïgon à Cholon, Route-Basse. — La voie est à écartement de 0 m. 60, elle suit la route de Saïgon à Cholon le long de l'arroyo chinois et sa longueur est de 6 kil. 265.

Ligne de Saïgon à Go-vap. — Cette section a été ouverte à l'exploitation jusqu'à Da-kao le 30 septembre 1895, jusqu'à Gia-dinh le 7 septembre 1896, et jusqu'à Go-vap le 18 août 1897 ; l'écartement de la voie est de 0 m. 60. Sa longueur est de 7 kil. 404.

L'embranchement de Da-kao, qui a une longueur de 1 kil. 071, est également à écartement de 0 m. 60 et suit la route Coloniale.

Prochainement ces trois lignes seront transformées à voie de 1 mètre.

La ligne de Saïgon à Cholon par la Route-Haute est exploitée par la Société générale des Tramways à vapeur de Cochinchine ; l'écartement de la voie est de 1 mètre, sa longueur de 4 kil. 585.

Les dépenses d'exploitation de ces quatre lignes ont été, en 1901, de 102.146 p. 21 ; les recettes ont atteint, au cours de la même période, la somme de 241.450 p. 92. Soit un bénéfice net de 139.304 p. 71.

Un voyage en Extrême-Orient

LE CAIRE — CEYLAN — SIAM — EXPOSITION D'HANOÏ

Pour faciliter à ses adhérents et aux Français en général la connaissance de nos possessions d'Extrême-Orient, le Comité de l'Asie Française organise un voyage à l'exposition d'Hanoï. Sur un navire spécialement affrété par nous, les touristes pourront se rendre en Indo-Chine et visiter les points les plus intéressants sur le parcours.

Le départ aura lieu de Marseille le 1^{er} octobre. A l'aller, le bateau s'arrêtera pendant 36 heures dans notre port de Djibouti, ce qui permettra une courte excursion sur le chemin de fer de Harrar. Après les escales ordinaires à Colombo et à Singapour, les touristes seront transportés à Haiphong et à Hanoï, où ils arriveront vers le 8 novembre. Onze jours leur seront donnés pour visiter Hanoï, les régions voisines du Tonkin et l'exposition. Une excursion est prévue, par le chemin de fer de Langson, jusqu'à la Porte de Chine.

Au retour, le navire fera escale à Saïgon pendant 14 jours pour permettre un voyage à Pnom-Penh et aux ruines khmer d'Angkor. Un détour sera ensuite fait jusqu'à Bangkok, où une escale est prévue.

En dehors des escales ordinaires à Singapour et à Aden, un arrêt de 5 jours aura lieu à Colombo et un autre de 4 en Egypte. Des excursions seront organisées à l'intérieur de Ceylan et au Caire.

Le retour à Marseille aura lieu vers le 20 janvier.

Ce voyage constitue une occasion unique; jamais le programme que nous venons de résumer ne pourrait être rempli dans le laps de temps qu'il prévoit par un voyageur usant des services réguliers des compagnies de navigation. De plus, le touriste isolé ne saurait l'accomplir sans dépenser une somme bien supérieure à celle qui sera demandée pour ce voyage. Le trajet aller et retour, de Marseille à Haiphong, sans aucun séjour ni excursions, coûte en effet près de 3.000 francs. Avec les séjours et excursions énumérés ci-dessus, on dépasserait 4.500 francs. Or le voyage que nous annonçons ici pourra être fait depuis 2.600 francs en première classe. Toutes les excursions énumérées plus haut et les dépenses d'hôtel pendant le séjour à Hanoï seront comprises dans ce prix global.

Ceux de nos adhérents que ce programme intéresserait peuvent s'adresser au siège du Comité pour tous les renseignements détaillés qu'ils désireraient obtenir.

SIAM

Le commerce. — Le *Moniteur officiel du commerce* vient de publier une note de M. Klobukowski, ministre de France à Bangkok, sur le commerce du Siam en 1901. Cette note complète utilement les renseignements que nous avons donnés dans notre dernier Bulletin sur le commerce siamois. Il résulte de ce document, comme on le verra plus loin, que si le commerce de l'Allemagne et de l'Angleterre dans le royaume siamois se développe beaucoup, celui de la France et de ses possessions asiatiques va sans cesse en décroissant. Il est vrai que la classification défec-tueuse des tableaux des douanes siamoises peut fort bien fausser la vérité, en attribuant aux pays auxquels appartiennent les navires transporteurs

les marchandises provenant d'autres nations. Les tableaux que nous publions ci-après portent les chiffres en piastres, la piastre étant évaluée à 2 fr. 30 :

	1899	1900	1901
	Piastres.	Piastres.	Piastres.
Importations.	26.316.301	26.492.396	29.520.730
Exportations.	33.659.888	32.765.713	46.828.791
Total.....	59.976.189	59.258.109	76.349.521

Le total en 1898 était de 63.792.564 piastres.

Le nombre des passagers débarqués à Bangkok durant l'année 1901 est de 779 passagers de cabine et 29.709 passagers de pont en diminution pour la première de ces catégories et en augmentation pour la deuxième par rapport à l'année précédente. Pendant la même année 1901, 497 passagers de cabine et 19.266 passagers de pont ont quitté Bangkok.

Le tableau suivant fait connaître la valeur des importations et exportations des principales puissances étrangères pendant les années 1900 et 1901 :

IMPORTATION

	1900	1901
PAYS.	Piastres.	Piastres.
Singapour.....	9.739.569	12.001.645
Hong-kong.....	6.912.752	6.544.711
Chine.....	4.428.067	4.031.328
Inde.....	992.938	1.323.934
Possessions.....	779.548	685.656
Royaume-Uni.....	2.770.555	3.479.470
Allemagne.....	1.434.066	2.156.651
Etats-Unis d'Amérique.	328.623	210.616
Suisse.....	404.037	487.418
France.....	208.477	171.213
Belgique.....	47.731	76.213
Hollande.....	90.912	323.843
Cochinchine.....	102.188	94.031
Japon.....	50.036	60.372
Birmanie.....	24.375	24.571
Italie.....	139.115	219.525
Annam.....	22.956	10.903
Cambodge.....	4.471	1.913
Russie.....	246.846	477

Au total, les importations ont été en 1900 de 26.036.615 piastres et en 1901 de 29.115.358.

EXPORTATION

	1900	1901
PAYS.	Piastres.	Piastres.
Singapour.....	14.433.553	20.430.021
Hong-kong.....	11.735.488	17.480.053
Inde.....	1.155.234	752.191
Cochinchine.....	144.760	120.005
Japon.....	38.913	54.497
Chine.....	12.113	90.061
Annam.....	10.289	8.671
Birmanie.....	5.155	1.263
Cambodge.....	1.999	3.331
Royaume-Uni.....	894.966	525.770
Allemagne.....	23.254	2.512.301
France.....	18.259	74.070
Suisse.....	5.825	»
Etats-Unis d'Amérique.	3.112	62.120
Belgique.....	250	»
Russie.....	60	»

Au total, les exportations ont été en 1900 de 31.203.228 piastres et en 1901 de 45.322.036.

Au point de vue maritime, les proportions ne sont pas les mêmes : la flotte allemande représente 58 0/0, la flotte anglaise 27 0/0, la flotte norvégienne 10 0/0 à l'importation. A l'exportation, l'Allemagne figure pour 51 0/0, l'Angleterre pour 23 0/0, la Norvège pour 20 0/0. Si l'on regarde les tableaux ci-dessus, on sera frappé de certaines fluctuations d'une année à l'autre qui, si elles peuvent s'expliquer en partie par le mouvement du commerce, doivent sans doute être également attribuées à des irrégularités dans les statistiques siamoises. Comme nous le disions en débutant, les Siamois peuvent être portés à attribuer non pas aux pays d'origine, mais aux pays auxquels appartiennent les navires transporteurs, une partie des importations et des exportations. C'est pourquoi il ne faut accepter qu'à titre d'indications, malgré l'intérêt qu'elles présentent, les statistiques transmises par M. Klobukowski. Lui-même les a adressées au gouvernement en formulant ses réserves.

CHINE

La question de l'indemnité et les droits de douane. — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin l'embarras dans lequel la baisse constante de la valeur de l'argent met le gouvernement chinois, obligé, aux termes du protocole de Pékin, de payer en or les annuités de l'indemnité qu'il a consentie aux puissances. Au moment de la signature du protocole, le haïkouan taël valait 3 fr. 75 en or, et c'est à peine si maintenant il en vaut 3. Comme nous le disions le mois dernier, à ce taux, le total de 450 millions de taëls dû par les Chinois sera majoré de 90 millions, et chaque annuité de 3 millions. Il est certain que l'obligation pour la Chine de vendre sans cesse de l'argent, qui est la base de son système monétaire, pour acheter de l'or, ne fera que déprécier encore le métal blanc sur un marché où sa demande a constamment diminué.

Pour faire face à cette aggravation de charges, le gouvernement chinois a recouru à deux procédés : il a demandé aux puissances de consentir à une réduction du total de l'indemnité exigée par elles. Il est vrai qu'au début la diplomatie chinoise a pris le plus mauvais moyen pour obtenir cette réduction ; elle a déclaré, en violation flagrante avec les termes les plus exprès du protocole, qu'elle était tenue de payer 450 millions de taëls argent, mais sans avoir à se préoccuper le moins du monde de la valeur que cette monnaie pouvait représenter à l'époque des versements. Il était impossible aux ministres étrangers de considérer même un instant une prétention aussi impudente. Le Wai-Wou-Pou, ou ministère des Affaires étrangères chinois, a compris qu'il faisait fausse route, et il a demandé alors aux puis-

sances de consentir par générosité à une diminution de l'indemnité qui devenait de plus en plus onéreuse pour la Chine. Nous ne savons si un certain nombre de gouvernements se conformeront à cette demande. Jusqu'à présent, on dit que le ministre britannique, sir Ernest Satow, a déclaré qu'il serait disposé à une réduction de la part attribuée à l'Angleterre. D'un autre côté, on dit que le ministre américain aurait exprimé l'idée que la Chine devra payer 450 millions de taëls en or, mais en se rapportant au change tel qu'il existait au moment de la signature du protocole et sans tenir compte des fluctuations ultérieures, ce qui fait qu'en réalité la perte résultant de la dépréciation du métal blanc serait à la charge des créanciers du Céleste Empire. Rien n'indique jusqu'ici qu'aucune puissance doive se rallier à cette opinion.

En outre, les Chinois ont demandé à être autorisés à percevoir en or le droit de 5 0/0 *ad valorem* qui est dû par les marchandises étrangères à l'entrée en Chine. Ils allèguent qu'étant obligés de payer en or l'indemnité, il n'est que juste qu'ils puissent se procurer auprès des étrangers le métal nécessaire. La question est encore en suspens, mais il n'est pas impossible que les puissances fassent un accueil favorable à cette demande à la condition que la Chine consente en échange à certaines concessions qui seraient utiles aux commerçants étrangers. Elle a une occasion de le faire, puisque la revision de son tarif est actuellement soumise à discussion.

Nous avons pensé qu'il était utile, dans cette circonstance, de nous rendre compte de la manière dont les intérêts français pourraient être affectés par cette revision, et dans ce but, nous nous sommes adressés aux différentes chambres de commerce. Nous devons constater que les résultats obtenus par cette enquête n'ont pas été très encourageants, la plupart des chambres de commerce interrogées ayant semblé indiquer par leur silence qu'elles attachent assez peu d'importance à ce qui se passe en Chine. Cependant, des réponses qui nous sont parvenues, il résulte que le commerce français n'est pas favorable à une modification profonde du *statu quo*. Nous avons expliqué que le commerce britannique se serait montré assez disposé à consentir à une élévation des droits de douane, pourvu que les likins ou péages intérieurs fussent profondément modifiés, améliorés, ou même totalement abolis. Les commerçants français ne semblent pas partager cette manière de voir ; ils considéreraient que, s'il est facile pour la Chine de percevoir des droits de douane majorés, il lui est singulièrement malaisé par contre, en admettant même qu'elle y mette quelque bonne volonté, ce qui n'est pas très vraisemblable, de remédier aux maux causés par les likins. Une seule des parties du contrat, celle qui serait onéreuse pour les commerçants étrangers aurait quelque chance d'être réalisée. D'ailleurs, à l'heure actuelle, les marchandises étrangères ne devraient pas, aux termes des conventions dès à présent en vigueur, être soumises

au péage des likins; elles acquittent une taxe supplémentaire de 2 1/2 0/0, dite passe de transit, qui doit, en théorie, les exempter de tous les droits de likins. Mais, en fait, par suite d'une confusion voulue entre les marchandises étrangères et les marchandises circulant d'une province à l'autre, les mandarins qui vivent des likins ne manquent pas de les arrêter, finissant toujours par obtenir quelque paiement, ne fût-ce qu'à titre de pot-de-vin, que les commerçants étrangers aiment encore mieux verser contrairement aux droits que de voir entraver le mouvement de leurs affaires. Il s'agirait donc bien moins, d'après les commerçants français, de chercher des améliorations au régime actuel que d'en exiger l'application intégrale, et c'est à quoi devra s'appliquer notre diplomatie. D'autre part, les industriels français qui ont des affaires en Chine demandent qu'à l'occasion des négociations actuelles, on fasse disparaître toutes les entraves que les autorités chinoises ne manquent pas d'opposer à la création et au fonctionnement des manufactures étrangères sur le territoire chinois.

Une des réformes les plus importantes pour nos intérêts (et nous entendons par là ceux de notre Indo-Chine dont le souci doit guider toute notre politique chinoise) serait d'obtenir l'abrogation de l'interdiction d'importer du sel sur le territoire céleste, et en particulier au Yunnan. On verra plus loin que, d'après certaines dépêches, nous aurions à présent remporté ce succès commercial, qui peut procurer au Tonkin un avantage des plus sérieux.

L'insurrection du Kouang-si.

Nous recevons de Lang-son la réponse suivante à des questions que nous avons posées sur le caractère et la gravité de l'insurrection du Kouang-si. Cette dernière avait d'ailleurs été fort exagérée par les correspondants de certaines agences qui sont allées jusqu'à parler d'un bombardement de Nanning par les rebelles.

L'insurrection ou plutôt l'essai d'insurrection qui a eu lieu en février et mars derniers dans la région Nord-Ouest du Kouang-si, vers Nanning et surtout vers Pé-sé et Setchen, quoique bien exagérée par les journaux, est cependant sérieuse et surtout redoutable pour l'avenir, si l'on considère les éléments et l'organisation qui la composent et qui sont loin d'être détruits.

Personne n'ignore que le Kouang-si, repaire de bandits et d'une foule de gens peu recommandables des provinces voisines, surtout le Kouang-toung et le Hounan, a toujours été le foyer des grandes révolutions qui ont désolé le sud de la Chine dans le siècle dernier. L'insurrection actuelle fut déjà tentée en 1898 et elle n'a été cette année qu'un nouvel essai. En 1898, plusieurs villes furent même prises et un empereur nommé. Le danger pour la Chine devint si grand que, sur des ordres de Pékin, le gouverneur du Kouang-si dut aller en personne combattre les rebelles qui agissaient surtout à lo-lin-tchéou et dans les sous-préfectures qui en dépendent. Les prin-

cipaux chefs, avec leur empereur, furent bien mis en fuite, mais non pris et mis à mort. Les rapports des autorités de la province établirent que la tranquillité était revenue et Pékin se tint pour satisfait. En réalité, le péril n'était qu'ajourné.

Depuis, en effet, des menaces de rébellion sont venues chaque année plus ou moins terroriser le pays. Au début de cette année, le changement du maréchal Sou-Kong-Pao, le général en chef des troupes du Kouang-si, a été une occasion propice aux sociétés secrètes pour renouveler une tentative nouvelle de la rébellion qu'ils continuent de préparer dans l'ombre. Leurs affiliés, se trouvaient tout à coup renforcés de nombreux soldats réguliers licenciés et qui passaient aux pirates avec armes et bagages.

Les auteurs de l'insurrection se composent en effet de deux éléments bien distincts en eux-mêmes, mais que rapprochent la même cause et le même but, la haine et le pillage. Je veux parler des sociétés secrètes et des pirates.

Les sociétés secrètes, qui dans le sud prennent le nom très significatif de « Santien houï » (société aux trois points, « Triades »), et dans l'ouest celui de « Pai tai » (adoration de la table : cette dénomination vient des rites usités pour la réception des membres), se donnent ouvertement la mission — quoique sans programme bien précis — de renverser la dynastie mandchoue pour la remplacer par la dynastie chinoise des Ming, et de chasser les étrangers. Leur but réel et pratique est le désordre et le pillage.

Les chefs, la plupart cantonnais, opèrent surtout dans la campagne sur une population ignorante et sans défense qui s'enrôle en masse dans leurs rangs. En donnant une somme proportionnée à sa fortune, chaque famille, moyennant un signe conventionnel, ne sera pas inquiétée par eux et même recevra assistance contre toute attaque, surtout des mandarins. D'autres plus ardents entrent dans l'armée active de la révolte et se livrent à la propagande et au pillage.

Les affiliés se trouvent et agissent aussi dans les villes et les principaux centres, mais l'enrôlement est si secret qu'on ne peut avoir des renseignements précis. Dernièrement, à Nanning, les affiliés dirent aux gens de la campagne, qui au moment de l'effervescence se réfugiaient en ville pour sauvegarder leurs personnes et ce qu'ils avaient de plus précieux, qu'ils prenaient une précaution bien inutile, puisque leurs amis étaient aussi nombreux à l'intérieur des villes que dans la campagne.

Le développement de ces sociétés est aussi favorisé par l'impuissance et l'incurie des mandarins. Un bon nombre d'entre eux sont incapables ou n'ont pas les moyens d'agir efficacement contre les sociétés secrètes; plus nombreux encore sont ceux dont toute l'administration consiste à gruger le peuple pour s'enrichir le plus vite possible et, en l'exaspérant, le pousse à entrer dans ces sociétés. Rares sont les fonctionnaires qui, dans leur juridiction, peuvent protéger la population contre les menaces et lui donner le moyen

de rester en dehors de toute atteinte. Aussi, assure-t-on, la plus grande partie du peuple, au moins dans le sud et l'ouest de la province, s'est enrôlée de gré ou de force dans les Triades.

A ce péril vient s'ajouter, depuis quelques années, celui de la piraterie. Les premiers pirates ou brigands de profession ont paru, en 1897, à l'ouest de la frontière du Tonkin. C'étaient quelques centaines de soldats déserteurs ou de bandits qui pillaient sur la frontière ou prêtaient leur appui aux Tonkinois contre les Français. Définitivement repoussés et chassés du Tonkin, ils rentrèrent au Kouang-si, où naturellement ils continuèrent leur vie de brigandage. Leurs bandes furent bientôt grossies par la canaille du pays qui se joignait à eux.

Plusieurs fois le général Sou envoya ses subordonnés pour faire la chasse à ces bandits, et l'an dernier, le danger devenant toujours plus menaçant, il partit lui-même pour une expédition qui devait mettre fin à la piraterie. Malgré les bons résultats qu'on espérait, en se fondant tant sur la puissance du maréchal dont l'influence est si considérable que sur le secours prêté par la province du Kouï-tchéou dont les soldats devaient prêter main-forte, la campagne eut le résultat de toutes les précédentes. Les pirates s'étaient enfuis et, sans avoir livré aucun combat, Sou-Kong-Pao rentra à son camp de Pin-chiang après une année de campagne inutile.

A ce moment même arriva de Pékin un télégramme annonçant le changement du maréchal Sou. Son départ fut l'occasion du licenciement d'un grand nombre de soldats qui, aussitôt, se joignirent aux pirates. Les sociétés secrètes profitèrent de cet appui si opportun pour relever la tête : de là la crise qui en février a menacé d'être terrible.

Sur les représentations de la France, Sou fut alors rappelé à son poste. Le télégramme lui arriva au moment même où il partait de Nanning, d'où il rebroussa chemin pour Long-tchéou. Cette nouvelle rassura un peu les esprits. Des soldats venus du Kouang-toung et un envoyé du gouverneur arrivés à Nanning ont ramené une tranquillité relative.

Des moyens énergiques seront-ils pris, comme il serait si désirable et même nécessaire ? Les Chinois ne l'essayeront que si les puissances européennes, surtout la France et l'Angleterre dont les intérêts commerciaux sont menacés, les y obligent. Il faudrait en effet renouveler l'armée qui, au Kouang-si, ne se compose que de pirates soumis ou de bandits, payer convenablement les troupes pour arrêter les désertions, et surtout obliger les mandarins à exercer une meilleure administration. Les pirates disparus et une certaine force armée restant permanente, le progrès des sociétés secrètes serait arrêté et leurs mauvais desseins annihilés.

Le maréchal Sou a une tâche très difficile. Ne pouvant, par manque de vrais soldats (il n'a que des pirates soumis ou la lie du pays), combattre victorieusement la piraterie et les sociétés secrètes,

il compose avec elles et prend des mesures transitoires qui satisfont momentanément, mais ne parent pas à un danger prochain. Sa grande tactique est, pour éviter des complications et être fidèle à ses promesses, de protéger les frontières du Tonkin et, tout en fermant l'œil sur les brigandages dans l'intérieur du Kouang-si, d'éviter du moins une rébellion générale. Malheureusement, faute d'argent, ses soldats, mal payés ou attirés par des gains peu honnêtes mais plus forts, l'abandonnent pour passer aux pirates, et en si grand nombre que parfois il en résulte, comme dernièrement, des troubles peu rassurants. Une semblable armée n'est guère propre à pacifier un pays et, un jour ou l'autre, les pirates soumis reviendront à leurs anciennes occupations et les sociétés secrètes en profiteront pour essayer, de nouveau, d'accomplir la révolution qu'elles préparent.

Une ligne de navigation française sur le Yang-tseu. — Nous croyons être en mesure d'annoncer que la ligne de navigation française fluviale, dès longtemps prévue, ne tardera pas à être définitivement constituée. Elle serait décidée à organiser ses services sur une base très large et susceptible de faire honneur à notre pavillon. Son projet serait en effet de faire remonter le Yang-tseu à des vapeurs d'un tonnage inusité jusqu'à présent sur le fleuve. En débarquant une partie de leur cargaison à Han-keou, ils pourraient remonter ensuite sans rompre charge jusqu'à I-tchang, grâce à leur construction spéciale et à des machines assez puissantes pour remonter le courant déjà violent sur certains parcours de cette partie du fleuve.

Nous n'avons pas besoin d'insister pour montrer tout l'intérêt d'une pareille création. Comme nous le disons par ailleurs dans un article spécial sur Han-keou, les intérêts français grandissent chaque année sur les bords du Yang-tseu, et il est indispensable de leur donner un point d'appui, et on peut dire le prestige nécessaire. Il est très important que toutes les affaires créées par nos nationaux dans cette partie de la Chine aient pour lien et pour support commun la ligne de navigation fluviale battant pavillon français. Cette nécessité, qui s'impose à notre influence et à notre pénétration en Chine, a été si bien comprise par le gouvernement général de l'Indo-Chine, qu'il a décidé de mettre à la disposition de la Compagnie, qui se créerait en vue de l'organisation d'un service français sur le Yang-tseu, une subvention annuelle de 150.000 francs. Il faut espérer que les bruits favorables, dont nous nous faisons l'écho ici, ne tarderont pas à être confirmés par l'annonce officielle de la constitution de la compagnie.

Le commerce du sel entre le Tonkin et le Yunnan. — D'après des dépêches de Pékin adressées à une agence française, et que nous n'avons pas le temps de contrôler, les négociations en cours pour la révision des traités de commerce chinois, dont nous parlons en général plus haut,

auraient donné l'occasion à notre diplomatie de remporter un succès très appréciable dans l'ordre pratique. Le gouvernement chinois aurait été amené à consentir à ce que l'importation du sel, actuellement absolument interdite au Yunnan comme dans le reste de la Chine, soit désormais autorisée. Pendant un certain nombre d'années, la douane chinoise percevrait un tant pour cent, puis une somme fixe calculée d'après les moyennes de cette période d'essai.

Nous ne pouvons pas évidemment nous prononcer encore sur les conditions de cette autorisation, puisque nous ne les connaissons pas d'une manière certaine, mais le fait, à lui seul, de l'autorisation d'importer du sel au Yunnan est d'un très haut intérêt. Comme nous l'avons déjà dit dans le Bulletin (1), le Yunnan achèterait facilement 10.000 tonnes par an de sel au Tonkin. A l'heure actuelle, sa consommation peut être estimée à 40 ou 45.000 tonnes, tandis que les salines de la province ne peuvent produire plus de 30.000 tonnes; le reste est fourni par le Setchouan, et, pour une plus faible partie, par la contrebande à la frontière du Tonkin et un peu aussi de la Birmanie. Nous n'avons pas besoin d'insister pour montrer tout l'intérêt que peut avoir ce mouvement de 10.000 tonnes de sel vendues au Yunnan par le Tonkin qui les produirait, et aussi pour le chemin de fer qui serait appelé à les transporter. C'est un trafic considérable assuré à la future ligne, d'autant plus qu'un mouvement de cette nature n'est pas sans entraîner des transports correspondants en sens contraire, pour payer les marchandises importées. Du moment où il y aura un article d'échange, on ne manquera pas d'exporter les produits métalliques provenant des mines des hauts plateaux yunnanais.

JAPON

Le programme naval. — D'après les dépêches de Tokio, on croit généralement que le gouvernement japonais, après la réalisation du programme naval actuel, en adoptera un autre pour renforcer encore la marine japonaise en présence de l'intérêt croissant que portent les puissances à l'Extrême-Orient. Aujourd'hui, la marine du Japon a un total de 245.000 tonnes; en 1905, ce déplacement s'élèvera à 255.600 tonnes. D'après ce que l'on assure, un troisième programme interviendra ensuite portant sur 40 navires, avec un déplacement total de 400.000 tonnes et une dépense de 100 millions de yens, qui devra être répartie en 6 annuités. Il est vrai que jusqu'à présent on ne dit pas comment on se procurera les fonds nécessaires, ce qui est une question des plus importantes, étant donné la crise monétaire qu'a subie et que continue de subir le Japon.

Notons en passant qu'une nouvelle preuve vient

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* de juillet 1901 (n° 4) : Le commerce de l'opium et du sel au Yunnan.

d'être donnée de l'intérêt que présente le développement militaire du Japon : l'Allemagne a créé un poste d'attaché militaire et a désigné pour le remplir le major Gunther von Etzel, qui a appartenu à l'état-major du maréchal Waldersee en Chine.

La situation à Formose. — L'insurrection chronique à Formose, depuis l'annexion au Japon de cette île, qui n'avait d'ailleurs été soumise que sur sa périphérie aux Chinois, est si loin d'être finie que des opérations militaires importantes ont été menées en avril par l'armée japonaise contre les révoltés. Une brigade entière y a pris part. A la suite de ces efforts, 197 chefs insurgés devaient faire leur soumission, le 25 mai, en différents points du district central de l'île; mais ils avaient formé le projet de massacrer l'état-major du corps d'occupation japonais, et étaient arrivés au rendez-vous en cachant sur eux des pistolets et d'autres armes. Il en résulta une bataille au cours de laquelle 189 de ces indigènes ont été tués. A la suite de ce massacre, les Japonais estiment que la révolution est domptée. Reste à savoir jusqu'à quel point cette prévision sera justifiée. Il faut d'ailleurs noter en passant que les Japonais, bien qu'ils soient des Asiatiques, ne se montrent pas plus capables de dominer pacifiquement les peuples de l'Extrême-Orient que leurs concurrents européens. Ils se sont rendus parfaitement insupportables en Corée, à la suite de la guerre sino-japonaise, et ils ne sont pas encore parvenus à mater la rébellion de Formose, bien que cette possession soit une île, et qu'il ne puisse s'y produire l'infiltration continuelle de pirates qui a si longtemps retardé la pacification des marches frontières du Tonkin.

ASIE RUSSE

Le pétrole russe en Sibérie. — Le dernier congrès des producteurs de pétrole de Bakou a publié dans la *Torgovo-promvchlennaia gazetta* une étude très complète sur les différents modes d'éclairage usités dans l'Empire. Nous en extrayons les passages les plus intéressants, principalement en ce qui concerne la consommation du pétrole en Russie d'Asie.

Avant la création du Transsibérien, vers 1880, les premiers essais d'introduction du pétrole dans la région de Tomsk furent faits par un certain Karnakof, de Perm. En 1887, on construisit à Tomsk le premier réservoir de pétrole d'une contenance de 27.000 pouds (1). Un syndicat s'était formé pour maintenir les prix de vente aux environs de 4 à 5 roubles le poud. Il dura peu de temps et ne servit qu'à enrayer momentanément l'extension du commerce. C'est seulement en 1889,

(1) Le poud = 16 kg. 580.

lorsque la Société Nobel créa ses dépôts, que le commerce du pétrole s'organisa d'une façon définitive.

La construction du Transsibérien et la création de nombreux réservoirs le long du chemin de fer ont donné une grande impulsion à la vente et à la vulgarisation du pétrole en Sibérie. Il en est résulté certaines perturbations dans l'organisation commerciale telle qu'elle existait primitivement. La ville de Tomsk n'est pas située sur le Transsibérien, auquel elle est reliée par un embranchement de 80 verstes; elle a perdu beaucoup de son importance et le centre du commerce pétrolifère s'est porté à la station de Ob, où sont actuellement les réservoirs les plus importants de la Sibérie.

Pour toute la Sibérie occidentale, les expéditions de pétrole se font de Bakou par la Caspienne et le Volga en chalands-citernes remorqués à destination de Samara, point d'intersection du Transsibérien et du Volga. Là, le pétrole est pompé dans les wagons-citernes du chemin de fer et dirigé par Tcheliabinsk sur Omsk, Tomsk, Tioumène, Krasnoïarsk et Irkoutsk. On estime que la consommation totale de cette région est de 700.000 pouds.

Toutes ces provinces sont admirablement desservies par les voies fluviales, qui, coupées par le Transsibérien, desservent également les territoires de Pavlodar, Sémipalatinsk, Barnaoul et l'Altaï. C'est là principalement que se porte l'émigration de la population rurale de Russie d'Europe, ce qui contribue à accroître la consommation de pétrole; elle est, pour la région de Sémipalatinsk, de 200.000 pouds. On compte qu'elle s'augmentera très sensiblement après la construction de la route de Mongolie par l'Altaï. Les transports fluviaux coûtent 15 copeks (1) le poud de Tioumène à Tomsk, 20 copeks à Barnaoul et Sémipalatinsk et 8 copeks de Omsk à Tioumène. Vu la rigueur de l'hiver, on ne dispose de ces fleuves que pendant l'été, ce qui oblige à des approvisionnements très onéreux pour le commerce.

Le commerce rural n'est pas encore organisé dans toutes ces régions; ce sont les paysans venant vendre leurs produits en ville qui remportent des marchandises et notamment du pétrole. Dans les campagnes plus reculées, le pétrole est inconnu. On y brûle des chandelles de suif et la traditionnelle loutchina, sorte de copeau-allume en bois résineux.

Dans la région d'Irkoutsk on voit brûler dans des cheminées des torches goudronnées qui servent aussi bien au chauffage qu'à l'éclairage.

En tant que combustible, les résidus de naphte, si répandus en Russie d'Europe pour le chauffage des chaudières, sont peu employés en Sibérie. Ces régions ont tant de richesses forestières et minérales que ce fait n'est pas surprenant.

Le Transsibérien achète à Omsk et à Krasnoïarsk le bois destiné au chauffage de ses locomotives à raison de 12 et 15 roubles la sagène cubique, soit 44 francs le stère.

Les bassins houillers de Kouznetk, Soudjenky et de Pavlodar fournissent annuellement au chemin de fer 25 millions de pouds de charbon à raison de 7 copeks le poud (11 francs la tonne).

Quant aux huiles minérales, la Sibérie Occidentale en absorbe à peine 40.000 pouds dont la moitié est consommée par le chemin de fer et le reste par les mines d'or, les minoteries et moteurs au naphte. Les compagnies de bateaux, par économie, emploient, pour le graissage, des résidus de naphte dont l'importation est de 100.000 pouds environ.

En Sibérie Orientale, les pétroles viennent par les ports du Pacifique. Ils sont embarqués à Batoûm sur la mer Noire, où les expéditions se font en caisses.

Étant données les difficultés et les irrégularités de transport, les transbordements à la station de Missovaïa sur le Baïkal, le pétrole d'Irkoutsk ne pénètre pas en Transbaïkalie. Lorsque les tarifs différentiels seront appliqués et que le service régulier des marchandises s'établira, il est à prévoir que ce pétrole refoulera celui venant du Pacifique jusqu'à Sretinsk et Khabarovsk. On estime que la consommation de toute cette région, y compris la frontière chinoise, sera de 500.000 pouds.

Il y a quelques années, lorsque l'entrée en franchise existait par Vladivostok, on brûlait, dans toute cette partie de la Sibérie, du pétrole d'origine américaine qui est remplacé actuellement par du pétrole de provenance exclusivement russe, se vendant 3 roubles la caisse de 1 poud 32 livres.

Depuis la suppression de son port franc, la création de Dalny et Port-Arthur, Vladivostok a beaucoup perdu de son importance commerciale. Vladivostok lui-même, depuis la construction du chemin de fer d'Oussouri, avait détrôné le port de Nikolaïewsk qui ne sert plus qu'à alimenter l'île de Sakhaline, dont la population est en majeure partie composée de forçats.

En Mandchourie, les premiers efforts tentés pour introduire le pétrole dans la population indigène, ont été infructueux; celle-ci continue à brûler des huiles végétales dans des boîtes de fer-blanc munies d'une mèche. La clientèle jusqu'à présent est exclusivement européenne. Il est certain que la construction du chemin de fer entraînera de grandes modifications. La Soungarie perdra de son importance; actuellement la navigation y est très active. Les jonques chinoises qu'on voyait, il y a quelques années, sur ce fleuve, sont remplacées par des bateaux à vapeur.

Port-Arthur, dont la baie est étroite et les côtes encombrées par les fortifications, a peu d'avenir. Le port de Dalny est plus commode; il a un avenir incontestable au point de vue commercial. Les travaux d'aménagement y sont menés avec activité et bientôt les vaisseaux de haute mer pourront y aborder. En attendant l'achèvement de ces travaux, c'est Inkoou qui sert de port commercial entre la Mandchourie, la Chine, le Japon et la Corée. La partie de la Mandchourie la plus habitée se trouve à 500 verstes de Port-Arthur;

(1) Le copek vaut un peu plus de 2 centimes 1/2.

elle sera desservie par le chemin de fer. On estime que la Mandchourie consommera 500.000 pouds de pétrole.

En Extrême-Orient, la concurrence du pétrole américain est préjudiciable au pétrole russe. Le tableau suivant, exprimé en milliers par caisses de 1 poud 32 livres, en est une preuve irréfutable :

	Chine.	Japon.
1899 américain....	4.470	3.460
— russe.....	2.650	780
1900 américain....	4.340	5.240
— russe.....	1.340	160
1901 américain....	7.510	6.020
— russe.....	2.020	520

Les Américains possèdent, notamment au Japon, des dépôts et réservoirs admirablement organisés. Les prix sont de 3 roubles à 3 r. 50 la caisse.

Comme l'influence russe croît en Chine, que les relations commerciales deviennent plus étroites, on peut espérer que l'importation du pétrole russe atteindra une grande importance en Extrême-Orient, surtout si les exportateurs du Caucase font les sacrifices nécessaires pour l'aménagement de dépôts et réservoirs indispensables.

L. J.

TURQUIE

Affaire de Koueït. — D'après les nouvelles qui nous parviennent de Bassorah, les Turcs ne se résignent pas au maintien du *statu quo* actuel à Koueït, que les Anglais se sont efforcés de leur imposer. Leurs avant-postes se rapprochent de ce port : ils occupent Sefouan près de Zobeir, l'île de Boubian, et enfin Khadimé sur le golfe même de Koueït. Ils exercent une pression constante sur Mobarek, le cheik de cette ville, qui, sentant qu'il a fait fausse route en se rapprochant des Anglais, dont le protectorat pourrait devenir singulièrement plus lourd pour lui que la suzeraineté ottomane, aurait déclaré aux Turcs qu'il était prêt à se soumettre à eux, si seulement on avait pour lui une partie des égards qui ont été accordés à Ibn Rachid, le sultan du Nedjd. Mobarek aurait de plus déclaré aux Anglais, qui exprimaient le désir d'occuper un point de la ville de Koueït, qu'il voulait bien que sa personne fût protégée par eux, mais non pas son territoire.

Du reste, les Turcs conservent tout près de Mobarek un argument capable de l'impressionner vivement. Ibn Rachid était rentré à l'intérieur de l'Arabie pour faire face à une révolte qui s'y était produite contre lui, mais on annonce son retour avec ses troupes à Zobeir, d'où il exerce une surveillance et une pression constante sur le cheik de Koueït.

Cette continuité de la politique turque, et ses efforts ininterrompus pour ne pas se laisser arracher des parties extérieures de l'empire, sont

assez remarquables et font croire que la Porte obéit, dans l'espèce, à des influences étrangères, sans doute celles de l'Allemagne, désireuse d'assurer aux chemins de fer de Bagdad et du golfe Persique le meilleur terminus que permet d'espérer la nature du pays.

Ce n'est pas seulement à l'embouchure de l'Euphrate que les Turcs montrent quelque vigilance ; on a signalé, par ailleurs, qu'à la suite de visites, un peu trop répétées de l'escadre anglaise à l'île de Thasos, qui du reste est une propriété privée du khédive, le gouvernement ottoman a envoyé 1.000 réguliers pour tenir garnison dans cette île, après l'avoir érigée en kaïmacamat.

ASIE ANGLAISE

Un discours de lord Curzon. — De même que dans notre Indo-Chine, la session annuelle du Conseil supérieur est pour le gouverneur général une occasion de faire l'exposé de sa politique et de tracer devant ses conseillers réunis le tableau de l'état économique de la colonie ; ainsi chaque année la session du Conseil du vice-roi des Indes, durant laquelle est présenté et discuté le budget de l'Empire, fournit au représentant de l'Angleterre, dans la plus importante des possessions britanniques, le prétexte à un grand discours, discours-compte rendu et discours-programme à la fois.

Le vice-roi actuel de l'Inde, qui prend volontiers la parole et qui affectionne visiblement les *speeches* à effet, a cette fois attiré l'attention de ses auditeurs sur la part qu'a prise l'Inde à quelques-uns des événements dont le monde a été le théâtre au cours de ces dernières années.

Revenant tout d'abord sur le budget qui venait d'être discuté, il a constaté avec satisfaction que le projet présentait un excédent de recettes de plus de 4 millions 1/2 de livres sterling (environ 115.000.000 francs) qui prouve à la fois l'élasticité du budget et la prudence avec laquelle le département des finances a rogné le chapitre des dépenses. Que va-t-on faire de ces plus-values ? Certains estiment qu'il y aurait lieu de les employer à un abaissement des charges qui pèsent sur l'ensemble de la population de l'Inde. Mais l'Inde, a fait justement observer lord Curzon, est un assemblage bizarre de peuples divers, dont les uns sont dans une situation économique assez satisfaisante tandis que d'autres souffrent encore de la famine ou des suites des famines récentes. Dans les districts qui ont été le plus éprouvés par le fléau, il reste dû au fisc, au titre de l'impôt foncier, 1.320.000 livres sterling, soit environ 33 millions de francs. Les excédents budgétaires permettront de passer cette somme « par profits et pertes », comme disent les commerçants ; ils permettront aussi d'accroître les subventions aux écoles, d'enfler le chapitre des dépenses si utiles occasionnées par les travaux d'irrigation, et enfin une bonne

part demeurera en réserve pour parer à des besoins extraordinaires, ou en fin d'exercice pour combler des moins-values de recettes.

Mais si ce sont là des questions fort intéressantes sans doute, elles n'intéressent que la politique intérieure de l'Inde et nous nous en voudrions de borner là l'exposé des vues qu'a exprimées le vice-roi, car à ces considérations d'ordre financier il a ajouté quelques observations d'intérêt plus général sur le rôle que peut jouer l'Inde dans le vaste système qui s'appelle l'Empire britannique. Se fait-on une idée, en Angleterre même, de l'importance de ce rôle et se rend-on bien compte de l'assistance que l'Inde, avec ses ressources presque infinies, peut apporter, en un jour de péril, à la mère patrie? Lord Curzon, qui en doute fort, s'est attaché à démontrer qu'il ne fallait plus désormais, en parlant de l'Inde, se laisser guider par les considérations d'antan sur les charges et les responsabilités que cette possession inspire à l'Angleterre, des événements récents ayant prouvé jusqu'à l'évidence que la grande possession d'Asie était en mesure de prêter le plus actif concours à la politique impériale. Il s'agit, on l'a deviné, du rôle que l'Inde a joué dans la guerre de l'Afrique du Sud et dans celle de la Chine depuis deux ou trois ans. C'est au prompt envoi de contingents pris à l'armée des Indes que le Natal dut, aux débuts de la guerre sud-africaine, d'échapper à un envahissement total de son sol par les troupes boers, et c'est grâce à ces mêmes troupes indiennes que l'on put conserver Ladysmith. En Chine, c'est un général pris à l'armée indienne qui représenta, avec des troupes indigènes, la Grande-Bretagne dans la marche sur Pékin. On sait bien cela en Angleterre, a continué lord Curzon, mais on ignore sans doute l'importance de l'effort fait par l'Inde dans ces diverses circonstances; et pour préciser les idées de ses compatriotes de la métropole, le vice-roi a cité quelques chiffres qu'il est intéressant de reproduire. Dans l'Afrique du Sud, le gouvernement anglo-indien expédia 13.200 officiers et hommes de troupe anglais avec un peu plus de 9.000 indigènes, principalement des porteurs ou des auxiliaires.

Les effectifs envoyés en Chine furent plus élevés; ils comprirent 1.300 officiers ou hommes de troupe anglais, près de 20.000 hommes de troupe indigènes et 17.500 porteurs ou auxiliaires indigènes. Au cours de ces deux guerres, l'Inde a fourni à l'Empire 21 millions de cartouches, 114.000 projectiles d'artillerie, obus, etc., 11.000 tentes, 11.000 harnachements complets, 315.000 casques ou coiffures de tous genres, 169.000 couvertures, 290.000 paires de chaussures, 42.000 tonnes de fourrages, de vivres et 940.000 pièces d'équipement de diverses catégories. Il est à remarquer que ces articles n'étaient pas uniquement destinés aux troupes envoyées de l'Inde, et qu'ils ont servi — dans l'Afrique du Sud notamment — aux divers corps fournis par la métropole.

On peut, dit le *Times* en commentant le discours de lord Curzon, se demander s'il n'aurait

pas été en principe préférable que la métropole fût en mesure de fournir elle-même ces divers objets, et si l'affaiblissement en hommes, qu'ont produit dans l'armée indienne ces appels de contingents pour l'Afrique du Sud et la Chine, ne présentait pas en soi un danger. « Il n'en est pas moins vrai, ajoute le journal de la Cité, qu'en des circonstances difficiles, l'Inde a contribué pour sa part à l'effort commun et dans des proportions considérables, et cela prouve que si nous avons la charge de défendre l'Inde, il peut nous arriver à l'occasion de trouver en elle un appui efficace. »

* *

On ne peut s'empêcher de rapprocher ces déclarations de lord Curzon, des paroles qu'il y a un peu plus d'un an M. Doumer, à peine arrivé d'Extrême-Orient, prononçait à l'Hôtel Continental, devant les convives du banquet qui avait été organisé en son honneur et en l'honneur de notre nouveau ministre à Pékin par les soins du *Comité de l'Asie Française*. Les lecteurs du Bulletin n'ont pas oublié que le gouverneur général de l'Indo-Chine avait rappelé en termes heureux le très efficace concours prêté à l'action française, au moment de la crise chinoise de 1900, par notre grande colonie d'Asie. Nous avons pu, à ce moment-là, puiser en Indo-Chine les hommes et les approvisionnements nécessaires pour assurer une intervention rapide au Tchi-li, en attendant les troupes expédiées de France. Ce jour-là on put mesurer l'importance du rôle que la France d'Asie pouvait nous permettre de jouer dans les affaires d'Extrême-Orient et l'on s'aperçut que la possession de ces terres lointaines, bien loin d'être pour notre pays une faiblesse, comme l'ont pendant longtemps prétendu les détracteurs de la politique coloniale, avait au contraire heureusement servi notre diplomatie. Il ne nous appartient pas, sous cette rubrique, d'insister sur ce que l'on pourrait appeler la « fonction impériale » de l'Indo-Chine, mais nous avons pensé qu'il n'était pas inutile, à propos du discours de lord Curzon, d'attirer à nouveau l'attention des lecteurs du Bulletin sur des faits dont la majorité du peuple français n'a peut-être pas encore pleinement apprécié la signification.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

TROUPES MÉTROPOLITAINES

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le capit. des Michels est mis hors cadres pour servir aux haras de l'Indo-Chine.

GÉNIE

Cochinchine. — Sont désig. pour le service des constructions militaires :

MM. les capit. Deiahet et Frangé et MM. les offic. d'admin. Grisez et Fontan.

VÉTÉRINAIRES

Tonkin. — M. l'aide-vétérinaire Favède est désig. pour servir au Tonkin.

GENDARMERIE

Chine. — M. le *lieut.* Deviller est désig. pour command. le détach. de gendarmerie de la brig. d'occup.

TROUPES COLONIALES

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *gén. de brig.* Geil est nommé au command. de la brigade de Cochinchine à Saïgon;
M. le *gén. de brig.* de Trentinian est nommé au command. de la 2^e brigade des troupes de l'Indo-Chine à Haïphong.

INFANTERIE

Chine. — Sont désignés pour servir au bat. de Changhaï :
MM. le *capit.* Poitout, le *lieut.* Paris, les *sous-lieut.* Tap et Coudreau.

Au 16^e rég. :
MM. le *chef de bat.* Laurand, les *capit.* Trousselle, Marin, Laugelot et Martel, les *lieut.* Derratier, Roussel et Poirrot, les *sous-lieut.* Versepuy, Estaque, Poitevin et Bon.

M. le *chef de bat.* Ricour est désig. pour rempl. les fonct. de major au 16^e rég.

M. le *capit.* Chappelle est désig. pour rempl. les fonct. de trésor. au 16^e rég.

Au 17^e rég. :
MM. le *lieut.-col.* Baisse, les *capit.* Legrand et Manet, les *lieut.* Caillette et Beaudu, les *sous-lieut.* Lemasson-Morinière, Buis, de Roffignac, Valenducq, Abonneau, Pinot de Moirat et Franceschi.

Au 18^e rég. :
MM. le *colonel* Beaujeux, le *lieut.-col.* Weber et le *chef de bat.* Feldmann, les *capit.* Cambe, Marion, Martel (J.-M.), Sanyas, Gaubert, Peigné et Hiller, le *lieut.* Guyon, les *sous-lieut.* Thiéry, Tartanac, Gillet, Hitier et Sommé.

M. le *chef de bat.* Guichard est désig. pour rempl. les fonct. de major au 18^e rég.

Indo-Chine. — M. le *chef de bataillon* Lecreux est désig. pour servir à l'état-major partic.

Tonkin. — Ont été désignés pour servir au Tonkin :
MM. le *lieut.-col.* Jeannin, les *chefs de bat.* Sarret et Aublet, les *capit.* Habert et Thiéry, le *lieut.* Grosjean et les *sous-lieut.* Weissenburg, de Rostang et Ruaux.

Cochinchine. — Ont été désignés pour servir en Cochinchine :

MM. les *chefs de bat.* Cassin de la Logo et Granet, les *capit.* Dudilleu, Poch, Clément (C.-N.), Tamburini et Maitret, les *lieut.* Sangnier et de Montbel, les *sous-lieut.* Delestre, Girard, Quatreffages, Gosset, Leroux et Van Ryckeghem.

Nouvelle-Calédonie. — Sont désig. pour servir au bataillon de la Nouvelle-Calédonie :

MM. le *capit.* Hœcker et le *lieut.* de Lénoncourt.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Martin est promu au grade de *capit.* et désig. pour la brigade d'occupation.

M. le *capit.* Midol est classé à la batterie de marche du Petchili.

M. le *lieut.* Hilaire est placé à l'état-major du corps d'occup. à Tien-tsin; MM. les *lieut.* Rinck et Juy sont affectés à la batterie de Changhaï.

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Barbier et Caré, promus au grade de chef d'escadron, sont mis à la dispos. de M. le général command. en chef.

Cochinchine. — Sont désignés pour servir en Cochinchine :
MM. le *lieut.-col.* Le Bigot, le *lieut.* Guilbert et les *sous-lieut.* Boquet, Bémelmans, Michaud et Luxoro;

Tonkin. — M. le *capit.* Teissier est placé à l'état-major particulier au Tonkin;

MM. le *capit.* Barbaud et le *lieut.* de Lisle sont désig. pour servir au Tonkin.

Océanie. — M. le *lieut.* Le Magnat est désigné pour continuer ses services à Tahiti.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Bellard est désig. pour servir au 16^e colonial.

M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Chabaneix est désig. pour servir à l'hôpital milit. de Tien-tsin.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Duville, au 9^e colonial et M. le *pharm. aide-maj.* de 1^{er} cl. Authier.

Crête. — M. Combier, *méd. aide-major* de 1^{er} cl., est désig. pour servir en Crête.

CORPS DU COMMISSARIAT

Chine. — M. Baslé, *commis.* de 2^e cl., est désig. pour servir au corps d'occupat.

Indo-Chine. — MM. les *commis. ppaux* de 3^e cl. Hervé et Augier de Maintenon sont mis à la disposition de M. le général command. en chef.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Mers d'Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Maurras est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*.

M. l'*enseig. de vaiss.* Baudroit est désig. pour embarq. sur le *Bugeaul*.

Sont désignés pour embarquer sur l'*Alouette* :
M. le *lieut. de vaiss.* Varney, comme command. et MM. les *enseig. de vaiss.* Pinhède et Hautefeuille.

Sont désignés pour embarquer sur le *Friant* :

MM. le *lieut. de vaiss.* Provensal, comme officier en second, le *mécan. ppal* de 1^{re} cl. Pons et les *mécan. ppaux* de 2^e cl. Blanc et Gabert.

M. le *mécan. ppal* de 1^{re} cl. Arnaud est désig. pour embarq. sur le *Catinat*.

M. le *mécan. ppal* de 2^e cl. Deschamps est désig. pour embarq. sur le *Pascal*.

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Gaillard est nommé au command. du *Takou*, de la défense mobile de Saïgon.

M. le *lieut. de vaiss.* Nel est nommé au command. d'un torpilleur de la défense mobile de Saïgon.

Tonkin. — M. le *lieut. de vaiss.* Corlouer est désig. pour prendre le command. du *Jacquin* de la station locale.

M. le *lieut. de vaiss.* Blaise est désig. pour prendre le command. du *Henry-Rivière* de la station locale.

Crête. — Sont désig. pour embarq. sur le *Condor* : MM. les *lieut. de vaiss.* Porcher et l'*enseig. de vaiss.* Niorthé.

SERVICE DE SANTÉ

Mers d'Orient. — M. le *méd. de 2^e cl.* Pénon est désig. pour embarq. sur le *Comète*.

Turquie. — M. le *méd. ppal* Roux est désig. pour servir à l'hôpital français de Smyrne.

CORPS DU COMMISSARIAT

Mers d'Orient. — M. le *commis. de 1^{re} cl.* Cullerre est désig. pour remplir les fonct. de *commis.* de la division de réserve.

PERSONNEL ADMINISTRATIF

Cochinchine. — M. Gagne, *commis de 2^e cl.* des directions de travaux, est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret du 13 mai 1902, ont été nommés :

Procureur général, chef du service judiciaire des établissements français dans l'Inde, M. Raynaud;

Procureur général, chef du service judiciaire de la Nouvelle-Calédonie, M. Teulet;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Boyer de Sainte-Suzanne;

Conseiller à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Oraison.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :
M. Avril de Greigneuil (F.-A.-H.), secrét. d'ambass. de 2^e cl. à Saint-Petersbourg;

M. Pradère-Niquet, consul de 2^e cl. à Helsingfors;

M. Hesse (Maurice), conseiller du commerce extér., vice-présid. de la Soc. de sec. mutuels de Saint-Petersbourg;

M. Siou (Louis), présid. de la Soc. de bienfaisance française de Moscou.

L'exequatur a été accordé à :
M. Georges Colvocoresses, agent commercial des Etats-Unis d'Amérique à Nouméa.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM. *Aulran*, négoc., membre de la ch. de comm. franç. à Londres. — *Barbier* (Charles-Sylvain), fabric. de conserves aliment., à Lambesc. — *Belinac* (Albert), fabric. de rubans à Saint-Etienne. — *Blum* (Lucien-Isidore), de la maison Blum, Gerson et C^o, à Paris. — *Blum* (Joseph), de la maison « les neveux de Henri Gaisman », à Saint-Etienne. — *Bonnier* (Francisque), fabricant de draps, à Vienne. — *Candlot* (Ed.-Louis), direct. gén. de la Corp. paris. des ciments Portland, à Paris. — *Cer-teux* (Alfred-Adolphe), de la maison Lapostollet frères, à Paris. — *Charasse* (Jacques), négociant, à Perpignan. — *Charlet*, présid. de la ch. de comm. franç. de Montevideo (Uruguay). — *Darracq* (Pierre-Alexandre), fabr. de fourniture pour autom., à Suresnes. — *Dourdin*, direct. de la succ. de la Banque de l'Indo-Chine, à Canton. — *Durif* (Antoine), fabr. de papiers, à Ponts et Marais. — *Garchey* (L.-Ant.), adm. délég. de la Soc. « la Pierre de verre Garchey », à Paris. — *Goetschel* (Eugène), négoc. en bronzes, à Paris. — *Henriot* (Gab.-Marie-E.), direct. de la banque franç. du Brésil, à Rio-de-Janeiro. — *Jonas* (Henri),

présid. de la ch. de comm. franç., à Montréal (Canada). — *Knobloch* (Auguste-Ferdinand), chef de la maison Mandel frères, à Paris. — *Kuenemann* (Louis), fabric. de produits chim., à Saint-Petersbourg. — *Kuhn* (E.-Will.), adm. délég. de la Comp. gén. pour la cons. des liquides, à Paris. — *Laurain* (Alfred-Louis-Gaston), direct. de la maison Vve Fayard et fils, à Paris. — *Lebacher* (Léon-Gaston), fabric. de conserves aliment., à Paris. — *Lévy* (Paul), fabric. de montres, à Paris. — *Mandard* (Vict.-E.), présid. du cons. d'admin. de la Société « la Soie », à Paris. — *Marret* (Alexis-Julien), représ. de maisons franç., à Colombo. — *Messigny* (de) (Vincent), négociant à Chicago. — *Meyer* (Léon-Robert), de la maison Meyer et C^{ie}, à Rouen. — *Milhaud* (Paul), fabric. de vêtements, à Nîmes. — *Ochs* (Louis-Charles), négoc. en diamants, à Paris. — *Pasquet* (Emile), chef de la maison E. Pasquet et C^{ie}, à Canton. — *Périnaux* (C.), ag. ppal à Freetown de la Comp. franç. de l'Afr. occ. à Sierra-Leone. — *Pironneau* (Ernest), agent gén. de la manufact. de biscuits Le-fèvre-Utile, à Paris. — *Raguin* (Just-Léon), de la maison Saillard et Raguin, à Paris. — *Rau* (Charles-Jacques), dir. de la Soc. min. à Gagè, Etat de Minas-Geraes (Brésil). — *Regnault* (Charles-Louis), direct. de la Société Abel Pifre et C^{ie}, à Paris. — *Rémon* (Jean-Pierre-Henri), de la maison Poirrier et Rémon, à Paris. — *Renquet* (Paul), représ. de la Banque de Paris et des Pays-Bas, à Rio-de-Janeiro. — *Roy* (H.-L.-J.-L.), de la maison Roy et C^{ie}, fabric. d'extraits tanniques, à Paris. — *Schiller* (Hippolyte-René), de la maison Schiller et C^{ie}, à Paris. — *Schweninger* (E.), chef, à Kobé (Japon), de la mais. franç. Gysin et Schweninger. — *Sibiodon*, chef de la maison Reynaud, à Yokohama. — *Simon* (Jean-Louis), négoc. commiss., à Paris. — *Solères* (Benoit-Joseph), négoc. en spirit., à Paris. — *Trévoux*, négoc. concess. de la ligne postale de Canton à Hong-kong, à Canton. — *Trouillet* (Edmond), négociant, à Addis-Abbeba (Ethiopie). — *Vatan* (Louis), négociant, à Iquitos (Pérou). — *Vergnes* (Georges), fabric. de sucres, à Tucuman (République Argentine). — *Violet* (Lambert), négociant, à Thuir.

Bibliographie

Étude géologique et minière des provinces chinoises voisines du Tonkin, par M. LECLÈRE, ingénieur des mines.

Parmi les nombreuses missions coloniales faites au cours de ces dernières années, l'une des plus importantes par les résultats obtenus a certainement été celle de M. l'ingénieur en chef des mines Leclère dans les provinces chinoises du Yunnan, du Kouei-tcheou et du Kouang-si.

La presse ne s'est pas beaucoup occupée de cette mission, qui a pourtant duré plus de dix-huit mois et au cours de laquelle a été effectuée la plus remarquable étude géologique qui ait été faite en Chine, depuis l'exploration célèbre de M. F. von Richtofen.

Envoyé par le département des Colonies, sur la demande de celui des Affaires étrangères, M. Leclère avait pour instruction d'explorer plus spécialement les districts destinés à être desservis par les divers tracés proposés pour le prolongement des voies ferrées du Tonkin dans les trois grandes provinces de la Chine méridionale.

Sans se laisser rebuter par les difficultés ni intimider par le danger, l'éminent ingénieur a mis à exécution le programme, qui lui avait été ainsi fixé, avec un plein succès.

Il est entré en Chine par le Tonkin en décembre 1897 et s'est immédiatement dirigé vers Yunnan-sen, examinant en cours de route les divers districts miniers si réputés du Yunnan.

Rayonnant autour de Yunnan-sen, il a visité un certain nombre d'autres régions minières situées au nord et à l'ouest de cette ville et il a parcouru la vallée du fleuve Bleu entre Ta-li-fou et Toung-tchouan.

Son retour de Yunnan-sen s'est effectué par un long itinéraire traversant le Kouei-tcheou de l'Ouest à l'Est et le Kouang-si du Nord au Sud.

M. Leclère a englobé effectivement dans son parcours

une portion de la Chine qu'on pourrait inscrire dans un carré de 1.000 kilomètres de côté.

Il expose aujourd'hui les résultats de son exploration, tant au point de vue purement scientifique qu'au point de vue économique, dans un très beau livre qu'il a modestement intitulé : *Étude géologique et minière des provinces chinoises voisines du Tonkin*.

L'ouvrage, précédé d'une introduction, est divisé en trois parties.

La première partie groupe, dans un magistral ensemble, tous les renseignements généraux relatifs à la géographie et à la description des grandes lignes géologiques de la Chine méridionale et du Tonkin, entre le fleuve Bleu et le fleuve Rouge. La portion géologique du travail est absolument nouvelle et servira de base pour toutes les études ultérieures du sol de ces régions.

La seconde partie comporte le compte-rendu détaillé de toutes les observations intéressantes faites au cours des itinéraires parcourus. Toutes les visites des mines y sont rapportées et donnent lieu à des remarques qui sont souvent du plus haut intérêt.

La troisième et dernière partie, d'une valeur capitale, résume les appréciations de l'auteur sur l'importance probable, au point de vue économique, des richesses minérales examinées pendant son voyage.

Ces appréciations sont, comme il convient, empreintes d'une grande modération. L'effet de certaines d'entre elles n'en sera que plus profond.

En ce qui concerne, par exemple, les ressources en combustibles minéraux comprenant les diverses catégories de houilles paléozoïques, mésozoïques et tertiaires, M. Leclère n'évalue pas à moins de 30 milliards de tonnes les ressources disponibles des trois provinces du Yunnan, du Kouei-tchéou et du Kouang-si. M. Leclère est également d'avis que la Chine méridionale et surtout le Yunnan renferment des réserves extrêmement considérables de minerais cuprifères et des importants gisements d'étain et de zinc.

Il signale, en nombre de points, des mines de plomb et d'argent, des mines d'or, de mercure, de cobalt, d'antimoine, d'arsenic, de sel, etc.

Il dit que le fer est répandu un peu partout, mais que nulle part il ne paraît être aussi abondant que dans le Haut-Tonkin.

Et finalement il fait connaître ce fait très intéressant, que le Yunnan seul renferme une population de plus de 100.000 mineurs susceptibles, sous une direction compétente, de faire prendre à l'industrie minière locale un très grand essor aussitôt que l'exploitation des mines sera ouverte aux étrangers.

Dans des annexes fort instructives, M. Leclère reproduit les diverses réglementations de Chine qui sont relatives aux industries minières et métallurgiques, et son volume se termine par une série de cartes et de photogravures du plus haut intérêt.

Les études, ayant une portée aussi haute que celle de M. Leclère, sont trop rares pour que nous ne saisissons l'occasion qui se présente ici d'exprimer à cet éminent ingénieur toutes nos félicitations pour le service qu'il a rendu à la cause coloniale en faisant sa brillante mission du Yunnan. Rien ne pouvait être plus profitable à l'expansion française en Extrême-Orient.

Une carte du nord-ouest de l'Asie Mineure.

— Nous venons de recevoir une feuille de la carte du nord-ouest de l'Asie Mineure publiée par M. Walther von Diest, avec des documents encore inédits du fonds de Heinrich Kiepert, à la librairie royale d'Alfred Schall, à Berlin. Cette carte est en quatre feuilles. La première donne Constantinople et Brousse; la deuxième Angora;

la troisième, celle que nous venons de recevoir, Smyrne, et la quatrième Konieh. Chaque feuille coûte 6 fr. 25.

M. Walther von Diest s'excuse sur l'insuffisance de la triangulation, et demande aux critiques de se le rappeler en songeant que les situations des localités peuvent ne pas être toujours indiquées d'une manière rigoureusement exacte. Peut-être les cartographes s'en apercevraient-ils, mais le public consultera avec le plus grand intérêt cette carte qui distingue les plaines cultivées des plateaux, qui donne le nom ancien et moderne des fleuves et des montagnes, et qui, avec des caractères particuliers, indique les anciennes villes grecques, comme Pergame ou Ephèse. Au moment où la construction prochaine du chemin de fer de Bagdad donne à l'Asie Mineure un intérêt tout particulier, la publication de la carte de M. Walther von Diest est d'une heureuse actualité.

LOUIS PÉLATAN,
Ingénieur des mines.

Le Commerce de la France dans le Levant, par M. MARTINEAU, gouverneur des colonies. — 1 vol. in-8°, 560 pages. Guillaumin.

L'attention que nous portons à nos intérêts dans le Levant est trop constante, pour que nous laissions passer, sans le signaler, l'ouvrage que vient de publier M. Martineau. Il est la synthèse des documents commerciaux, nombreux et épars, d'où se dégage l'importance de notre influence économique; dans cette partie du monde où nous avons une place si considérable à conserver.

Dans une première partie, l'auteur examine la situation du commerce levantin en 1900. Pour chacun des vilayets de l'Empire, il établit, par une étude sérieuse et exacte, les ressources ou les richesses de la région; le mouvement des principaux ports est l'objet de statistiques précises.

M. Martineau aborde ensuite la question des exportations de Turquie en France. Les tableaux de l'administration des douanes ont servi de base à cette partie du travail, mais M. Martineau a été plus loin; et, soit qu'il explique ces chiffres, soit qu'il les rectifie, comme pour les vins et les cafés, il nous fait pénétrer dans les comptoirs d'Asie Mineure et nous initie, par la description, à la vie orientale.

La même étude, en sens inverse, forme la troisième partie, consacrée aux importations de France en Turquie.

Le grand intérêt d'un ouvrage de cette nature est dans les conclusions. Les rapports de nos consuls ou des chambres de commerce nous donnent des éléments et des chiffres, mais non cette vue d'ensemble si utile pour orienter les efforts de nos commerçants et caractériser les relations économiques. Un livre comme celui de M. Martineau répond à ce besoin. Les conclusions auxquelles il aboutit ne sont pas, d'ailleurs, inconnues des lecteurs du Bulletin. Dans des chroniques antérieures, nous avons déjà été amenés à constater la situation économique de la France dans ces contrées. Quoique la France, au point de vue des achats, vienne immédiatement après l'Angleterre, nous avons eu l'occasion de montrer que la vente de l'article français pouvait être grandement accrue sur les marchés levantins. A cet égard, l'Allemagne nous fait une sérieuse concurrence. Ses produits, inférieurs aux nôtres, réussissent mieux, en raison de cette infériorité même. L'objet de bazar, bon marché, plus brillant que solide, s'écoule beaucoup plus que l'objet soigné, à plus forte raison que l'objet de luxe. Il faut tenir compte, dans les échanges avec un pays, des goûts et des habitudes; et les commerçants français doivent, pour leurs relations avec le Levant, chercher leurs bénéfices moins dans le prix élevé d'une marchandise de qualité que dans la quantité d'une marchandise de prix modeste.

Ces conclusions prennent, sous la plume de M. Martineau, qui les appuie sur un ensemble de documents précieux et savamment analysés, une autorité plus grande que dans une simple chronique. Nous sommes seulement heureux d'y voir la confirmation d'opinions qui étaient déjà les nôtres. Cet ouvrage, dédié à M. Eug. Étienne, sera, suivant l'heureuse expression de la *Dépêche coloniale*, le « vade-mecum » des hommes curieux du Levant commercial et économique.

Au seuil de son étude, M. Martineau a mis une description de l'Asie Mineure qui n'est pas sans charme. Il y aurait bien quelques réserves à faire sur les considérations historiques qui accompagnent cette description, mais M. Martineau n'a, évidemment, pas voulu faire œuvre d'historien ou de philosophe: il n'y a donc pas à insister. On ne doit demander à un ouvrage que de répondre au but poursuivi par l'auteur. Quand il y répond et que ce but lui-même est éminemment patriotique, il convient d'applaudir à son apparition.

L'Année Cartographique. Supplément annuel à toutes les publications de Géographie et de Cartographie, dressé et rédigé sous la direction de F. SCHRADER, directeur des travaux cartographiques de la librairie Hachette et C^{ie}.

Onzième Supplément, contenant les modifications géographiques et politiques des années 1899-1900. — Trois feuilles de cartes, avec texte explicatif au dos. — Prix: 3 francs (Hachette et C^{ie}, Paris).

Il arrive, à chaque instant, qu'on désire se rendre compte des progrès d'une question géographique, d'une nouvelle délimitation de frontière ou de l'itinéraire d'un explorateur. Mais aucun atlas, pour bien tenu au courant qu'il soit, ne peut enregistrer ces nouveautés au fur et à mesure qu'elles se produisent.

C'est à ce besoin que répond *L'Année Cartographique*, publication sans analogue dans aucun pays, et dont la librairie Hachette fait paraître le onzième fascicule (année 1900). Ce fascicule contient trois grandes feuilles de cartes en couleur accompagnées d'un texte explicatif. Ces feuilles comprennent 4 cartes de détail pour l'Asie, 7 pour l'Afrique, 5 pour l'Amérique. On y trouve, par exemple, en Asie, la délimitation exacte de notre empire indo-chinois et les grands projets de chemins de fer auxquels M. Doumer a attaché son nom; en Afrique, la jonction du Congo français avec les bassins du Chari et du Haut-Oubanghi par les missions Gentil, Foureau, Joalland et le chemin suivi à travers la Côte d'Ivoire par la mission Hostains-d'Ollone; dans l'Amérique du Sud, enfin, le tracé détaillé de la zone contestée entre le Chili et l'Argentine, d'après les documents originaux. Cette carte présente un intérêt exceptionnel, au moment où l'arbitre anglais se met en route vers les territoires litigieux.

L'Année Cartographique s'adresse, comme on le voit, non seulement aux spécialistes, mais à tous ceux qui s'intéressent aux mouvements de la vie du globe.

Le Bulletin bibliographique colonial, publié tous les deux mois par l'Union Coloniale française, 44, rue de la Chaussée-d'Antin.

Cette publication, qui donne les titres et de courts résumés des principaux articles parus sur les questions coloniales en France et à l'étranger, est très utile à une époque où la « littérature coloniale » est si abondante, et où l'on a besoin d'être fixé sur le contenu des différents articles sans avoir l'obligation de les lire entièrement.

Le Gérant: A. MARTIAL.